

# SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013

## CONVOCACTION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 25 NOVEMBRE 2013 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### 1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques*

#### 2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

3 - GARANTIE D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET HUMAINE DES HANDICAPÉS (ANRH) POUR L'OPÉRATION D'EXTENSION DE 6 PLACES DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE BEAUVAIS

4 - GARANTIE D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ OSICA POUR LA RÉHABILITATION DE 101 LOGEMENTS DES RÉSIDENCES BACH ET HAENDEL DU QUARTIER SAINT-JEAN À BEAUVAIS

5 - GARANTIE D'EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ OSICA POUR LA RÉHABILITATION DE 135 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE FRANZ LISZT DU QUARTIER SAINT-JEAN À BEAUVAIS

6 - ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE POUR LA PRÉPARATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2014

7 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2013 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2012 DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

*Administration générale, travaux et vie associative*

8 - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ 60

9 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DE BEAUVAIS

10 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION «LES AMIS DE NOTRE-DAME DE MARISSÉL» ET AUX JARDINS FAMILIAUX - SECTION DE SAINT-JUST DES MARAIS

11 - RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

12 - CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE GARDIEN DU STADE PIERRE OMET - AVENUE MARCEL DASSAULT

13 - CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE OUVERTE : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

14 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) ET LE PARC DASSAULT

*Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville*

15 - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2013 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

16 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA PHARMACIE APPARTENANT À M. ET MME PHEULPIN/AVRIL

17 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ J.B.J. - M. JOËL THIEBAULT (SPAR - LA POSTE - PRESSE)

18 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL BAR-TABAC-PMU, APPARTENANT À M. ET MME VANDENABEELE

19 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL APPARTENANT AU CRÉDIT AGRICOLE

20 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR L'ÉVICTION DU COMMERCE DE LA PRESSE EXPLOITÉE PAR MONSIEUR LEFEVRE

**21 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : PROTOCOLES D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU SALON DE COIFFURE EXPLOITÉ PAR MADAME MALLARD ET DE LA PHARMACIE EXPLOITÉE PAR MONSIEUR MUSSET**

**22 - PRU SAINT-JEAN - CENTRE COMMERCIAL CAMARD : PROTOCOLES D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DE LA BOULANGERIE EXPLOITÉE PAR LA SARL BOULANGERIE DE SAINT-JEAN, DU SALON DE COIFFURE EXPLOITÉ PAR MADAME BAPTISTE ET DE LA PHARMACIE EXPLOITÉE PAR M. LOMBARD**

*Sport, jeunesse*

**23 - DÉNOMINATION DU PÔLE SPORTIF SIS 171 AVENUE MARCEL DASSAULT**

**24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION SPORTIVE**

**25 - «TRANSQUAR 2013» DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION**

*Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire*

**26 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2014 (CLEA) : SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

**27 - RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE : VILLE DE BEAUVAIS & OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS VILLE DE BEAUVAIS & OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS & MALADRERIE SAINT-LAZARE**

**28 - SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**29 - TARIF DE RÉMUNÉRATION APPLIQUÉ AUX MÉDIATEURS CULTURELS ET GUIDES-CONFÉRENCIERS**

**30 - DÉPÔT DES ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE**

*Urbanisme, circulation et stationnement, environnement*

**31 - PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE TRANSFERT DE LA STATION-SERVICE DU FRANC MARCHÉ**

**32 - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS**

**33 - GISEMENT FOSSILIFÈRE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZE N° 59**

**34 - ACQUISITION CONSORTS SOMMEREUX - RÉSERVES FONCIÈRES**

**35 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AGRICOLE CADASTRÉE SECTION CB N° 9P**

**36 - ZAC DES TISSERANDS - RÉTROCESSION DES BERGES DE L'AVELON**

**37 - DEMANDE DE RÉGULARISATION FONCIÈRE - HYPERMARCHÉ CARREFOUR**

**38 - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF - PARCELLES AH 504, CD 278 ET 279**

*Petite enfance, famille, logement, santé, plan Alzheimer, EP-ODE, DALO, hébergement d'urgence*

**39 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT À LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL DE L'ASSOCIATION LA PARENTINE**

*Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse*

**40 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**41 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ - REVALORISATION ANNUELLE**

**42 - AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTION TRANSPORTS 2014**

**43 - AFFAIRES SCOLAIRES - ÉCOLES MATERNELLES (FÊTES DE FIN D'ANNÉE)**

**44 - AFFAIRES SCOLAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES - PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS (PAC) - ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES (AEC) CLASSES COOPÉRATIVES**

**45 - AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTIONS RÉSEAUX ECLAIR (SOLDE)**

**46 - AFFAIRES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTES 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2013-2014**

**47 - ENFANCE CARNAVAL - RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT**

**48 - ENFANCE - FÉÉRIES DE NOËL - RÈGLEMENT DU CONCOURS DE «JOYEUX NOËL»**

**49 - ACCUEILS DE LOISIRS - RENOUVELLEMENT DE MOBILIER**

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.**

Fait à Beauvais, le 18 novembre 2013

Le lundi 25 novembre 2013 à 18h30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT** : Madame Caroline CAYEUX

**PRÉSENTS** : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX (absent au dossier n°1), Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, Mme Corinne CORILLION (représentée par M. PIA, arrivée au dossier n°2), Mme Cécile PARAGE, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO (absent au dossier n°1), M. Eric MARDYLA, Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE (départ au dossier n°14, représenté par Mme BRAMARD), Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth

LESURE, M. Charles LOCQUET (représenté par M. BOURGEOIS du dossier n°2 au dossier n°10, arrivé au dossier n°11), M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Xavier CNOCKAERT, M. Mehdi RAHOUI

**ABSENTS** : M. Xavier CNOCKAERT

**POUVOIRS** : M. François GAIRIN à Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, Mme Odette BLEIN à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Béatrice PERNIER à Mme Hélène DE NATTES, M. Sébastien CHENU à Mme Caroline CAYEUX, Mme Farah JEDDI à Mme Cécile PARAGE, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Mehdi RAHOUI, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY à Mme Sylvie HOUSSIN

Date d'affichage :	02/12/2013
Date de la convocation :	18/11/2013
Nombre de présents :	32 au dossier n°1 35 du dossier n°2 au dossier n°10 36 du dossier n°11 au dossier n°13 35 à partir du dossier n°14
Nombre de votants :	42 au dossier n°1 44 à partir du dossier n°2

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Hélène de Nattes

**Mme Le MAIRE** : Avant de passer à l'ordre du jour je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2013. Y a-t-il des remarques ? Aucune, je considère qu'il est donc adopté à l'unanimité.

Alors avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous proposer une motion pour l'ASBO.

**M. AURY** : Avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais ré-intervenir sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder au début du précédent conseil municipal et qui est, je crois, une question humaine qui nous concerne tous.

Je parle du fait que plusieurs dizaines de femmes et d'hommes continuent de dormir dans la rue dehors dans notre ville. À l'approche de l'hiver, alors que nous avons déjà eu des premiers froids sévères, cette question est encore plus d'actualité. Même si vivre dans la rue n'est acceptable à aucune période de l'année que ce soit, évidemment à l'approche de l'hiver, cela devient encore plus insupportable.

J'ai eu, avec Fatima LEFRANC et d'autres, l'occasion de participer à une action samedi pour rappeler cette situation. Nous avons eu l'occasion de vous interpellé, tout en sachant que cette question des demandeurs d'asile est de la responsabilité de l'État. Nous le savons et nous le rappelons également. Mais d'un point de vue humain, je souhaiterais que nous prenions ensemble des décisions d'urgence face à cette situation, y compris en mettant l'État devant ses responsabilités. Il n'est pas acceptable que nous continuions encore de voir cette situation pendant des

jours et des semaines, au risque d'un drame que tout le monde regretterait.

Je pense que dans une situation comme celle-là, il ne s'agit pas d'un dossier administratif, ni d'une question technique. Nous ne pouvons pas simplement nous renvoyer la balle d'un pouvoir public à un autre, quelles que soient encore une fois les responsabilités établies par la loi. Je souhaiterais vraiment qu'une initiative soit prise au niveau municipal pour débloquer cette situation et faire en sorte que ces hommes et ces femmes ne dorment plus dans la rue dans les jours qui viennent.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur AURY, croyez bien que je ne sois pas totalement insensible à la situation des migrants dans notre ville et que je suis informée, vous l'imaginez bien, au jour le jour de la situation au Parc Kennedy.

Si je reviens sur les événements de ce week-end, je sais que vous vous êtes rendu avec un groupe de migrants devant la mairie pour demander que cette délégation soit reçue. Je tiens aussi à vous dire que je suis intervenue immédiatement auprès du préfet de l'Oise, et l'administratif de permanence est resté, je crois, en contact permanent avec Madame LEFRANC. Alors je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien. La mairie ne reste absolument pas les bras ballants devant la situation des migrants, mais je ne peux, comme vous, que déplorer le désengagement de l'État, momentanément je l'espère. Quand ce désengagement n'est pas financier, nous en reparlerons tout à l'heure, il est humain.

Sur ce point, Monsieur AURY, je vous rejoins, parce qu'à titre personnel, et au titre de l'élue que je suis, je trouve ça très grave. Quand j'ai parlé au préfet, à de nombreuses reprises ce week-end, samedi, dimanche et encore ce matin, il m'a assuré qu'aucun enfant ne resterait dehors, ni qu'aucune mère de famille avec enfant ne resterait dehors ce week-end et que les services de l'État se mobiliseraient pour trouver une solution d'hébergement.

J'ai refait un point régulier avec le préfet et je n'ai pas manqué de lui dire que j'ai été très choquée que sur le plan humain nous nous abritions derrière des températures qui n'étaient pas inférieures à zéro. Il faisait 8 degrés hier à Beauvais. Vous voyez je peux même vous dire la température qu'il faisait, et j'ai répété qu'à mon sens il était urgent que nous essayions de nous libérer des circulaires de Madame DUFLOT et du ministre de l'Intérieur.

Je pense que l'État doit prendre ses responsabilités et je suis tout à fait sur votre ligne. Il doit faire face à ses obligations. J'ai d'ailleurs sollicité l'organisation d'une réunion qui s'est tenue aujourd'hui et qui risque de se répéter dans les deux ou trois jours qui viennent, parce que je voudrais que l'État prenne ses responsabilités. Pierre me dit que la réunion est programmée pour mercredi après-midi. Nous ne pouvons qu'être en colère devant l'incapacité des services de l'État à trouver des solutions pérennes pour ces personnes qui, quelle que soit l'endroit d'où elles viennent, vivent dans des conditions extrêmement difficiles, et je dirais, honteuses pour notre république.

Croyez bien que je ne cautionne pas cette situation mais franchement ce n'est pas à la municipalité à se substituer à l'État. Face à des situations extrêmes, j'ai su faire ouvrir un gymnase, quand il le fallait, mais la ville de Beauvais ne peut pas tout faire à la place de l'État. Je ne veux pas endosser la responsabilité de

la situation dans laquelle se trouvent ces immigrants.

Nous avons déjà refusé d'appliquer la loi en acceptant de scolariser des enfants. Nous avons accepté de les nourrir à la cantine, dans les centres de loisirs. Nous leur avons apporté un peu de normalité dans le cadre de Noël et nous n'avons jamais refusé un plat chaud à ces enfants à la restauration scolaire. En faisant tout cela vous imaginez bien que je n'envoie pas la facture à l'État. Et même si je l'envoyais, elle resterait lettre morte.

Monsieur AURY, nous n'avons jamais été insensibles à la situation des migrants. Nous n'avons jamais tourné le dos à ces populations, mais je ne peux pas engager la municipalité à faire ce que l'État ne fait pas et à remplir ses obligations à sa place. J'espère que mercredi la réunion avec les services de l'État sera concluante et que nous aurons une solution à proposer à ses familles. Monsieur AURY ?

**M. AURY :** Serait-il possible que des représentants du collectif Solidarité Migrants soient invités à cette réunion mercredi ?

**Mme Le MAIRE :** Ce n'est pas moi qui fais les invitations, Monsieur AURY, ce sont les services de l'État. Franck PIA, qui est Maire adjoint à la politique de la ville, sera mon représentant à cette réunion mercredi après-midi.

Voyez avec le préfet qui peut, ou ne peut pas, participer à cette réunion. Mais sans doute vous Monsieur AURY. Vous êtes un élu municipal voyez donc avec la préfecture. Ce n'est pas moi qui fais les invitations. Ceci étant je peux peut-être demander au préfet que vous soyez le représentant en tant qu'élu municipal.

**Mme LEFRANC :** Attendez. Ce qui est quand même désolant, c'est que nous avons vécu jusqu'à minuit avec ces personnes, et le repas qui leur a été servi... vous parliez de repas chauds pour les enfants...

**Mme Le MAIRE :** J'ai dit que nous n'avons jamais refusé des plats chauds dans les services de la ville. Je n'ai pas parlé du parc Kennedy.

**Mme LEFRANC :** Mais moi je parle du parc Kennedy, parce que nous avons vu une situation quand même assez déplorable. Nous avons offert à ces gens une boîte de sardines et deux yaourts pour manger, un soir où il faisait trois degrés. Nous étions avec eux, avec nos gants et nous leur avons fait de la soupe, parce que franchement c'est inadmissible de voir cela. C'est vraiment n'importe quoi. Je n'ai pas terminé ; Madame Cayeux, quand vous dites que je me suis mise en rapport avec la préfecture, c'était le sous-préfet qui était d'astreinte apparemment.

**Mme Le MAIRE :** Le préfet de Compiègne.

**Mme LEFRANC :** Voilà tout à fait. Ils n'ont même pas daigné nous rappeler. C'est le Samu social qui nous a tenu informés des choses et, laissez-moi terminer...

**Mme Le MAIRE :** Madame LEFRANC, excusez-moi, mais c'est moi qu'ils ont rappelée.

**Mme LEFRANC :** Oui, et ces personnes sont arrivées à 23 heures. C'est-à-dire que jusqu'à minuit, ces gens-là ne savaient même pas s'il y avait une solution pour eux. C'est quand même inadmissible, c'est de

la souffrance psychologique. Non seulement ces gens viennent de pays où ils ont souffert, mais nous leur en donnons encore un peu plus. Cela n'est pas tolérable.

**M. PIA :** Comme l'a dit Madame le Maire, au risque de nous répéter, c'est bien une compétence qui appartient à l'État. Je regrette effectivement que vous n'ayez pas été rappelés par la préfecture, mais sur ce thème là, je vous renvoie vers les services de l'État, et plus particulièrement vers les ministères compétents. Allez interpellier Monsieur VALLS si vous le souhaitez. C'est Madame DUFLOT qui est responsable.

**Mme Le MAIRE :** Bien, alors je proposerais au préfet d'inviter le président du groupe, et je pense que l'invitation viendra de la préfecture. Ce n'est pas moi qui organise cette réunion. Peut-on passer au premier point, à la motion ? Ensuite nous passerons à l'ordre du jour.

### **ASBO : Contre le désengagement financier brutal du Conseil Régional de Picardie**

L'Association sportive Beauvais Oise fait partie du patrimoine footballistique régional. La vie du club créé en 1945 est emplie de grandes victoires et de personnalités qui ont pu participer ou participent encore aujourd'hui à l'écriture de la grande histoire du football français.

Consciente de l'importance de son club, la Ville de Beauvais lui a toujours accordé une attention particulière. Cette année encore, la municipalité soucieuse de soutenir l'ASBO, a souhaité racheter pour plus de 800 000 € le centre de formation qui accueille des jeunes et va y construire 12 nouveaux vestiaires. Plus de 700 000 € ont par ailleurs été investis dans la construction d'un terrain synthétique afin de garantir à nos footballeurs les meilleures conditions d'entraînement et d'apprentissage possibles.

Le Conseil régional de Picardie a décidé de réduire de plus de 80% la subvention de fonctionnement allouée à l'Association Sportive Beauvais Oise pour la saison 2013-2014.

Cette décision, motivée par la volonté du Conseil régional de Picardie de procéder à un rééquilibrage des dotations régionales accordées aux différents clubs de football picards met durablement en péril le club beauvaisien.

En effet l'ASBO, qui ne pouvait anticiper une telle amputation de sa subvention régionale, s'est déjà engagé dans toutes les compétitions sur la base d'un budget présenté à la Direction Nationale de Contrôle de Gestion en mai dernier.

Cette diminution de subvention qui intervient à mi-saison plonge le club dans une situation financière extrêmement difficile.

Considérant que cette décision nie l'engagement et les efforts entrepris par les 550 joueurs licenciés, l'équipe première et la section féminine du club qui s'investissent avec passion et détermination au service du football.

Estimant enfin que cette décision ne tient pas compte de l'histoire du club qui a su à plusieurs reprises offrir au monde du football de grands joueurs et nie sa capacité réelle à atteindre le haut niveau,

Les membres du Conseil municipal demandent solennellement au Président du Conseil Régional :

- D'accorder à l'ASBO la confiance qu'elle mérite en reconnaissant la qualité et l'importance de ce club pour le football tant à l'échelle nationale que régionale ou locale ;

- De rétablir pour la saison 2013-2014 un niveau de subvention régional acceptable, afin de permettre à l'ASBO d'honorer ses engagements pris.

Le conseil municipal a approuvé à la Majorité, avec 4 voix contre, la motion contre le désengagement financier brutal du conseil régional de Picardie en faveur de l'ASBO.

**Mme Le MAIRE :** Comme j'avais commencé il y a quelques instants, je voudrais vous proposer une motion contre le désengagement financier brutal du conseil régional de Picardie. L'association sportive Beauvais Oise, ou ASBO, fait partie du patrimoine footballistique régional. La vie du club, créé en 1945, étant remplie de victoires et personnalités qui ont participé, et participent encore aujourd'hui à l'écriture de la grande histoire du football français.

Conscient de l'importance de son club, la ville de Beauvais lui a toujours accordé une attention particulière. Cette année encore, la municipalité soucieuse de soutenir l'ASBO, a souhaité racheter pour plus de 800 000 euros le centre de formation qui accueille des jeunes et va y construire 12 nouveaux vestiaires. Plus de 700 000 euros ont par ailleurs été investis dans la construction d'un terrain synthétique afin de garantir à nos footballeurs les meilleures conditions d'entraînement et d'apprentissage possibles.

Le conseil régional de Picardie a décidé de réduire de plus de 80% la subvention de fonctionnement allouée à l'association ASBO pour la saison 2013-2014. Cette décision, motivée par la volonté du conseil régional de Picardie de procéder à un rééquilibrage des dotations régionales accordées aux différents clubs de football picards, met durablement en péril le club Beauvaisien. En effet l'ASBO, qui ne pouvait anticiper une telle amputation de sa subvention régionale, s'est déjà engagée dans toutes les compétitions sur la base d'un budget présenté à la DNCG en mai dernier. Cette diminution de subventions qui intervient à mi-saison plonge le club dans une situation financière extrêmement difficile.

Nous considérons que cette décision nie l'engagement et les efforts entrepris par les 550 joueurs licenciés, l'équipe première et la section féminine du club qui s'investissent avec passion et détermination au service du football. Estimant enfin que cette décision ne tient pas compte de l'histoire du club, qui a su à plusieurs reprises offrir au monde du football de grands joueurs et mis sa capacité réelle à atteindre le haut niveau, les membres du Conseil municipal demandent donc solennellement au Président du conseil régional d'accorder à l'ASBO la confiance qu'elle mérite en reconnaissant la qualité et l'importance de ce club pour le football, tant à l'échelle nationale que régionale ou locale. Nous lui demandons aussi de rétablir un niveau de subventions régionales acceptable pour la saison 2013-2014, afin de permettre à l'ASBO d'honorer ses engagements pris. Mes chers collègues, je vous propose donc d'adopter cette motion. Qui vote contre ? Deux personnes. Qui s'abstient ?

Le conseil municipal a approuvé à la Majorité, avec 4 voix contre, la motion contre le désengagement financier brutal du conseil régional de Picardie

en faveur de l'ASBO. Je passe la parole à Jean-Luc BOURGEOIS pour le dossier numéro un et la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au « rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » permet la mise en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle de l'environnement II) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de l'approche,
- Le dispositif d'évaluation partagé,

- Le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant.

L'objet de cette délibération est donc d'attester que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Beauvais a bien été présenté en conseil municipal préalablement au débat sur le projet de budget.

Pour sa troisième année de publication, le rapport a été revu afin d'améliorer sa lisibilité et de mettre en avant les réalisations de l'année en cours.

Des tableaux récapitulatifs identifient les objectifs des documents stratégiques majeurs des trois collectivités au regard des finalités de développement durable.

Ensuite, le rapport liste les nouvelles actions pour 2013, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ».

Enfin, le rapport se termine avec une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des trois collectivités (CAB, Ville de Beauvais et CCAS de Beauvais) illustrées par quelques exemples concrets.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

**M. BOURGEOIS :** Nous retrouvons ce rapport si vous le voulez. Comme l'an passé, la loi Grenelle II nous l'impose. Il faut donc le faire tous les ans avant le débat d'orientations budgétaires. C'est pour cela que ce rapport passe en premier. Un état de la situation en développement durable sur la ville. La communauté d'agglomération et la ville de Beauvais ont élaboré leur premier rapport sur la situation en matière de développement durable en 2011 et ce rapport a été déjà mis à jour en 2012. Nous en sommes donc à la troisième année et ce rapport a été revu et il a une présentation différente que je vais vous commenter. Pour améliorer la lisibilité et mettre en avant les réalisations de l'année en cours, je vais commenter la structuration de la brochure que vous avez.

Vous avez les cinq finalités du développement durable qui constituent le plan d'ensemble. Vous avez aussi les cinq éléments déterminants des démarches du développement durable. Monsieur SERGEANT va dans quelques instants vous faire les commentaires qui s'imposent. Je me bornerai donc à commenter la

nouvelle présentation. La première chose que vous voyez, c'est l'intégration de ces cinq finalités développement durable. Tous les documents de planification que nous avons ne se limitent pas simplement à cette brochure. Nous les retrouvons dans le projet de territoire prospective 21, dans l'Agenda 21 bien sûr, dans le SCOT, le PLH, le plan de déplacement urbain et même, aujourd'hui il est entamé, dans le plan climat énergie territorial, le contrat urbain de cohésion sociale et le plan d'harmonie sociale.

Deuxième point qu'il faut mentionner : ces cinq finalités sont traitées selon un plan identique où apparaissent clairement les nouvelles actions en 2013. C'est le même plan pour chaque partie. Les actions y ont progressé, que ce soient les actions courantes ou les actions d'exemplarité interne au sein des services. Je terminerai en parlant un peu de la mission de développement durable au sein des services. Dans les années 2001-2002, les missions développement durable étaient réduites à un adjoint qui s'en occupait, et à une autre personne, que vous avez devant vous, Guillaume SERGEANT. Aujourd'hui c'est tout à fait autre chose. Nous avons neuf personnes et cette mission de développement durable est formée de deux pôles : vous avez un pôle « projet et méthode » avec trois à cinq personnes. Je ne vais pas les nommer. Et plus récemment un autre pôle a été créé, il s'agit du pôle « sensibilisation santé environnement ». Nous venons récemment de recruter une infirmière pour coordonner le tout et nous avons quatre personnes dans ce pôle aujourd'hui, à fin 2013, pour la mission développement durable qui dépend directement de la direction générale des services et qui est beaucoup plus souple au point de vue de la gouvernance et, si j'ose dire, de la manipulation des crédits. Nous avons neuf personnes et je crois que c'est un motif de satisfaction pour la ville et l'agglomération. Nous pouvons mener de nombreuses actions et je propose que Guillaume SERGEANT vous les expose brièvement sous forme d'un petit diaporama.

**Mme Le MAIRE :** Alors je dois suspendre la séance pour l'intervention de Monsieur SERGEANT.

**M. SERGEANT :** Je vais présenter en fait le rapport de manière synthétique, puisque vous avez eu le rapport dans vos dossiers, en démarrant le premier volet qui concerne la ville et son application au regard des cinq finalités du développement durable.

La première est la lutte contre le changement climatique, avec un volet concernant la sensibilisation à l'usage du vélo, avec l'opération « Ville à Vélo » tenue au mois de septembre. D'autres actions concernent le développement des usages des véhicules électriques avec les bornes de recharge, notamment une au pied de l'hôtel de ville. Et puis la poursuite du développement des réseaux de chaleur à énergie renouvelable avec le lancement d'études de faisabilité.

Pour ce qui est de la seconde finalité du développement durable, concernant toujours les nouvelles actions de l'année 2013, nous avons eu des actions concernant l'usage du cheval de trait sur l'entretien du marais de Saint-Just, et également la création de la brigade verte, qui a pour fonction d'intervenir sur toutes les dégradations environnementales qui peuvent avoir lieu. Concernant la troisième finalité, l'épanouissement de tous, nous avons un volet notamment culturel avec le lancement du « festival d'ici et d'ailleurs », les actions pédagogiques et notamment l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs. Nous

avons aussi une action qui a consisté à faire découvrir le patrimoine et l'histoire de Beauvais auprès des enfants des accueils de loisirs avec le livre qui a été édité, «Esmeralda N», qui est une anagramme de la Salamandre.

La quatrième finalité concerne la cohésion sociale et la solidarité. Nous avons l'inauguration de la MAJI, la Maison de l'Association de la Jeunesse et des Initiatives d'Argentine qui mène de nombreuses actions en lien avec les services mais aussi avec les acteurs associatifs du quartier. Nous avons aussi une opération récente s'intitulant «cuisine et potager nourricier», qui avait notamment pour vocation d'aider des familles en difficulté à mieux s'alimenter à un coût très réduit.

Enfin la cinquième finalité fait le lien entre les modes de production et de consommation responsable. Un lien concernant l'emploi local avec «En route vers l'emploi» dans le cadre de la création du centre commercial du Jeu de Paume. Nous avons également une opération d'aide aux familles pour l'éco-construction. L'objectif étant de favoriser la rénovation du bâtiment ancien avec des techniques peu coûteuses.

Le second volet qui a pour fonction de mettre en évidence les modes de fonctionnement de la collectivité au regard du développement durable. Je vais citer tout d'abord des actions exemplaires telles que, notamment, l'usage des véhicules électriques par les services, le déploiement de la dématérialisation et de la télétransmission des actes administratifs, des actions concernant le bien-être des agents et l'emploi de contrats d'avenir au sein des services de la ville ainsi que les politiques d'insertion via les chantiers d'insertion.

Ensuite viennent des volets concernant l'aspect méthodologique au sens strict. La stratégie d'amélioration continue avec, notamment, les labels et les certifications et un logiciel d'aide au suivi des actions. Ce logiciel nous permet d'avoir des indicateurs centralisés pour l'ensemble des services. Nous avons mis en place de nombreux dispositifs de participation : le grand forum, la GUP 'gestion urbaine de proximité', mais également des opérations menées directement avec la population, rhabillant notre quartier à Saint Lucien par exemple, et «J'ai rendez-vous avec ma ville» pour le projet «Cœur de Ville».

Nous avons aussi des actions de transversalité, des approches qui consistent à favoriser l'élaboration de plans stratégiques. Monsieur BOURGEOIS l'a rappelé tout à l'heure avec l'Agenda 21, le Plan Climat territorial mais aussi des groupes de réflexion au sein des services.

Par exemple, la coordination Argentine et Saint-Lucien, pour harmoniser le travail des acteurs institutionnels et associatifs de ces quartiers. Il y a aussi des réflexions au niveau du CHES 'conseil de l'harmonie éducative et sociale' ainsi que des réflexions sur l'ensemble des actions pédagogiques portées par la ville et l'agglomération. Enfin la mission développement durable, je n'y reviendrai pas, et une équipe projets à vocation de transverse, composée de quatre services et qui permet d'élaborer les bilans d'activités des services ainsi que l'établissement de fiches d'actions et d'indicateurs d'impacts.

**M. AURY :** Madame le Maire, j'ai à la fois quelques réflexions mais aussi quelques questions. En effet, nous trouvons des données intéressantes dans le rapport.

Il y a des actions que nous ne pouvons évidemment que soutenir. En même temps je dirais qu'un

chiffre interpelle, puisqu'il est très négatif. Il s'agit du Beauvaisis en tant que territoire émetteur de carbone : treize tonnes équivalent en CO<sub>2</sub> par habitant contre dix par habitant en moyenne nationale. C'est un mauvais bilan par rapport à la moyenne nationale et nous pointons un peu plus loin le fait que ce bilan carbone est notamment lié à l'utilisation très importante de la voiture pour les déplacements journaliers puisque 63% des déplacements journaliers sont effectués en voiture. Je voudrais saisir cette occasion pour réenfoncer encore le clou sur un sujet que nous avons eu de nombreuses fois l'occasion d'aborder mais qui, il me semble, devrait aujourd'hui être pris à bras-le-corps. C'est la question de l'utilisation du rail sur le territoire du Beauvaisis.

Je ne sais pas si un jour nous aurons le TGV, mais en tout état de cause cela ne règlera pas la question de la réutilisation, du redéveloppement, en modernisant, en inventant de nouvelles manières d'utiliser ces réseaux ferrés qui existent sur le Beauvaisis, mais de la réutilisation, du re-développement de l'utilisation des voies ferrées de proximité sur le Beauvaisis. Je pense que c'est une question qui doit être prise à bras-le-corps sur les années qui viennent. De très nombreux salariés qui viennent travailler chaque jour sur Beauvais ou les jeunes qui viennent dans les lycées, à l'université ou dans les établissements scolaires, habitent à proximité, et sont parfois très proches de ces voies ferrées. Je pense vraiment qu'il y a là un sujet qui ne me semble pas pris au niveau où il le faudrait. Même si évidemment nous avons la question du propriétaire de ces voies ferrées, qui n'est pas la ville, ni l'agglomération mais RFF, je crois vraiment qu'il faut poser ce débat et mener une bataille forte dans la durée sur ce sujet.

Je ne dis pas que c'est le seul, mais c'est certainement un élément de nature à diminuer l'utilisation de la voiture pour les déplacements journaliers. Autre élément sur un tout autre plan, vous indiquez ici la mise en place de «Yellow Vélo». J'avoue que nous sommes quand même un certain nombre à ne pas très bien voir la cohérence du développement de l'utilisation du vélo dans notre ville avec ce qui apparaît ici plus comme un gadget ou un objet de communication, qui semble venir en opposition, en concurrence ou en tout cas qui ne s'articule absolument pas avec un autre projet qui existe depuis plusieurs années, qui bénéficie de subventions publiques et qui est «Beau-Vélo». Nous ne voyons pas très bien s'il y a ici une volonté de développer l'utilisation du vélo, au delà du coup de communication. Je pense qu'il faudrait plutôt travailler sur de la cohérence plutôt que sur de l'incohérence sur ce point de vue là. Autre point soulevé dans ce rapport, c'est le fait qu'il faut absolument mettre un coup d'arrêt à la consommation d'espaces naturels et d'espaces agricoles. Nous avons dit que sur 40 ans nous avons une augmentation sur notre territoire de cette consommation de terres agricoles avec une progression beaucoup plus importante que l'évolution de la population. Or, nous voyons régulièrement ce thème revenir dans les rapports que vous nous présentez. Nous avons envie de dire que c'est très bien, mais nous avons surtout aussi l'impression que nous continuons de ne pas en tenir compte. Par exemple en développant de nouvelles surfaces commerciales, alors que nous sommes déjà une agglomération qui sature en surfaces commerciales. Je ne reviens pas sur le sujet du Jeu de Paume, mais nous avons maintenant cette nouvelle surface du bricolage, alors que nous en avons déjà deux, et que nous avons par ailleurs de nombreuses friches industrielles sur

notre ville. Je pense qu'il y a là aussi une question qu'il ne faut pas seulement traiter en l'écrivant comme une bonne intention dans un rapport, mais qu'il faudrait aussi le traduire concrètement dans les décisions prises par la ville ou par l'Agglomération. Ensuite quelques questions un peu précises à la page...

**Mme Le MAIRE :** Voulez-vous que nous vous répondions par étapes quand même ?

**M. AURY :** Pas de problème, Madame le Maire. Si j'ai le droit de poser les questions, il n'y a pas de problème.

**Mme Le MAIRE :** Vous avez tous les droits. Monsieur BOURGEOIS ? Posez vos questions, nous sommes en démocratie.

**M. BOURGEOIS :** En principe, il n'y a pas de débat autour de ce rapport. Mais vous voyez, comme nous sommes bons princes, nous voulons bien essayer de vous répondre. Je vais donc vous répondre sur les trois points que vous avez évoqués pour l'instant. Au sujet de ce que vous appelez un mauvais bilan carbone, vous incriminez uniquement la voiture. C'est vrai que le chiffre de 63% correspond à l'étude de l'enquête ménage qui a servi dans le cadre du plan de déplacements urbains. Mais le problème de l'habitat est tout aussi responsable. Il ne faut pas l'oublier et il faut lire complètement les choses. L'étude qui a été faite renvoie à peu près dos à dos les transports et l'habitat. Dans le domaine de l'habitat énormément de choses sont faites, mais le travail correspond à des milliers de logements qu'il faut isoler, c'est-à-dire tous ceux qui ont été construits sur notre territoire autour des années 1965, 1970 et 1980. Ils sont totalement obsolètes au niveau de l'isolation thermique. Je ne vais pas développer aujourd'hui sinon cela nous prendrait la soirée.

En réalité au niveau de la communauté d'agglomération des fonds permettent de faire ces isolations. Chaque mois en commission, un certain nombre d'aides sont accordées à ce que nous pouvons appeler la précarité énergétique et qui aide aussi les différents propriétaires, parce qu'il y a des fonds sans limitations de ressources. Il faut donc être complet sur ce sujet.

Je conviens que vous avez vu le plan de déplacements urbains pour la voiture dont l'objectif est de diminuer de 11% l'utilisation des véhicules automobiles. Vous en venez ensuite au chemin de fer. Vous savez que le plan de déplacements urbains est un document de planification valable pour une dizaine d'années. Nous en parlons donc beaucoup. Je ne vais pas vous rappeler les nouveaux alinéas, notamment une nouvelle halte près des usines MASSEY-FERGUSON dont il faut acquérir les terrains, etc. C'est justement ce que nous sommes en train de faire, en nous opposant à ce que des privés puissent prendre des bandes de terrain qui pourraient nous être utiles.

Je ne développe pas, mais le gros élément, c'est le projet de pôle d'échange multimodal, que nous appelons PEM aujourd'hui. Ce projet a avancé à toute vitesse, et un comité de pilotage a réuni les différents acteurs, qui sont la Région, le Département, la SMTCO, la CAB, la Ville, RFF, SNCF... j'en oublie certainement et ils m'en excuseront, pour avoir une gouvernance commune et faire un pôle d'échanges multimodal. Si nous parlons de pôle d'échanges multimodal, cela veut dire que nous voulons aussi déve-

opper entre autre l'usage du rail mais aussi les circulations douces.

Je crois donc qu'il faut mettre en avant ce projet, qui a avancé assez vite. Vous avez ensuite beaucoup parlé du vélo. Sur ce sujet vous conviendrez que nous ne nous entendrons pas. Et nous n'allons pas chercher à nous entendre parce que nous ne voyons pas du tout d'incohérence dans le fait qu'il y ait deux services qui aient chacun leur spécificité. Certains n'admettent pas qu'ils soient complémentaires. Cela leur passera peut être. En tout cas, le service que nous avons lancé a un but beaucoup plus, disons, touristique. Parce que la réserve de vélo a été faite près de la mairie, dans laquelle nous allons donner des fonctions multiples et notamment du développement du territoire. Nous avons pris deux emplois d'avenir pour l'animer et je pense que vous ne pouvez pas y être tellement opposés. Maintenant que l'hiver arrive, nous allons faire savoir par ces agents tout ce qui peut se faire sur le territoire.

En réalité, chacun a sa spécificité. On nous oppose souvent le problème des subventions, mais je le redis haut et fort, l'association qui vous est chère, à nous comme à vous, est largement subventionnée. Elle est subventionnée à hauteur de 20 000 euros pour le fonctionnement mais il faut aussi compter le loyer de la gare SNCF, les fluides, etc.... Si nous faisons le total cela donne une valorisation d'un total de 40 000 euros annuels. Nous ne laissons donc pas tomber l'association, au contraire nous permettons son développement. Chacun fait évidemment selon ses possibilités et nous pensons que nous jouons très largement notre rôle.

D'autre part, ces services n'ont pas les mêmes fonctions non plus. Si vous lisez le rapport d'activité, en premier lieu le vélo pour les scolaires est gratuit. C'est parfait. Vis-à-vis des entreprises comme Nestlé, vis-à-vis des gens qui n'ont pas d'emploi etc... Un travail est aussi fait vis-à-vis des communautés scolaires pour traiter du bon usage du vélo.

Voilà un certain nombre de missions excellentes que nous reconnaissons. Mais nous avons peut être aussi la possibilité d'avoir un service de vélo qui n'a pas les mêmes objectifs. Un marché a été lancé pour cela. Nous ne disons pas que dans un avenir prochain, si tout se passe bien et que cela s'étend, nous n'aurons pas une délégation de service public. Mais c'était trop tôt pour lancer une telle chose. C'est pour cela que nous avons préféré acheter des vélos électriques, parce que là aussi nous pensons que c'est l'avenir. Il y a quelques vélos électriques, il y en aura peut être davantage. Je pense que c'est un mauvais combat ou une mauvaise interprétation de dire qu'il y a deux services qui veulent se faire la concurrence. Nous leur avons présenté comme étant des services complémentaires. Voilà la réponse sur ce point. Je reviendrai ensuite sur l'arrêt de la course aux espaces agricoles. Je vous arrête tout de suite, et j'espère que je vais vous rassurer, parce que je crois que nous avons voté cela lors du dernier conseil ou lors de l'avant-dernier, lorsque nous abordions le SCOT qui doit être « grenellisé ».

Nous avons donc fait l'inventaire de tous les terrains classés en 1 AU. C'est-à-dire ceux pouvant être urbanisés dans l'immédiat, sans avoir une procédure longue. En réalité nous avons toute une liste de terrains situés sur la ceinture de Beauvais, qui vont être restitués et vont passer en zone N, voire A, mais surtout N, voire NSL. Je vous accorde que c'est un peu la même chose, 120 hectares vont être transformés.

Comme nous l'avons dit, Madame le Maire, les collègues et moi-même, c'est faire en réalité la ville centre. C'est une ville qui grossit sur elle-même, qui ne s'étend pas et qui ne va pas mordre sur le patrimoine végétal, la biodiversité, voire sur les terres agricoles. Je vous donne donc ce chiffre qui sera incorporé dans le SCOT « grenellisé ».

J'espère avoir répondu de manière complète à vos trois premiers points mon cher collègue.

**M. AURY :** Je ne reviens pas sur le sujet, mais en l'occurrence sur le vélo nous ne m'avez pas convaincu. J'ai entendu ce que vous avez dit sur les autres points, rares à suivre allons nous dire.

J'avais ensuite des questions un peu précises. Nous parlons à la page 17 des infrastructures sportives et nous citons deux piscines municipales. Des inquiétudes continuent d'exister et même de se développer, parce qu'aucune annonce n'est faite sur le devenir de la piscine Marcel Dassault du quartier Argentine. Puisque nous avons là un rapport du développement durable, je souhaiterais savoir si nous pouvons inscrire cette piscine dans une perspective durable sur le quartier Argentine. C'est-à-dire si des travaux de rénovation importants de cette piscine sont programmés.

J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir il y a deux ans à ce sujet, on m'avait, entre guillemets, rassuré. Mais depuis deux ans aucun travail n'a été engagé sur cette piscine et ses utilisateurs sont très inquiets sur son devenir. Je souhaiterais pointer cela car pour moi la rénovation de cette piscine est aujourd'hui devenue une priorité à inscrire au budget d'investissement de la ville.

Autre question sur, cette fois-ci, un événement de la ville. Beaucoup d'événements sont cités, puisqu'au delà du développement durable nous citons des événements culturels et sportifs et beaucoup d'événements importants de notre ville. Je ne vois absolument plus cité dans ce document un événement qui à priori est devenu un événement majeur de notre ville, qui est «Les foulées de la rue» et je voudrais savoir s'il s'agit d'un malencontreux oubli, ou s'il faut y voir d'autres perspectives plus négatives concernant le soutien à cet événement ? En tout état de cause je voudrais affirmer que pour nous cet événement est devenu important et très populaire pour la ville. Il mérite de continuer d'être soutenu par les différentes collectivités dont la nôtre.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, campagne, campagne quand tu nous tiens. Vraiment... Ne vous inquiétez pas, Monsieur AURY.

**M. AURY :** Vous savez, Madame le Maire, je lis très attentivement tout ce que vous nous envoyez. Vous nous envoyez beaucoup de choses.

**Mme Le MAIRE :** Nous vous avons envoyé quelque chose concernant «Les foulées de la rue». Là, ça devient un peu de la provocation, quand même. Il n'a jamais été question d'arrêter «Les foulées de la rue».

**M. AURY :** Et oui, mais pourquoi est-ce le seul événement qui n'est pas cité ? Nous citons Pianoscope, Blues autour du zinc, Photoautnales, les scènes d'été, la fête Jeanne Hachette, la fête de l'âne, j'en passe et des meilleures, la Transquar, Sport en fête... Mais «Les foulées de la rue» semblent malencontreusement avoir disparu. Je voudrais indiquer que cet événement mérite d'être cité dans ce rapport.

**M. TABOUREUX :** Thierry AURY, pour rien au monde nous ne nous priverions du plaisir de vous voir effleurer l'asphalte le jour des «foulées de la rue». Ai-je été convaincant ?

**Mme Le MAIRE :** De même, Monsieur AURY rassurez-vous, vous pourrez continuer à faire vos longueurs de piscine à Argentine. Là non plus, nous ne voudrions pas vous priver d'une activité sportive.

**M. AURY :** Bien. C'est bien.

**Mme Le MAIRE :** Vous voilà rassuré. Vous pourriez aussi faire du triathlon. Parce qu'après la course et la piscine, il manque le vélo. Je ne sais pas si vous faites du vélo ?

**M. AURY :** Vous savez que j'aime bien la pratique du vélo. Mais il n'empêche qu'il me semble important que les choses soient dites. Ce conseil sert également à pointer des questions comme celles là. Enfin un dernier point, sur un autre plan, le plan industriel. La question du devenir de l'industrie sur notre territoire est plus préoccupante. Nous citons encore dans ce document, parmi nos fleurons industriels, 'Nestlé'. Nous disons d'ailleurs que le secteur agro-alimentaire est un des points forts de notre territoire.

Je crains que les dernières annonces faites par ce groupe multinational Nestlé, qui fait beaucoup d'argent et qui vient d'annoncer la disparition de 165 emplois dans les deux ans qui viennent, mettent de fait en péril l'avenir même de ce site. Les représentants des salariés le disent et tous les observateurs un peu lucides le craignent. Je pense donc qu'il y a une véritable bataille à engager pour le devenir de ce site industriel. Il serait véritablement incompréhensible que dans une région agricole comme la nôtre, au moment même où nous parlons de relocaliser des productions, nous laissions disparaître un site industriel de cette importance. Je rappelle que ce site a embauché jusqu'à plus de 3 000 salariés il y a une vingtaine d'années. Je veux insister parce qu'au sujet de ce qui se crée sur notre territoire, on nous parle beaucoup de galeries commerciales, et de centres commerciaux qui se font concurrence les uns et les autres, parce que nous sommes à saturation. Au total, cela ne crée pas d'emplois. Cela en crée à un endroit mais en fait disparaître à un autre. C'est un turnover permanent. Un site industriel comme celui de Nestlé ou d'autres, sont des créateurs de richesse sur notre territoire, des créateurs nets d'emplois.

Je pense donc qu'une mobilisation est vraiment nécessaire, parce qu'un territoire n'a pas d'avenir sans industrie pérenne, surtout avec le débat actuel sur la nécessaire relocalisation des activités. Je souhaite donc savoir quelles initiatives vous avez prises concernant le site de Nestlé ?

**M. PIA :** J'ai reçu le dirigeant de cette entreprise qui est importante pour Beauvais. C'est vrai, nous avons tous à cœur que Nestlé reste sur Beauvais. Je puis vous assurer que la volonté des dirigeants aujourd'hui est bien de garder Nestlé à Beauvais. Nous pouvons certainement regretter le fait qu'il y aura, non pas des licenciements, mais effectivement des suppressions d'emplois à terme pour permettre à l'entreprise de se restructurer autour du pôle crèmes glacées.

**M. AURY :** Excusez-moi, Monsieur PIA...

**M. PIA :** Monsieur AURY, s'il vous plaît, nous vous avons écouté. Cette entreprise a justement la chance d'avoir un centre de recherche internationalement connu qui nous permet de préserver le tissu et l'industrie Nestlé sur Beauvais. Les décisions appartiennent aux dirigeants de cette entreprise mais croyez bien que nous sommes très en veille sur ce dossier.

**Mme Le MAIRE :** Il y a d'autre part des entreprises qui sont des fleurons. Je pense qu'il ne vous a pas échappé la belle réussite de l'entreprise AGCO MASSEY FERGUSON, malgré les commentaires que certains ont pu faire ?

**M. AURY :** Je n'allongerai pas plus, mais il est évidemment que la réponse de Franck PIA ne convainc absolument personne ici. Je pense que lui même tient ce discours qui est devenu de la langue de bois. "Ce ne sont pas des licenciements mais à terme ce sont bien des emplois qui disparaissent sur notre territoire". Appelons un chat un chat.

Personne ne peut imaginer que nous supprimions des emplois pour les maintenir. Cela fait 20 ans qu'on nous répète des choses comme ça. Je n'y croyais déjà pas il y a vingt ans, mais certains pouvaient y croire. Plus aujourd'hui, il est évident que Nestlé, morceau par morceau, depuis des années, fait des mini-suppressions d'emploi. Petit bout par petit bout ils ont démantelé. Ils s'y sont bien pris parce qu'ils ont évité depuis des années les plans dits sociaux, qui n'ont rien de social. S'il n'y a pas une bataille d'ampleur menée sur ce site il va disparaître. Il ne faudra pas seulement attendre le bon vouloir des actionnaires. Les actionnaires délocalisent à des endroits où on leur donne des subventions. Ils ont ouvert un site en Bretagne où ils vont certainement empocher des aides publiques et ensuite ils iront ailleurs. Je pense donc qu'il est inutile de se borner à dire que nous allons surveiller ce que font les actionnaires. Si nous en restons là, si c'est la seule ambition et le seul objectif de la ville, nous en reparlerons dans deux ans et tout le monde ici autour de la table sortira les kleenex. Ce sera un autre site industriel. Parce que pour un site industriel qui a actuellement une bonne réussite, et il faut s'en féliciter, nous avons quand même plusieurs autres sites industriels qui, après des précédents ces dernières années, ne sont pas dans une situation absolument mirobolante. Je pense donc qu'il y a une bataille d'ampleur à déployer autour de ce site Nestlé. Ce serait un gâchis sans nom quand nous voyons le potentiel industriel que représente ce site.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, je ne peux pas vous laisser dire cela. Moi aussi j'ai convoqué les dirigeants pour avoir des explications sur ce qui se passe à l'intérieur de Nestlé. Je peux vous dire qu'aujourd'hui ils ont l'intention de lancer un plan d'emploi pour la jeunesse. Je serais d'autant plus vigilante sur ce qui se passera à Beauvais.

Croyez bien que c'est une de mes premières préoccupations pour les semaines qui viennent. Nestlé veut créer 100 000 emplois en Europe et je tiens absolument à ce que le site de Beauvais fasse partie de ce plan de rénovation jeunesse. Je peux vous dire que je ferais tout pour qu'un certain nombre d'emplois soient proposés au site de Beauvais. Nous allons peut être mettre un point au commentaire sur ce rapport et passer au dossier numéro deux. Le conseil municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui ne fait pas l'objet d'un vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

La commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/2013, a émis un avis favorable.

*En annexe, les orientations générales du budget de l'exercice à venir.*

**M. JULLIEN** : Si je devais résumer en une seule phrase le débat d'orientations budgétaires 2014, je le résumerais en disant : des orientations courageuses malgré un environnement durci.

D'abord, au sujet du cadre réglementaire du débat d'orientations budgétaires, vous le connaissez mes chers collègues, nous sommes en fin de mandature. Je rappelle simplement que la loi du 6 février 1992 qui instaure l'obligation de ce débat, impose de préciser l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons. C'est bien l'objet des premières pages du rapport qui vous est soumis. C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous parlerai d'environnement durci avant de vous décrire les options courageuses qui vont conduire nos orientations budgétaires 2014. Tout le monde l'a reconnu, et notamment lors du dernier congrès de l'association des maires de France, devant le gel puis la baisse généralisée des dotations globales de fonctionnement, devant l'augmentation des dépenses contraintes, devant la fiscalité en perpétuelle évolution, les communes et leurs intercommunalités accusent le coup des mesures prises par l'État pour redresser ses comptes publics. Ce constat a été fait tout récemment par une étude de l'association des maires de France, présentée pas plus tard que le 19 novembre dernier à l'occasion du congrès annuel. Cette étude montre les inquiétudes de la grande majorité des maires de France devant l'instabilité des mesures prises qui peut entraîner « un risque sévère de décrochage de l'investissement local ». Je cite Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président de l'AMF, Maire PS d'Issoudun et président du comité des finances locales. Vous connaissez l'importance de ce comité.

Vous avez parfaitement compris ce que cela veut dire. Si nous continuons à nous engager dans cette voie périlleuse de décrochage du soutien aux collectivités territoriales qui, je le rappelle, représente près de 70% de l'investissement public en France, nous risquons une baisse assez brutale de l'investissement local. Cela veut également dire des pertes de marché et des pertes d'emploi au niveau local. Mes chers collègues, je ne rentrerais pas dans le détail des mesures annoncées qui figurent dans les pages deux, trois et quatre de votre rapport. Vous en avez donc fait lecture avec beaucoup d'attention, pour ne citer que les principales incidences sur nos propres orientations 2014. Pour la ville de Beauvais, une baisse des dotations de l'état en euros courants et non pas constants, de 580 000 euros et une augmentation de la charge de la solidarité horizontale. Cela veut dire qu'il faudra payer 95 000 euros de fonds de péréquation intercommunale et communale en plus.

Nous allons subir également une baisse de la dotation de solidarité communautaire pour 319 000 euros, qui va encore peser sur notre budget. Un autre cadeau très sympathique à partir du 1er janvier 2014 sera l'augmentation assez forte des charges sociales sur les rémunérations des personnels et également, bien sûr, sur les indemnités des élus. 450 000 euros. La réforme des rythmes scolaires est un sujet qui fait couler actuellement beaucoup d'encre. Elle représente un coût de 210 000 euros par trimestre ou 630 000 euros en année pleine.

Autre petit cadeau à partir du premier janvier 2014, une augmentation des taux de la TVA de 80 000 euros. Nous avons aussi un certain nombre d'incidences complémentaires. Je n'en citerais qu'une seule : la suppression de la journée de carence qui nous coûtera 40 000 euros, mais il y en a beaucoup d'autres

dont je vous épargnerais la lecture. Tout ceci pour dire que globalement l'incidence en année pleine de ces mesures liées aux décisions de l'État se mesure pour Beauvais, à un niveau de pertes de 2,2 millions d'euros. Mes chers collègues, en face de cette situation, il nous a fallu du courage, et j'insiste bien sur ce terme, pour bâtir les orientations qui vous sont soumises aujourd'hui. La première orientation a été de ne pas alourdir la fiscalité locale en conservant sans changement les taux de fiscalité locale pour 2014.

La seconde orientation a été de conserver un autofinancement suffisant pour permettre de poursuivre l'équipement de notre cité sans alourdir abusivement notre endettement. La troisième orientation est de maintenir à un bon niveau la qualité de nos services publics municipaux.

Je précise simplement que quand nous discutons avec des collègues des quatre coins de France et de Navarre, quelles que soient leurs orientations politiques, certains se posent la question de savoir s'il faut maintenir certains services publics. La quatrième orientation est de poursuivre l'effort de solidarité. Un exemple figure dans votre dossier. Nous allons augmenter la subvention au CCAS afin que la notion d'harmonie sociale continue à bénéficier à nos concitoyens dans la difficulté. Mes chers collègues, certains pourraient dire en face de cette situation de diminution des concours d'état, de contraintes et de charges supplémentaires, et de volontés politiques fortes de maintenir des orientations qui vont dans le bon sens pour définir et défendre les intérêts de nos concitoyens, que c'est une équation impossible et que nous n'y arriverons jamais. Et bien si, nous prétendons pouvoir y arriver.

Chers collègues, tout d'abord le résultat du plan des 4 000 clés et le dynamisme de la construction de nouveaux logements vont porter leurs fruits au niveau de la fiscalité locale, des droits de mutation et de la taxe d'aménagement. Cela va nous apporter quelques sous supplémentaires pour pouvoir faire face à nos objectifs ambitieux. Mais cela ne suffira pas si nous voulons retrouver l'équilibre. Nous devons faire des efforts en termes de dépenses de fonctionnement. Nos efforts de gestion se sont encore accentués pour limiter l'évolution des charges à caractère général et limiter l'évolution des charges de personnel. Vous remarquerez qu'il y a un chapitre que nous ne toucherons pas. Le chapitre 65-74 qui finance pour moitié le contingent incendie, pour un peu plus de 2 400 000 euros chaque année est une dépense obligatoire. Le financement au CCAS rentre également dans ce chapitre. Je vous ai dit que la subvention allait augmenter et que nous ne rognons pas sur la part dévolue aux subventions de fonctionnement, donc aux associations.

Tous ces efforts ardues doivent nous permettre de financer environ 15 millions d'euros d'équipement nouveaux en 2014, avec quelques équipements phares comme la fin du règlement des factures du pont de Paris. Vous savez qu'il sera inauguré normalement le 20 décembre et je pense que vous serez présents et nombreux pour fêter cet événement. Le démarrage de la halle couverte de la place des Halles est un projet également important puisque les travaux doivent commencer au début de l'automne 2014. Nous aurons une tranche supplémentaire d'équipements sportifs, nous aurons les vestiaires du centre de formation de l'ASBO qui en ont bien besoin, et j'en passe. Cette programmation annuelle sera arrêtée prochainement dans le cadre du budget primitif 2014 dont nous débattrons le contenu en décembre prochain.

Le tout sera financé non seulement par l'autofinancement dont je vous parlais tout à l'heure, mais également par une enveloppe d'emprunts largement en baisse par rapport à l'année qui s'achève. Cet autofinancement est constitué par le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements. Cela représentera un peu plus de cinq millions d'euros. Il faut aussi que je vous dise un mot au sujet de l'endettement, puisque j'en parlais et que c'est important. C'est une volonté de l'équipe municipale. Vous savez qu'avant le vote du budget et au moment du débat d'orientations budgétaires, il est important que vous soyez exactement informés de l'évolution de notre stock de dettes et de l'évolution de la qualité de notre endettement. Je ne rentrerai pas dans les détails des chiffres qui figurent pages 21 à 24 de votre rapport mais pour l'ensemble des budgets principal et annexe, le total de l'endettement au premier janvier 2014 sera de 75 millions d'euros, dont 68 millions d'euros sur le budget principal. Les taux moyens d'intérêts sont de 3,31 % au premier janvier 2014 alors que le taux moyen relevé pour les communes de la même strate est de 3,5 %. Enfin en termes de sécurité sur l'évolution des taux moyen d'intérêt, la lutte contre les emprunts dit toxiques, 100% de notre endettement est sécurisé au niveau GISLER 1A, soit la meilleure cotation possible.

Voilà Madame le Maire, mes chers collègues, les quelques modestes remarques que j'entends vous soumettre pour ce débat budgétaire 2014.

**M. RAHOUI :** Avoir un débat d'orientations budgétaires consiste selon nous à se pencher d'abord sur la question des ressources de la collectivité en question. Monsieur JULLIEN vient d'en dire un mot. Il nous faut donc parler de fiscalité, qui dans notre ville est un sujet sur lequel nous entendons des critiques quotidiennes et légitimes, vous mettant personnellement en cause Madame le Maire, pour les choix que vous avez fait mais aussi pour vos erreurs que vous ne souhaitez visiblement pas corriger. D'après les documents que vous nous avez remis, nous constatons que vous allez maintenir une année de plus votre matraquage fiscal.

Inutile de revenir sur le contexte dans lequel vous avez augmenté les impôts locaux à Beauvais, ni sur les arguments inaudibles qu'en toute loyauté Monsieur JULLIEN défend une fois de plus ce soir sans vraiment y croire, mais que vous avez tenté d'utiliser pour expliquer l'inexplicable. Néanmoins plusieurs années après cette hausse injuste sur laquelle vous ne voulez pas revenir, de véritables questions continuent de se poser. Est-ce que votre matraquage fiscal permet de trouver plus facilement un emploi à Beauvais ? Est-ce que votre matraquage fiscal permet de mieux se déplacer à Beauvais ? Sur un aspect technique j'aurais, cher collègue Jean-Marie JULLIEN, besoin d'éclaircissements sur plusieurs points. Tout d'abord sur les atténuations de charges qui augmentent de 12,5%, puis sur les autres produits de gestion courante avec une hausse de 19,8 % et enfin sur les produits des services qui augmentent pour leur part de 14 %. À ce sujet nous n'avons que cinq lignes sans détails, alors que c'est pourtant ce que la mairie maîtrise le mieux. J'ai comme l'impression que ces très fortes évolutions non justifiées et non expliquées viennent opportunément équilibrer un budget. J'attends avec impatience vos réponses sur ces points.

Pour continuer sur la question des ressources, vous sous entendez à la fin du développement sur la dotation globale de fonctionnement que la péréquation aurait eu un impact négatif sur Beauvais. Or, si la DGF a baissé de 179 000 euros entre 2012-2013, la dotation de solidarité urbaine a en revanche progressé de 472 000 euros sur la même période. La ville de Beauvais bénéficie donc de la solidarité nationale. Alors que le débat sur les orientations budgétaires de notre collectivité devrait nous amener à nous projeter dans l'avenir, l'exercice paraît chaque année de plus en plus périlleux puisque nous observons clairement une réduction des marges de manœuvre de la ville. Cet affaiblissement de la vitalité financière dans laquelle vous continuez de nous plonger est évident, à la lecture du chapitre 23. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement baisse de 16,7 %. Il est important de préciser à chacun ici présent que ce chapitre présente les marges de manœuvre réelles de la collectivité. Je dois aussi rappeler que nous vous alertons chaque année sur cette diminution, sans aucune réaction de votre part. À l'éclairage de ce chiffre, vous ne pouvez pas nier la dégradation de la santé financière des comptes de la ville qui nous sautent aux yeux.

À cet effet, le transfert à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de la subvention pour le théâtre, du théâtre du Beauvaisis était opportun. Cette subvention est de 1 050 000 euros alors qu'il ne nous reste plus qu'une marge de manœuvre de 1 million d'euros. Autant dire que sans ce tour de passe-passe et ce transfert vers l'agglomération, le budget de la ville ne pourrait pas passer. Je regrette également de ne plus disposer dans les documents qui nous ont remis, de perspectives sur trois ans, alors que nous en avons auparavant. Sont-elles si mauvaises que ça pour ne plus les transmettre à l'assemblée délibérante ? Si votre gestion budgétaire de la ville manque de lisibilité, nous trouvons qu'elle manque aussi de sérieux. L'un des derniers exemples en date est particulièrement navrant. Afin de permettre la réalisation de votre projet controversé de centre commercial place du Jeu de Paume, vous avez dû procéder à l'aménagement d'une aire d'accueil pour la foire expo et la fête foraine sur le quartier Saint Quentin, pour un coût total de près d'un million d'euros.

L'an dernier la foire expo a quitté les lieux et aujourd'hui nous découvrons que ce sont les forains qui fuient cette implantation avec des raisons plus que valables. Si leur chiffre d'affaires et la fréquentation accusent une baisse fulgurante, vous n'avez pas épargné non plus les riverains du quartier qui subissent des nuisances qu'ils n'ont pas vu arriver. Afin de réaliser votre projet de centre commercial, vous faites du coup par coup, vous dépensez sans compter et vous accumulez les gabegies. Vos gabegies sont bel et bien le seul héritage que vous léguerez à vos successeurs puisque vous continuez de solliciter les contribuables pour payer vos erreurs. Je ne peux, mes chers collègues, éviter de les énumérer. J'en énumérerais donc quelques-unes. Les dommages collatéraux tout d'abord du Jeu de Paume, qui coûte de plus en plus cher aux Beauvaisiens. Nous venons de le voir avec l'exemple de l'esplanade Saint-Quentin, désertée par ceux à qui elle était destinée et qui ne servira bientôt plus à rien : 1 million d'euros Madame le Maire. Le nettoyage des emprunts toxiques, que nous avons mis en exergue : 1 970 000 euros de pénalité de réemploi. La place des Halles que vous avez dû refaire, après avoir totalement raté la requa-

lification, et que nous devons encore refaire bientôt. Nous en reparlerons un peu plus tard dans le conseil : 2 400 000 euros. L'Aquaspace, Madame le Maire, pour vous rappeler à vos bons souvenirs, qui a coûté presque deux fois plus cher que ce qui était prévu : 5 200 000 euros, avec une enveloppe prévisionnelle votée en 2002 pour un montant de 13 800 000 euros. Ceux qui étaient membres de ce conseil municipal à l'époque s'en souviendront. Vous avez terminé le projet avec 19 mois de retard après avoir dépensé près de 19 millions d'euros.

Ce sont des millions d'euros jetés par les fenêtres. Vous avoir comme Maire de Beauvais Madame CAYEUX coûte de plus en plus cher au contribuable. Et pourtant il faut bien avoir foi en l'avenir. Il faut y croire et ce débat d'orientations budgétaires nous y incite. À ce titre, je ne peux que vous encourager à vous saisir des propositions que nous avons lancées dans le débat public ces derniers mois. Tout d'abord en rétablissant les abattements généraux à la base pour augmenter le pouvoir d'achat des Beauvaisiens de manière concrète, chose que vous pourriez aisément faire dès à présent en diminuant vos dépenses de communication, vos frais de réception et le nombre de collaborateurs à votre disposition dans votre cabinet. Dans ces secteurs, les dépenses flambent depuis votre arrivée à la tête de la ville. D'autre part, vous devriez mener concrètement la bataille pour l'emploi en offrant aux jeunes la possibilité de bénéficier des dispositifs d'aide à l'emploi mis à la disposition de la ville. En lieu et place des emplois fantômes que vous ne cessez de promettre par milliers depuis des mois et que nous ne voyons toujours pas venir, pour notre part, nous proposons avec réalisme la création de 200 emplois d'avenir dans les services de la ville et dans les associations. Ces emplois bénéficieront aux jeunes non qualifiés, dont la représentation dans notre ville est au dessus de la moyenne nationale.

Nous pourrions enfin défendre un dernier axe consistant à améliorer le quotidien des habitants de notre ville en ayant une politique volontariste en termes de déplacements. Je parle bien de la gratuité des transports publics, et je sais que cette question vous intéresse puisque vous avez été même jusqu'à évaluer notre proposition. Je parle aussi de l'élargissement de l'amplitude horaire de ce service, du cadencement et de la rénovation des circuits qui datent à Beauvais de 1989 et qui n'ont jamais été adaptés aux évolutions que la ville a connu depuis. Parler de dépenses nouvelles, lorsqu'on est responsable et futur bon gestionnaire, c'est donc trouver des ressources d'économie. Nous ferons des tailles budgétaires au moyen d'une modération et des effectifs et sur un point de vue salarial, au cabinet du Maire. Nous réaliserons ensuite une modération des frais de communication et de réception. Nous aurons besoin de davantage de ressources pour financer la politique ambitieuse que nous appelons de nos vœux pour Beauvais. Ce sont plusieurs millions d'euros que nous récupérerons en revenant sur votre projet démesuré de théâtre. Pour notre part, nous opterons pour une rénovation moins coûteuse afin d'épargner la collectivité d'une nouvelle gabegie, d'une nouvelle dépense disproportionnée et totalement malvenue en ce moment.

Contrairement à vous, nous voulons nos propositions ambitieuses, utiles et justes, sans pour autant faire passer les Beauvaisiens à la caisse. Dans un contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat, il faut innover et se montrer exemplaires en matière de gestion des fonds publics. Je ne veux pas faire de ce

débat d'orientation un débat technique et je conserve certaines remarques pour le vote du budget sur lequel nous aurons à nous prononcer en décembre prochain. En résumé, nous pensons Madame le Maire qu'il faut faire preuve de plus de prudence et de rigueur dans votre gestion budgétaire de la ville. J'espère que vous tiendrez compte de nos remarques pour préparer le budget 2014 de notre ville. Néanmoins une chose est sûre, ceux qui auront la responsabilité de vous succéder en 2014 auront fort à faire pour assainir les finances de notre ville et redonner de l'ambition à Beauvais.

**Mme Le MAIRE** : Avant de passer la parole à Jean-Marie JULLIEN je dirais que finalement l'équipe des «contre tout» est nuancée par l'équipe des «tout gratuit». Jean-Marie JULLIEN.

**M. JULLIEN** : Mon cher collègue, franchement je vous adore car je crois que nous nous ennuiions autour de cette table de conseil si nous n'entendions pas ce que vous venez de nous dire.

**M. RAHOU** : C'est réciproque, et je me demande comment nous allons faire sans vous.

**M. JULLIEN** : Je vous demande effectivement de ne pas m'interrompre. Je ne vous ai pas interrompu. Tout d'abord il y a des choses assez intéressantes. Je vais répondre un peu en vrac aux différentes assertions que vous nous proposez. Vous nous avez posé quelques questions sur l'atténuation de charges et sur les produits de service. Pourquoi effectivement cela passe de 800 000 à 900 000 euros ? Ce n'est pas rien. C'est artificiel, ce n'est pas sérieux, vous ne faites pas de bonnes évaluations. Je vais vous dire tout de suite que les 900 000 euros correspondent à ce que nous avons encaissé en 2013. Nous avons tout simplement aligné sur les remboursements faits par les différentes caisses au niveau des différentes indemnités journalières que nous avons eu à ce moment là. Cela correspond à la réalité des sommes que nous avons encaissées en 2013.

"70 ? Produits des services. Holala ! Nous allons passer à cinq millions d'euros, 14,7 % d'augmentation. C'est irréaliste ! Ce n'est pas bien ça, vous rêvez ! Vous avez artificiellement gonflé ce montant là pour équilibrer votre budget". Il ne faut pas oublier que nous avons un service archéologique à la ville de Beauvais et que ce service travaille aussi pour d'autres collectivités, notamment pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La communauté d'agglomération du Beauvaisis a fait engager des fouilles pour la maladrerie Saint Lazare. Il est bien évident que j'encaisse des recettes pour ce genre de travaux, puisque j'engage du personnel municipal. C'est pour cela que vous voyez cette augmentation.

Quant à l'augmentation des impôts, taxes, dotations etc..., il n'y a rien de particulier. Les autres produits de gestion courante sont des subventions. Autrement je ne vois pas d'anomalie à ce que nous affichions une augmentation probable de produits au titre des recettes de fonctionnement de 2,6 %, ce qui me paraît un montant extrêmement modeste. Je dirais même que j'aurais aimé qu'il soit beaucoup plus élevé pour nous permettre d'équilibrer le budget. Bien sûr, l'équation impossible dont je vous parlais tout à l'heure est liée au fait que le niveau de nos recettes de fonctionnement a été calculé au plus juste. Vous ne pourrez pas venir nous accuser d'avoir fait des

prévisions complètement insincères et vous pourrez toujours avoir les pièces justificatives. Vous verrez que je dis la stricte vérité. Maintenant sur les perspectives. C'est bien beau ce que vous nous dites sur les 200 emplois d'avenir supplémentaires. Vous avez remarqué que nous en avons programmé 15 dans notre projet de budget, parce que nous pouvons en assurer les financements.

N'oubliez pas que les emplois d'avenir ne sont pas financés en totalité avec les aides de l'État. N'oubliez pas non plus qu'il s'agit d'aides dégressives. Qu'allez-vous faire en bout de course de ces gens-là ? Vous savez très bien que quand nous prenons ce genre d'emplois aidés, c'est à terme pour pouvoir conserver les gens. Et pas simplement pour leur dire au bout du contrat qu'il n'y a plus rien à faire, que nous n'avons plus d'argent et que nous ne pouvons plus les garder.

Laissez-moi terminer, ne m'interrompez pas je vous en prie. Il ne faut pas exagérer. Je continue. Je crois que c'est assez intéressant d'entendre les choses. Alors bien sûr, nous allons rendre du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens. C'est bien ça. Nous allons rétablir les abattements. Très bien. Et puis comment allons nous financer ça ? Nous allons faire des économies partout.

Nous allons commencer par sacquer la communication. «Sacquer la com», je crois que cela mérite d'être inscrit au compte rendu. Dans ce genre de choses, vous savez qu'en grattant, même avec les ongles, nous sommes bien loin des deux millions d'euros. Il faudrait même gratter dans les services essentiels pour trouver ces fameux deux millions d'euros, qu'il faudrait rendre au pouvoir d'achat. Nous irions bien au-delà non pas de la communication, mais de la hausse même du service public municipal auquel les Beauvaisiens ont droit. Je crois aussi qu'il s'agit de savoir faire les additions et les soustractions. Et je sais Monsieur RAHOUI que vous savez les faire. Nous sommes également surpris quand nous entendons des protestations quand à la subvention d'un million d'euros pour le théâtre... Cette subvention est passée à la communauté d'agglomération. C'est la communauté d'agglomération qui va payer. Mais vous savez aussi bien que moi que cela vient en déduction de l'attribution de compensation, puisque c'est un transfert de compétences. C'est donc complètement neutre au niveau de la ville de Beauvais. Qu'auriez vous voulu ? Que nous coupions les vivres au théâtre ? Plus de théâtre à Beauvais. Voilà, demain nous ne construisons pas le théâtre et nous ne faisons plus fonctionner le théâtre existant à l'heure actuelle.

Je ne sais pas si les Beauvaisiens seraient contents qu'il n'y ait plus de théâtre. Ce serait peut être vous qui feriez le théâtre. Ce serait pas mal. Je vous vois très bien sur scène. Seulement vous seriez bénévole, et vous feriez du théâtre amateur. Ce serait extrêmement brillant. Non je crois qu'il faut revenir à des choses plus sérieuses. Je ne rebondirais pas sur le transport gratuit puisque cela dépend de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

**M. RAHOUI :** Si, il faut en parler puisque vous avez évalué le coût.

**M. JULLIEN :** Ne mélangeons pas tout. Le débat d'orientations budgétaires que nous vivons aujourd'hui est celui de la ville, pas celui de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. N'oublions pas que la communauté d'agglomération du Beauvaisis a la compétence transports. Vous auriez du regarder le dossier

en ce qui concerne la délégation de service public de transport public urbain au niveau de la communauté d'agglomération. Je sais que vous avez le dossier par l'intermédiaire de ceux qui participent à ce genre de réunion. Vous savez qu'il est extrêmement difficile de pouvoir assurer le service du transport public urbain sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis, c'est-à-dire Beauvais et trente autres communes. Il faut trouver les ressources nécessaires. Je veux bien ouvrir cette toute petite fenêtre concernant la communauté d'agglomération. Très honnêtement la gratuité totale du transport public urbain représente 1 million d'euros de recettes en moins. Parfaitement. L'extension des horaires que vous proposez également plus le week-end et cetera, représente trois millions d'euros supplémentaires.

Il faudrait aussi que vous sachiez que le budget général de la communauté d'agglomération du Beauvaisis participe au comblement du déficit du service des transports publics urbains à hauteur de 1 800 000 euros.

Où allons-nous trouver l'argent ? Comment avons nous fait pour l'évaluation ? Il suffit simplement de regarder les rapports et de consulter ce que nécessiterait l'augmentation de la DSP, la délégation de service public pour pouvoir faire ce genre de choses. Je vais être extrêmement clair, si vous regardez un tout petit peu le budget annexe transports vous comprendrez bien que mes chiffres sont les bons. C'est un budget annexe qui dépend de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, mais je tenais quand même à apporter cette précision de manière très claire à l'ensemble des participants du conseil municipal ainsi qu'au public qui se trouve ici. Quand nous parlons de choses concrètes, de choses sérieuses, de choses budgétaires, je crois qu'il faut regarder dans le détail et arrêter de dire n'importe quoi. En tout état de cause, si vous souhaitez effectivement devenir le seul acteur d'une pièce de théâtre dans laquelle vous seriez un amateur et un bénévole, vous êtes le bienvenu.

**M. AURY :** Ce débat d'orientations budgétaires est le dernier du mandat et je voudrais dire que l'équipe qui sera élue au mois de mars prochain, si elle est différente de l'équipe actuelle, ce que je souhaite, aura à faire une évaluation précise des actions et des investissements en cours, dans le détail, et des réorientations nécessaires. Dans ce cadre, elle aura à voter une décision modificative. En tout cas, c'est ce que je m'attacherai à faire si je siége en avril dans votre fauteuil. Je voudrais donc revenir, à travers les éléments qui sont incontestables, sur les recettes à venir de la commune. Je partage, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, hier d'ailleurs comme aujourd'hui, la situation préoccupante de l'évolution de ses recettes. Parce nous avons la poursuite de la baisse des concours de l'État. Hier, Nicolas SARKOZY avait bloqué ces concours. Le document que vous nous avez fourni aujourd'hui le rappelle. Malheureusement, vous aviez soutenu à l'époque cette décision qui n'était pas bonne. Malheureusement, François HOLLANDE diminue aujourd'hui les concours de l'État aux collectivités, et ce n'est absolument pas ce qu'il faudrait faire. Vous avez rappelé que l'un des responsables de l'association des maires de France, André LAIGNEL, avait souligné ces préoccupations. L'association des maires de France a souligné ce coup de massue sans précédent sur les collectivités.

Je souhaite vraiment que toutes les collectivités se mobilisent ensemble pour que cesse cette dégrada-

tion qui présente à la fois des conséquences dures pour les collectivités, mais qui en plus est absurde sur le plan économique puisque cela prive les collectivités qui réalisent des investissements publics de moyens. Rappelons que les collectivités territoriales réalisent les trois quarts des investissements publics. Je voudrais ajouter que la hausse malheureusement programmée de la TVA au premier janvier va encore un peu aggraver les choses. Même si sur les dépenses d'investissement la collectivité remboursait de la TVA, elle ne le fait pas pour les dépenses de fonctionnement. J'en profite pour vous inviter tous et toutes, mes chers collègues et les citoyennes et citoyens qui sont dans le public, à descendre dans la rue dimanche pour cette marche importante qui aura lieu à Paris pour l'annulation de la hausse de la TVA, qui aura des conséquences dures pour nos concitoyens et pour les collectivités.

Je voudrais soulever un autre élément négatif. Ce n'est pas la première fois que j'en parle mais c'est une situation qui perdure. Je voudrais souligner une nouvelle fois le poids des intérêts versés aux banques. Vous indiquez que vous envisagez que 2 600 000 euros soient consacrés aux frais financiers et aux frais bancaires l'an prochain. Soit une augmentation de 9 %. Je veux le rappeler une nouvelle fois parce que je pense que nous avons vraiment besoin d'une mobilisation de tous sur ce sujet. On nous dit que nous empruntons en moyenne à 3,5% en 2013. Ce qui veut dire que nous avons des taux d'intérêts parfois plus élevés que 3,5%, alors que la banque centrale européenne vient d'abaisser le taux des prêts qu'elle accorde de manière illimitée à toutes les banques d'Europe à 0,25% ! C'est-à-dire que nous payons en taux d'intérêt moyen 14 fois plus que ce que les banques empruntent auprès de la Banque centrale européenne.

Cela va représenter 2 600 000 euros l'an prochain. Cela représente des sommes très importantes qui manqueront pour réaliser des actions utiles à la population. Je pense donc que nous avons besoin d'une mobilisation. J'en profite pour rappeler qu'il y a deux ans, quasiment jour pour jour, nous avions tous ici voté un vœu pour demander la mise en place d'un dispositif public pour avoir accès à du crédit à très bon marché. Je souhaiterais, Madame le Maire et mes collègues des différents groupes, connaître les initiatives que vous avez pu prendre pour faire avancer cette mesure sur le plan national. Pour ce qui est de notre groupe, nos parlementaires développent depuis plusieurs années cette proposition. Ils n'ont malheureusement pas la majorité, ni à l'assemblée, ni au Sénat. Je pense néanmoins que nous avons ici des questions réelles et sérieuses qui mériteraient une mobilisation de tous.

Toujours sur la question des recettes, j'ai une proposition à vous faire. Une partie des logements dans notre ville sont vacants et malgré tout le niveau des loyers restent élevé dans notre ville et interdit à une partie de la population de pouvoir se loger correctement. Il existe dans les dispositifs légaux possibles en matière d'impôts, une taxe sur les logements vacants. Je souhaiterais que soit examinée cette proposition d'une taxe sur les logements vacants dans notre ville. J'ai encore une question sur les recettes, ou plutôt une réflexion. J'ai entendu votre réponse sur le produit des services. Puisqu'il y a une augmentation assez nette des produits des services, vous indiquez que cela ne toucherait que les produits des opérations du service d'archéologie. Je l'espère, je n'ai pas d'autres éléments ici me permettant de le savoir. Je souhaite-

rais évidemment que la non augmentation des taux d'imposition que vous annoncez ne masque pas des augmentations de tarifs municipaux sur d'autres secteurs. Enfin, sur l'aspect des dépenses, je ne vais évidemment pas vous demander de réaliser les propositions que nous serons amenés à développer dans notre campagne municipale durant propositions que vous nous ferez sur le budget.

Toutefois, je souhaite rebondir sur un point que j'ai soulevé tout à l'heure, parce que là, c'est une mesure d'urgence. De mon point de vue c'est une priorité. Je souhaite que soit inscrit dans les dépenses d'investissement de la ville un plan de rénovation de la piscine du quartier Argentine. Voilà les quelques éléments que je souhaitais soulever à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires.

**Mme NYABEN :** Je voulais juste parler au nom des patients, mais aussi des Beauvaisiens que je vois tous les jours en tant qu'élue du terrain. Je voulais savoir ce que Monsieur HOLLANDE fait pour lutter contre la finance ? Lors de son grand discours il nous a parlé de la finance, et nous avions grand espoir que les choses changent. Mais que constatons-nous ? Vous nous parlez de fiscalité Monsieur RAHOUI, mais Monsieur HOLLANDE est en train d'étouffer nos patients, nos Beauvaisiens et nos Français. Je lui dis que je ne suis pas d'accord. Aujourd'hui je suis un de leurs porte-parole et ce n'est pas de la blague, cela vient du fond du cœur. Je me demande ce qu'il fait. Les gens n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois.

Je les vois de plus en plus à ma permanence. Ils sont tellement ponctionnés que cela ne va plus du tout. J'aimerais que Monsieur HOLLANDE lutte contre la finance. Nous arrivons à la fin de l'année, les gens de la finance vont se partager les dividendes. Qu'est-ce que Monsieur HOLLANDE attend pour les taxer, au lieu de taxer les pauvres gens ? Si vous pouvez porter ce message à Monsieur HOLLANDE, j'en serai très contente. Second point contre les banques. Je remarque que beaucoup de gens que je vois en permanence qui sont démunis ont des problèmes d'agios dans les banques. Il s'agit de gens qui n'ont déjà pas grand-chose, et les banques leur prélèvent le peu qu'ils ont. Ils n'arrivent pas à payer parce que les agios montent de plus en plus. Que fait Monsieur HOLLANDE ? Je crois que le problème est la finance.

Je n'ai pas fait d'études de finances, mais il faut qu'il fasse quelque chose. Je crois qu'il est énarque, il sait de quoi il parle. Moi je ne sais pas ce qu'est la finance, mais il faut lutter contre. Cessez donc de taper sur la municipalité et sur Caroline CAYEUX, tapez sur Monsieur HOLLANDE. Merci.

**M. TABOUREUX :** Je suis tout à fait d'accord avec ma collègue Priscille NYABEN. Monsieur RAHOUI je vous trouve drôlement gonflé. Madame HOUSSIN certainement aussi mais en tout cas Monsieur RAHOUI nous l'avons entendu. Vous portez aux nues un gouvernement qui met le pays à genoux et nous vous retrouvons au bout de la table très vindicative, très critique vis-à-vis d'une politique courageuse qui fait face et qui reste ambitieuse. Vous allez partir dans quelques semaines ou quelques mois derrière un chef de file qui a cru bon de démissionner du conseil municipal parce qu'il pensait, et il l'a dit, qu'il serait plus utile à la ville de Beauvais en n'étant plus au conseil municipal. C'est peut-être vrai pour lui, il s'est peut-être rendu utile à lui-même, mais pour l'instant il a coûté à la ville 260 000 euros. Moins 38 000 euros

pour le théâtre, moins 80 000 euros pour le festival du blues autour du zinc et récemment moins 150 000 euros pour l'ASBO, nous en avons parlé au début du conseil municipal. Sur ces seuls trois dossiers, l'utilité de Monsieur VIGUIER a coûté 260 000 euros aux Beauvaisiens. C'est un fait. Il faut aussi balayer devant sa porte. Ou votre chef de file n'a aucun poids dans les collectivités où il siège, ou il en a mais dans les deux cas c'est drôlement inquiétant pour notre ville.

C'était quelque chose qui ne se produisait pas avant. Un consensus se créait entre les conseillers généraux, même quand ils n'étaient pas de la majorité municipale, et la municipalité. Sur tous les dossiers importants de la ville il y avait vraiment un consensus, qui allait jusqu'aux conseils général et Régional. Les conseils généraux défendaient les dossiers beauvaisiens. Je vois que ce consensus est rompu et que nous essayons de jouer sur tous les tableaux. La vérité est peut être que ceux qui sont habitués à servir des intérêts partisans ont un peu de mal à apprécier de servir l'intérêt général. Je ne dis pas cela pour Monsieur VIGUIER mais quand même. J'ai vu que vous vous étiez associé tout à l'heure au tract que Monsieur VIGUIER avait récemment distribué. Je parle du premier tract. Si je l'ai bien lu, je vais faire un peu de publicité à vos propositions parce qu'elles en valent quand même le jeu.

Je trouve que 0% d'augmentation du taux communal pendant six ans si vous êtes élu en mars prochain est une super proposition. Vous êtes revenus dessus ? Je vais vous expliquer pourquoi vous allez être obligés de revenir dessus. "Le rétablissement de l'abattement général à la base pour redonner du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens", c'est ce qui est écrit dans le tract, "et l'embauche de 200 emplois d'avenir". Ce tract m'a captivé. D'abord, j'aime bien être informé, et puis j'ai regardé ça un peu comme on regarde les grandes illusions de David COPPERFIELD à la télévision. L'homme qui fait disparaître en direct un Boeing 747 avant que l'on s'aperçoive que le Boeing fait dix centimètres et qu'il l'a mis dans sa poche. Ici c'est un petit peu pareil. Si nous détaillons les choses, comme Jean-Marie JULLIEN nous en a parlé tout à l'heure, 0% d'augmentation du taux communal cache une économie à faire de 2,2 millions d'euros, qui correspond au désengagement important de l'État. Vous pouvez le calculer dans tous les sens, cela fait 2,2 millions d'euros à trouver. Si par exemple la ville avait souhaité compenser ces 2,2 millions d'euros en 2014, cela faisait 7 % d'impôts en plus.

Le rétablissement de l'abattement général à la base, votre deuxième proposition phare, représente deux millions d'euros. Vous pouvez éventuellement calculer l'impôt en pourcentage. Quand aux 200 emplois d'avenir pendant trois ans, avec des aides de l'État cela peut coûter à la collectivité 1,3 million d'euros. Mais après trois ans et l'improbable élection de votre aréopage, en 2017, ces 200 emplois d'avenir coûteront 4 millions d'euros par an.

Vous n'en êtes qu'à trois mesures et nous ne sommes qu'au mois novembre. Dans le premier tract en tout cas, ces trois mesures imposeraient de faire 2 millions d'euros ajoutés à 2,2 millions d'euros ajoutés à 1,3 million d'euros, c'est-à-dire 5,5 millions d'économies sur le budget de la ville. À partir de 2017, 8,2 millions tous les ans. En face de ces coûts, dans le tract en tout cas, Monsieur VIGUIER dit qu'il va supprimer le service communication et le cabinet du Maire pour le rétablissement de l'abattement sur les bases. Le diminuer ou le supprimer ? Nous allons faire le calcul.

Pour les 200 contrats d'avenir il dit qu'il va supprimer le service communication et le cabinet du Maire. Je suppose que quand vous aurez compris que les 0% d'augmentation des bases coûtent aussi 2,2 millions d'euros, vous allez me dire que ce n'est pas un problème puisque nous allons supprimer le service communication et le cabinet du Maire.

Premièrement cela signifie que votre chef de file a manifestement peu d'estime pour le métier qu'il a le plus pratiqué durant sa courte carrière, c'est-à-dire membre de cabinet. Quand il a pu l'organiser lui-même en tant que directeur de cabinet, il n'a pas dû être très content du travail de ses collaborateurs pour vouloir réduire ainsi le cabinet ou le supprimer. Le fait de vouloir supprimer le service communication signifie aussi que vous ne comprenez pas grand chose à votre époque. Je crois qu'en fait vous comprenez mais quand nous lisons ce que vous écrivez, vous donnez l'impression de ne rien comprendre à votre époque.

Nous avons déjà prouvé dans un conseil municipal précédent que les communications coûtent moins cher aujourd'hui à la ville que du temps de Monsieur VIGUIER. Mais supprimer le service communication d'une ville, c'est porter atteinte à l'un des droits fondamentaux des citoyens, le droit à l'information. C'est tuer un relais essentiel de l'ensemble des actions et activités proposées par les Beauvaisiens, en particulier sur le plan associatif. Et c'est nier l'importance de la communication dans l'attractivité d'une collectivité. Pour résumer, c'est faire un bond de 30 ans en arrière par rapport aux autres communes. Merci de le reconnaître. Nous n'avons pas 50 ans d'avance, mais en tout cas nous n'avons pas de retard. En écrivant ce tract vous montrez en plus que vous ne savez pas compter. Moi, je suis assez confiant, je pense que vous avez fait des études et que vous savez compter. C'est-à-dire que vous pensez que les Beauvaisiens ne savent pas compter.

Admettons que le service communication de la ville et que le cabinet soient supprimés d'un trait de plume. Vous voulez seulement les réduire mais imaginons qu'ils soient supprimés. Cela représente 23 personnes de moins, donc 23 demandeurs d'emploi de plus en comptant com et cabinet. Cela vous embête que les gens soient plus efficaces dans les organisations que vous critiquez que dans les organisations que vous gérez. Ils sont donc 23.

Je voudrais simplement vous rappeler que sur ces 23 personnes, certains travaillaient déjà avec Monsieur VIGUIER sous Walter AMSALLEM. Ils sont agents statutaires, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas les licencier. L'économie maximum que vous ferez représente 700 000 euros. Admettons que nous supprimions aussi les dépenses du service de communication, puisque si nous n'avons plus personne au service communication autant supprimer les dépenses de communication. Vous allez gagner un peu plus de 400 000 euros. Vous n'aurez plus «Beauvais notre ville», vous n'aurez plus de site internet, ni les publications et les informations municipales. Nous serions une ville un peu dans le néant, qui ne communique plus. Cela affiche une superbe belle ambition pour notre ville. Vous y gagnerez 400 000 euros. Vous pouvez encore compter sur la progression mécanique et annuelle des bases d'imposition, fixée par les services fiscaux de l'État et vous grattez encore 300 000 euros. En détruisant la communication de la ville, en supprimant le cabinet du Maire, en comptant sur la progression des bases d'imposition, vous arrivez à 1 400 000 d'euros. Il y a là un calcul magique. Comme

disait Jean-Marie JULLIEN, nous sommes au cœur de l'addition magique, au cœur du processus de mystification fiscale déjà élaboré au niveau du gouvernement mais aussi par Thibault COOPERFIELD, pardon Thibault VIGUIER.

En ne reprenant que votre tract, le bilan de ses trois premières propositions conduit à une ville qui ne communique plus, avec un Maire sans collaborateurs défendant ses opinions politiques, et qui devrait faire face à un déficit de 5,5 millions de dépenses supplémentaires moins 1,4 millions d'économies. À quel prix ? Cela donne 4,1 millions de déficit jusqu'en 2017 et ensuite 6,8 millions d'euros à partir de 2017. Une ville devenue inaudible qui ne peut plus investir, qui s'endette au delà du raisonnable ou qui augmente les impôts locaux de 22 %. Rien qu'avec trois propositions, si nous voulons tenir, nous devons augmenter les impôts locaux de 22 % sans avoir créé aucune condition de création de nouveaux emplois marchands, dont nous retrouverions pourtant la contrepartie au budget de la ville, sans avoir amélioré d'un iota la qualité de vie des Beauvaisiens. C'est un beau constat qui ne donne pas franchement envie.

Je vous fais une confiance, quand j'ai lu ce tract, je me suis dit à ce train-là vous alliez bientôt nous proposer la gratuité totale des bus. Mais je me suis tout de suite dit que ce n'est pas possible, que vous ne pouviez pas le faire parce que tout le monde se rendrait compte de la supercherie. Eh bien, si ! La gratuité totale était dans le deuxième tract. Les tous gratuits essayent de prendre le pouvoir. À ce moment-là, pour équilibrer les comptes de la ville, il faut faire payer 35 % d'impôts supplémentaires aux Beauvaisiens, et non plus 22 %. En attendant la proposition suivante, puisque nous ne sommes que le 25 novembre et que l'élection n'est pas dans 15 jours. Je m'excuse d'avoir été un peu long mais je pense que les choses doivent être dites. Je pense qu'il est déjà difficile de ne pas augmenter les impôts sur un mandat. C'est une proposition qui a été faite par Madame le Maire. C'est un effort de gestion considérable, cela demande de faire preuve de rigueur et montrer de l'exemplarité. Les élections ne doivent pas être le théâtre d'annonces délirantes.

J'espère que tout le monde a compris que l'addition magique de Monsieur VIGUIER précipiterait notre collectivité vers l'augmentation massive des impôts locaux. Je vois que Monsieur RAHOUI est aussi perdu pour cette cause. Par contre, je m'adresse aux conseillers du PS, quand nous vous vendons un Boeing de 150 tonnes, je suppose que vous ne voulez pas hériter d'un jouet made in China. De la même façon vous ne voudrez certainement pas que les Beauvaisiens payent 35 % d'impôts supplémentaires. Vous ne souhaitez sans doute pas les payer vous-mêmes. Il ne vous reste donc plus qu'une solution, c'est de soutenir les candidats de «Beauvais pour tous». Très sérieusement par contre Monsieur RAHOUI, je n'ai même pas relevé la proposition d'économie que vous faisiez sur le théâtre. Vous êtes assez intelligent, assez cultivé et vous regardez suffisamment autour de vous pour savoir que le développement démographique et économique d'une ville va forcément de pair avec le développement culturel. En dehors des élections tout le monde s'accorde à penser qu'il fallait rénover le théâtre de Beauvais. Quand nous nous attaquons à la culture, nous ne savons plus trop où nous arrêter. Je pense qu'il faut que vous quittiez cet axe de campagne. Pardon ? Vous allez le rénover ?

**M. RAHOUI** : Oui, et nous aurons un autre projet, bien différent du votre Monsieur TABOUREUX. Très différent de celui que vous défendez, qui a été évalué à près de trente millions d'euros par le commissaire enquêteur. Nous aurons une proposition moins coûteuse mais sans doute tout aussi efficace parce que, nous le disions, notre gestion des finances de cette ville sera plus sage que la votre, en dehors des gabegies que vous avez accumulées pendant plusieurs années. Nous allons en voir des exemples tout à l'heure, et il y en a beaucoup. Nous allons récupérer beaucoup d'argent.

**M. TABOUREUX** : S'il vous plaît, je voudrais juste dire une phrase. Votre vision des choses, je la connais puisque votre vision par exemple du Palais des congrès c'est Expo 60. Donc dans le même tonneau, nous pouvons nous attendre à tout pour le théâtre.

**Mme HOUSSIN** : Ineffable Monsieur TABOUREUX. 12 ans. À force de vouloir ridiculiser les autres, Monsieur TABOUREUX, vous en devenez vous-même ridicule. Je reviens sur les deux points que vous avez soulevé qui concernent à la fois les impôts locaux et la question des emplois d'avenir. Sur les impôts locaux, jusqu'en 2009, chers collègues, nous vivions dans une ville où la municipalité précédente à celle de Madame CAYEUX avait instauré ce que nous appelons l'abattement général à la base. C'est un abattement qui permettait notamment à nos concitoyens les plus en difficulté ou ayant les revenus les plus faibles de ne pas payer l'impôt. Jusqu'en 2009, Madame le Maire, puisque malheureusement, je pense que c'est une erreur, grosse erreur, vous avez supprimé cet abattement à la base en y ajoutant cette même année une augmentation des impôts. Cela nous a valu une augmentation sérieuse, et a rendu imposables les individus à faibles revenus de cette ville qui ne l'étaient pas. Nous faisons aujourd'hui la proposition de rétablir cet abattement à la base. Je suis bien d'accord avec vous Monsieur JULLIEN, Monsieur TABOUREUX, ce ne sera pas une chose facile. Revenir en arrière sur une décision comme celle là n'est pas une chose facile, mais c'est un choix. Dès lors que c'est un choix, une volonté politique et une proposition que nous faisons aujourd'hui aux Beauvaisiens, il va falloir l'assumer et trouver des économies en conséquence. Je pense qu'il y a sûrement des économies à faire sur la question de la communication. Madame le Maire tous les jours j'entends les Beauvaisiens dire que cela n'en finit pas. Tous les jours nous recevons quelque chose dans notre boîte aux lettres. Nous sommes arrosés parfois nous recevons deux fois par jour un mot du Maire. Tous les Beauvaisiens le disent, vous n'arrêtez pas. Ce n'est pas nous qui le disons, vous l'entendez vous -mêmes cher collègues. Si vous ne l'entendez pas, c'est que vous vous bouchez les oreilles. Tout le monde le dit. Il est donc évident que nous avons des économies à faire sur les questions de communication, autant sur la production en communication que sur le nombre de salariés embauchés au service communication. Vous parliez tout à l'heure de 23 salariés embauchés au cabinet Monsieur TABOUREUX. Je vous rappelle que le cabinet de Monsieur Walter AMSALLEM comprenait six personnes.

C'est un choix et une volonté que nous portons aujourd'hui dans notre campagne électorale. Vous ne pouvez pas la ridiculiser, parce que beaucoup de Beauvaisiens attendent ce rétablissement. Vous ne pouvez pas ridiculiser les choses comme ça Monsieur TABOUREUX. Nous n'avons pas donné de chiffres

faux. Vous avez donné vos chiffres, nous avons les nôtres, à partir du calcul que nous avons fait de ce que nous connaissons du budget municipal. Nous ne disons pas que nous avons une vision extrêmement claire du budget municipal. Nous découvrirons peut-être des choses que nous ne connaissons pas aujourd'hui dans le budget municipal. En tout cas à partir de l'analyse qui est la nôtre, il n'est pas question de 2 millions d'euros sur cette affaire, mais de 1,5 million d'euros. Cela change déjà pas mal de choses. Grâce à la diminution du personnel au cabinet et au service communication, nous ne sommes pas loin d'arriver à ces 1,5 million. Je m'arrête là mais tout ceci sont des choix, et nous les assumerons en trouvant les économies nécessaires pour pouvoir rétablir cet abattement à la base.

Deuxième chose, sur les emplois d'avenir, Monsieur TABOUREUX. Ils ne sont pas une petite mesurette. Ce ne sont pas les emplois aidés tels que vous en parlez. Les emplois d'avenir permettent de mettre dans des conditions de travail parfaitement légitimes des gens qui pendant trois ans vont pouvoir faire potentiellement leur mise en situation de travail, leur expérience professionnelle et leur formation. Ce qui ne leur a pas été donné. Ce ne sont pas des petits contrats aidés comme vous dites. Mettre en situation de travail pendant trois ans des jeunes sans qualification coûte cher, mais là encore c'est un choix Monsieur TABOUREUX 15 emplois d'avenir à la ville de Beauvais, excusez-moi du peu mais c'est ridicule. La ville a les capacités d'embaucher bien plus de contrats d'avenir. Madame le Maire, quand il s'agit de l'insertion des jeunes, de les mettre en situation de travail dans un dispositif comme il n'en a jamais existé jusqu'à présent, il faut que la collectivité fasse un effort supplémentaire.

**Mme Le MAIRE :** Madame HOUSSIN je ne vous permets pas de dire ces choses-là. D'abord sur l'embauche en emploi aidé, quand nous sommes arrivés ici à la mairie nous avons trouvé 110 emplois jeunes. J'ai eu à cœur de faire passer des formations à ces jeunes pour essayer de les former. 50 seulement ont abouti à être embauchés dans la ville. Madame HOUSSIN, je suis désolée, avec l'expérience que vous avez, je m'étonne que vous puissiez affirmer que la ville peut assumer 200 salariés de plus. Vous proposez de jouer sur les retraités mais, après les trois premières années, j'imagine que vous allez titulariser ces 200 personnes ?

**M. PIA :** Que ferons-nous en 2017 ?

**Mme Le MAIRE :** Pardon, Madame HOUSSIN. Alors, donc, à ce moment-là, c'est une tromperie redoutable.

**M. RAHOUI :** Dans ce cas, quand vous recrutez quelqu'un en emploi aidé, vous le trompez ? Si nous suivons votre logique, tous les emplois aidés à la mairie sont une tromperie. Allons jusqu'au bout de la logique.

**M. TABOUREUX :** C'est un sujet que je connais bien et que j'ai découvert aussi. Vous parlez de choses que nous découvrons en arrivant dans une mairie et que j'ai découvertes en 2001. Ces gens là n'étaient pas formés. Si vous voulez que nous vous ressortions les plans de formation de la ville de Beauvais y compris pour le personnel, dans les années 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000, vous allez pleurer,

par rapport aux plans de formations actuels. Ils ne savaient pas qu'il fallait passer des concours. En tout cas nous ne leur avons pas demandé de les passer. Nous leur avons dit que s'ils obtenaient leur concours avant la fin de leur contrat emploi jeunes ils seraient intégrés à la ville de Beauvais. Cela en a déjà remis pas mal dans les rails d'une façon positive. Quand nous avons des jeunes en emplois aidés, évidemment que nous devons faire œuvre de solidarité mais nous devons aussi être utile aux gens. Ce n'est pas un coup d'esbroufe pour se faire élire. Nous avons la responsabilité de l'avenir de ces personnes. Quand vous soutenez qu'une ville comme Beauvais peut accueillir deux cents emplois, mais quelle organisation et quel service peuvent accueillir plus de 15 % de leur effectif et l'encadrer ? C'est une rigolade.

Nous avons déjà 4 % d'apprentis à la ville de Beauvais. Ce qui est un taux tout à fait correct. Ce qui est très étonnant, c'est que vous n'aviez que 0,2% d'apprentis. Il n'y en avait quasiment pas du temps où vous étiez aux affaires. C'est aussi un bon moyen de mettre le pied à l'étrier des jeunes. Ce sont des mesures dont la presse ne parle pas forcément, vous ne les utilisez donc pas. Combien y avait-il d'apprentis à la ville de Beauvais quand vous étiez Maire adjoint, Madame HOUSSIN ? Pas un. Vous ne le savez même pas. Vous vous rappelez les plans de formation de la ville de Beauvais à l'époque ? Vous me parlez de choses que vous ne connaissez pas. Quand nous avons quelques 200 personnes; il faut les former, il faut les encadrer. 200 personnes cela n'est pas possible à la ville de Beauvais.

**Mme HOUSSIN :** Pourquoi cela ne serait-il pas possible, Monsieur TABOUREUX ?

**M. TABOUREUX :** Parce que vous allez utiliser les aides et que vous ne pourrez pas les former correctement. Les gens n'auront pas une qualification professionnelle suffisante à la fin des aides pour être insérés.

**Mme HOUSSIN :** Dans les contrats avenir, vous avez une formation obligatoire de la part de l'employeur Monsieur.

**M. TABOUREUX :** Mais ce n'était pas vérifié, vous le savez très bien. Cela a commencé avec les TUC, et ensuite tous les gouvernements en ont fait. Il n'y avait aucune vérification, et il fallait une véritable volonté politique pour le faire. Vous n'avez pas eu cette volonté politique, pourquoi l'auriez vous la prochaine fois ?

**Mme HOUSSIN :** Monsieur TABOUREUX vous savez pertinemment la différence entre les contrats jeunes dont vous parlez et les contrats d'avenir. Aujourd'hui, il y a une obligation de formation de l'employeur.

**M. TABOUREUX :** Elle a toujours existé. Vous ne connaissez même pas le cadre légal.

**Mme HOUSSIN :** C'est la première fois qu'il y a une obligation de formation.

**M. TABOUREUX :** C'est absolument faux.

**Mme Le MAIRE :** Madame HOUSSIN, vous ne connaissez pas le dossier, ce n'est pas possible.

**M. TABOUREUX :** Il y a deux secondes, vous ne saviez même pas qu'il y avait des apprentis à la ville de Beauvais, et maintenant vous nous inventez des cadres.

**Mme Le MAIRE** : C'est très inquiétant, Madame HOUSSIN, que vous puissiez prendre ce genre d'engagement, parce que ce sont des sous-emplois que vous allez proposer. C'est vraiment une honte pour ceux à qui vous allez les proposer. Si je compare simplement avec le conseil général, il représente 850 000 habitants et a embauché 400 contrats aidés. Nous représentons 58 000 habitants et vous voulez en embaucher 200 ? C'est irresponsable.

**M. TABOUREUX** : Par contre, dépenser cet argent pour essayer de créer des emplois dans le secteur marchand et dans le secteur privé serait certainement faire œuvre utile, mais c'est beaucoup plus compliqué.

**Mme HOUSSIN** : Les emplois d'avenir dans le secteur marchand. Monsieur TABOUREUX, permettez-moi, si vous regardez ce qui s'est passé au niveau départemental, aujourd'hui l'objectif en matière d'embauche des emplois d'avenir dans le secteur marchand est atteint. Plus que ce que nous imaginions.

**Mme Le MAIRE** : Je ne vous demande pas de comparer avec le secteur marchand. Je vous demande de comparer 400 emplois d'avenir pour 800 000 habitants. Où est la cohérence ?

**Mme HOUSSIN** : Mais Madame le Maire, tout est une question d'efforts et de volonté. Vous avez embauché 15 emplois d'avenir. Aujourd'hui nous vous proposons d'en embaucher beaucoup plus.

**Mme Le MAIRE** : Nous sommes des gestionnaires raisonnables.

**Mme HOUSSIN** : C'est une question de volonté politique. La mise au travail de 200 jeunes dans le cadre des emplois d'avenir est tout à fait possible et vous le savez.

**Mme Le MAIRE** : Si c'était possible nous l'aurions fait. Nous terminons ce débat et nous passons au dossier 3.

**M. RAHOU** : J'ai encore quelque chose à dire Madame le Maire. Je voudrais terminer le débat en soulignant que vous avez dit que les emplois d'avenir étaient des sous-emplois. Je m'interroge par rapport à ceux que vous avez recrutés à la mairie de Beauvais. Pourquoi avoir recruté 15 sous-emplois dans ce cas-là ? Je trouve que c'est manquer de respect vis-à-vis de ces bénéficiaires.

Ensuite, par rapport au débat, il s'est finalement focalisé sur notre candidature aux élections municipales, et j'en suis vraiment ravi. Mais si vous jugez nos propositions et notre candidature si peu crédible, je ne vois pas pourquoi vous avez fait ce travail d'évaluation de nos mesures. Je ne sais pas qui a fait ce travail mais ce serait intéressant de le savoir. Cela prouve bien qu'il y a un minimum de crédibilité dans nos propositions. Je crois que c'est aussi un signe de fébrilité de votre part, mais nos propositions, nous les lançons dans le débat public après les avoir évaluées. Vous pouvez même vous les approprier si vous pensez qu'elles sont si bonnes que cela. Parce qu'au final ceux qui sont déjà dans l'opposition c'est vous. Vous vous comportez comme des opposants. Vous êtes contre nos propositions. Nous avons l'impression qu'il y a une inversion des rôles ce soir dans ce conseil municipal. Nous nous demandons si vous n'avez pas déjà habité le costume de l'opposition. Nous retiendrons

trois choses finalement de ce débat d'orientations budgétaires. La première chose c'est que vous êtes contre les emplois d'avenir. Contre 200 emplois à destination de jeunes, qui sont un public prioritaire dans notre ville. Comme je vous le disais dans mon intervention, les jeunes non qualifiés sont représentés de manière plus forte que sur la moyenne nationale à Beauvais. Nous avons donc vraiment besoin d'avoir une politique volontariste à destination de ces jeunes qui auront effectivement une formation qualifiante. Le cadre des emplois d'avenir le prévoit. Par ailleurs nous retenons aussi que vous êtes contre le rétablissement des abattements généraux à la base et la redistribution de pouvoir d'achat aux Beauvaisiens. Nous l'avons bien compris. Par ailleurs nous retenons également que vous considérez que la gratuité des transports n'est pas une proposition à retenir. Vous allez même plus loin en voulant faire passer dans vos propositions le ticket de bus de 90 centimes à un euro. Deux visions s'opposent, les électeurs feront leur choix entre Caroline CAYEUX et Thibault VIGUIER, comme Monsieur TABOUREUX a rappelé le nom à plusieurs reprises pendant le débat.

**M. TABOUREUX** : Et Thierry AURY.

**M. AURY** : Oui c'est vrai. Voilà.

**M. AURY** : Il me semble que si les Beauvaisiens étaient là ce soir, ils verraient parfois des éléments un peu surréalistes. Je préfère me concentrer sur les rencontres avec les Beauvaisiens et partir de leurs préoccupations. Nous continuerons dans ce sens, et nous créerons la surprise le 23 mars prochain.

**M. RAHOU** : Nous retiendrons, Madame le Maire, le fait que vous êtes contre toutes ces propositions, qui pourtant sont d'une grande utilité, mais seulement pour les habitants de notre ville.

**M. TABOUREUX** : Oui, vous savez très bien que de nombreuses personnes bénéficient déjà de la gratuité des bus, et quand nous parlons d'être contre cette gratuité, je l'ai d'ailleurs bien précisé, c'est contre la gratuité totale. Alors ne confondez pas. Deuxième chose, au sujet des 200 emplois d'avenir accueillis à la mairie de Beauvais. Pourquoi pas 150 ou 500 ? Expliquez-moi votre raisonnement. Cela m'intéresse beaucoup, vous avez certainement beaucoup de choses à nous apprendre.

**M. RAHOU** : Pourquoi en avez-vous recruté 15 ?

**M. TABOUREUX** : Très simplement parce que nous voulons que ces 15 là aient un emploi à la fin de leurs années de formation. Cela correspond tout à fait aux capacités d'absorption de la ville de Beauvais. C'est un raisonnement. Maintenant je voudrais savoir quel est votre raisonnement puisque vous avez beaucoup chiadé votre copie. Pourquoi 200 ?

**M. RAHOU** : Notre raisonnement est clair, je vous l'ai dit, Monsieur TABOUREUX. Tout le monde a entendu que l'emploi des jeunes est une priorité dans notre ville. Et comme c'est une priorité, la ville doit faire un effort. Nous voyons que nous n'avons pas les mêmes priorités, puisque pour revenir à la situation du cabinet du Maire, il est amusant aujourd'hui de constater que le pôle cabinet communications compte plus de personnel que le pôle aménagement développement, que le pôle Solidarité, et autant que le pôle

administration et le pôle technique. Nous le voyons dans le DOB que Monsieur JULLIEN a mis à notre disposition sur la partie relative aux mutualisations de services. Notre priorité, nous l'assumons, c'est de dire que nous mettrons en œuvre nos responsabilités, tout comme nous ferons aussi la gratuité des transports. Nous l'assumerons, tout comme le rétablissement des abattements généraux à la base pour redistribuer du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens. Parce que nous sommes à Beauvais, que nous avons ce levier là et qu'à notre niveau d'élus municipaux, nous agissons de la sorte pour qu'il se passe concrètement des choses dans cette ville.

**M. TABOUREUX :** Vous êtes très frileux alors, parce que vous auriez du prendre 400 emplois jeunes.

**Mme Le MAIRE :** Il y a juste une petite précision que je souhaiterais vous donner : l'euro c'est pour toute la journée Monsieur RAHOUI, au cas où vous n'auriez pas compris. Le ticket à 1 euro sera valable toute la journée pour voyager aller et retour, partir et revenir. C'est facile de faire des propositions alléchantes de tout gratuit. Madame HOUSSIN s'il vous plaît. Je vais vous dire moi ce que les Beauvaisiens me disent. Ils me disent qu'ils veulent changer d'opposition. Passons au dossier numéro trois.

**M. RAHOUI :** Mais ils ont raison. Nous aussi nous voulons une nouvelle opposition dans cette ville. Ainsi qu'une nouvelle majorité.

**Mme Le MAIRE :** Mais oui, vous avez raison. Jean-Marie JULLIEN, passons au dossier trois.

## **GARANTIE D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET HUMAINE DES HANDICAPÉS (ANRH) POUR L'OPÉRATION D'EXTENSION DE 6 PLACES DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE BEAUVAIS**

### **MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre l'association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés (ANRH), ci-après l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations ;

Vu les annexes jointes comprenant le plan de financement prévisionnel, le tableau prévisionnel d'amortissement de l'emprunt et la présentation du projet ;

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt suivante :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de Beauvais accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 596 470 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ce prêt constitué de 2 Lignes du prêt est destiné à financer l'opération d'extension de 6 places de l'établissement ou services d'aide par le travail (ESAT) de Beauvais, située 72 rue du Pont d'Arcole à BEAUVAIS.

**Article 2 :** Les caractéristiques financières de chaque Ligne du prêt sont les suivantes :

#### Ligne du prêt 1

- Ligne du Prêt : PHARE
- Montant : 297.296 euros
- Durée totale : 60 trimestres
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2,88 %
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire avec échéance déduite

#### Ligne du Prêt 2

- Ligne du Prêt : PHARE
- Montant : 299.174 euros
- Durée totale : 120 trimestres
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3,25 %
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire avec échéance déduite

**Article 3 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5 :** Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Voilà enfin un dossier dans lequel nous allons pouvoir voter, délibérer et mesurer les avis favorables et les non favorables. Il s'agit de soutenir l'association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés qui souhaite pouvoir créer six places supplémentaires dans le cadre d'un service d'aide par le travail à l'ESAT de Beauvais, 72 rue du pont d'Arcole. Le montant des

enveloppes de prêts nécessaires pour la création de ces six places supplémentaires est de 596 000 euros, avec deux lignes de crédit auprès de deux banques différentes. Je considère, et le conseil municipal avec moi, qu'il s'agit d'un dossier particulièrement digne d'intérêt qui mérite que nous accordions au titre de la ville de Beauvais notre garantie pour l'ensemble des deux lignes de prêts qui nous sont soumises aujourd'hui, au bénéfice de ces six places supplémentaires pour des handicapés qui en ont bien besoin.

**Mme Le MAIRE :** Y a-t-il des questions ? Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

*En annexe, le plan de financement de l'opération.*



## **GARANTIE D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ OSICA POUR LA RÉHABILITATION DE 101 LOGEMENTS DES RÉSIDENCES BACH ET HAENDEL DU QUARTIER SAINT JEAN À BEAUVAIS**

### **MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu l'article 19.2 du code des caisses d'épargne ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du code civil ;

Vu les articles R441-5 et 6 du code de la construction et de l'habitat ;

Vu les annexes jointes comprenant le plan de financement prévisionnel, le tableau prévisionnel d'amortissement de l'emprunt, le programme des travaux et la convention de contingent réservataire ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de contingent réservataire et d'accorder la garantie d'emprunt suivante :

**Article 1 :** La commune de Beauvais accorde sa garantie, sous réserve de la contrepartie énoncée à l'article 6, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1.761.143,00 euros qu'OSICA se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de l'ensemble immobilier comprenant 101 logements des résidences Bach et Haendel, quartier Saint Jean à BEAUVAIS (60).

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt renouvellement urbain consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Échéances : trimestrielles
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

**Article 3 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5 :** Le conseil municipal autorise le Maire

à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**Article 6 :** L'octroi de cette garantie d'emprunt par la Ville de Beauvais à la société OSICA donne droit à une contrepartie en termes de réservation de logements. Ainsi, le droit de réservation associé à cette garantie d'emprunt est de 3 logements de la résidence Franz Liszt et donne lieu à la signature d'une convention de réservation de logements. Ainsi, la garantie d'emprunt n'est effectivement consentie par la ville de Beauvais qu'à la date de signature par la société OSICA de la convention de réservation de logements. Cette convention fixe les caractéristiques des logements réservés (notamment, le nombre, la typologie et l'emplacement).

Il est précisé que lorsque l'emprunt garanti par la commune est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Toujours dans le registre de la garantie d'emprunt, il s'agit ici de réhabiliter 101 logements sur les résidences Bach et Haendel du quartier Saint Jean à Beauvais. Tout ceci sous le chapeau de la société anonyme d'HLM OSICA. Cette société nous sollicite également pour une garantie d'emprunt d'un peu plus de 1,7 million d'euros, sur sept différentes opérations. Pour situer simplement ces logements, ils se trouvent dans la résidence des musiciens à Saint Jean. Ces logements ont vraiment besoin d'une réhabilitation globale. Je souhaite simplement préciser que le prix de revient global de l'opération représente un peu plus de trois millions d'euros. Sur ces trois millions d'euros, OSICA empruntera 1 761 000 euros, pour lesquels je vous propose, mes chers collègues, de bien voilà leur accorder la garantie d'emprunt.

**Mme Le MAIRE :** Pas d'avis contraire ? le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**En annexe, Prix de revient de la réhabilitation de 101 logements des résidences Bach et Haendel du quartier St Jean à Beauvais.**



## **GARANTIE D'EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ OSICA POUR LA RÉHABILITATION DE 135 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE FRANZ LISZT DU QUARTIER SAINT JEAN À BEAUVAIS**

### **MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu l'article 19.2 du code des caisses d'épargne ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du code civil ;

Vu les articles R441-5 et 6 du code de la construction et de l'habitat ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2012 accordant la garantie de la ville de Beauvais pour le remboursement d'un emprunt de 2.641.649 € contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations par la société OSICA pour la réhabilitation des 135 logements de la résidence Franz Liszt à Beauvais ;

Vu les annexes jointes comprenant le plan de financement prévisionnel, le tableau prévisionnel d'amortissement de l'emprunt, le programme des travaux et la convention de contingent réservataire ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de contingent réservataire et d'accorder la garantie d'emprunt suivante :

**Article 1 :** La commune de Beauvais accorde sa garantie, sous réserve de la contrepartie énoncée à l'article 6, pour le remboursement d'un emprunt complémentaire d'un montant de 553.686,00 euros qu'OSICA se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de l'ensemble immobilier comprenant 135 logements de résidence Franz Liszt, quartier Saint Jean à BEAUVAIS (60).

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt renouvellement urbain consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Echéances : trimestrielles
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

**Article 3 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations par lettre

missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5 :** Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**Article 6 :** L'octroi de cette garantie d'emprunt par la Ville de Beauvais à la société OSICA donne droit à une contrepartie en termes de réservation de logements. Ainsi, le droit de réservation associé à cette garantie d'emprunt est 4 logements de la résidence Franz Liszt et donne lieu à la signature d'une convention de réservation de logements. Ainsi, la garantie d'emprunt n'est effectivement consentie par la ville de Beauvais qu'à la date de signature par la société OSICA de la convention de réservation de logements. Cette convention fixe les caractéristiques des logements réservés (notamment, le nombre, la typologie et l'emplacement).

Il est précisé que lorsque l'emprunt garanti par la commune est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Toujours pour la réhabilitation de logements sur le quartier Saint Jean, la résidence Franz Liszt. Il s'agit d'une opération pour 135 logements sur cette résidence et la société de HLM OSICA à besoin d'un emprunt complémentaire de 553 000 euros pour pouvoir réaliser l'opération. Je vous propose mes chers collègues, compte tenu de l'intérêt des locataires envers cette société OSICA pour bénéficiaire de cette opération de réhabilitation, d'accorder notre garantie pour cet emprunt complémentaire pour l'opération de réhabilitation des 135 logements dont je vous ai parlé.

**Mme Le MAIRE :** Même vote ? Ils sont partis, cela ne les intéresse plus. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**En annexe, le plan de financement pour la réhabilitation de 135 logements de la résidence Franz Liszt du quartier St Jean à Beauvais.**



**ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE POUR LA PRÉPARATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2014****MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

La préfecture de l'Oise sollicite chaque année la ville pour la préparation de la dotation globale de fonctionnement dont l'actualisation de la longueur de la voirie publique communale.

C'est ainsi que la ville a été amenée à déclarer la longueur de la voirie au 1er janvier 2013 dans le cadre de la préparation de la DGF 2014.

Rappelant que la longueur de la voirie communale était de 203.829 mètres au 1er janvier 2012,

Considérant :

- le classement dans le domaine public communal, décidé par délibération du conseil municipal du 13 avril 2012, de la parcelle AL n° 587 correspondant aux voiries du lotissement parc de Beaulieu situé sur le quartier Saint-Jean (rues Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Félix Leclerc, Virgil Gheorghiu, Beaulieu, Blaise Cendrars et Georges Simenon). Ces voiries totalisent une longueur de 1.165 mètres,

- la prolongation de l'impasse du Pays de Thelle transformée en rue qui débute rue de Calais jusqu'à l'avenue de Picardie, décidée par délibération du 13 avril 2012, pour une longueur de voirie de 106 mètres.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter au 1er janvier 2013 la nouvelle longueur de la voirie communale à 205.100 mètres.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN** : Voilà un dossier très important et très compliqué sur le plan technique. Il faut que nous actualisons la longueur de la voirie communale puisque c'est un élément qui participe aux renseignements que nous demande la préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Je vous propose mes chers collègues, compte tenu de l'arpentage que nous avons fait, d'acter que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 205 100 mètres. De manière très précise 205,1 kilomètres.

Êtes-vous d'accord sur ce chiffre ? Si quelqu'un n'est pas d'accord, je l'envoie mesurer sur le terrain avec un décimètre.

**Mme Le MAIRE** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2013 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2012 DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales stipule qu'est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante, les rapports des délégataires de service public. Ces rapports, produits avant le 1er juin de chaque année, comportent les comptes, l'analyse de la qualité de service et une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Conformément à l'article L.1144-13, ces rapports sont disponibles et consultables à la direction des finances de la ville de Beauvais.

Parallèlement, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, en son chapitre III relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, stipule que ce même rapport est examiné chaque année par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ainsi dans sa réunion du 7 octobre 2013, la CCSPL a examiné les rapports annuels d'activité de l'année 2012 des délégations de service public de la ville de Beauvais.

Afin de répondre aux exigences du législateur, il est donc soumis au conseil municipal le compte rendu des travaux de la CCSPL du 7 octobre dernier.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la CCSPL du 7 octobre 2013.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2013.

**M. JULLIEN** : Un dossier dans lequel il n'y a pas de vote. Il s'agit simplement du contrat de la réunion du 7 octobre 2013 de la commission consultative des services publics locaux. Je pense que vous avez eu l'occasion de regarder ce dossier dans le détail. Il y avait non seulement des représentants au niveau des élus de la collectivité, mais aussi un certain nombre d'associations parties prenantes à cette commission consultative. Six délégataires ont planché devant nous. Nous avons d'abord l'exploitation de la fourrière municipale, avec la société Allô dépannage. Ensuite la gestion de l'Élispace est en régie directe. Nous avons la gestion du parking de l'hôtel de ville et des stationnements de surface, c'est une délégation de service public, tout comme le crématorium et l'exploitation des réseaux de chaleur. La gestion du service de l'eau potable est également en DSP au niveau de la société Véolia. Je vous ferais grâce de la lecture de ce détail. Un certain nombre de questions précises ont

été posées au délégataire. Nous avons des réponses. Si le délégataire n'était pas en mesure de fournir immédiatement les réponses nécessaires, nous avons ces éléments nouveaux en annexe qui nous ont été communiqués. C'est dans cet état que je vous présente mes chers collègues ce rapport annuel, que vous avez pu regarder dans le détail, et pour lequel nous avons passé au grill l'ensemble des exploitants de ces services publics délégués.

**Mme Le MAIRE** : C'est un dossier qui n'appelle pas de vote. Le conseil municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2013.

*En annexe, le Compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2013 de la Commission consultative des services publics locaux.*

## ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ 60

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le Syndicat d'électricité 60 (SE60), lors de son comité syndical du 4 juillet 2013, a modifié ses statuts sur deux axes : le mode de représentation des collectivités, la modification des compétences du syndicat.

Ces modifications sont dues à des évolutions réglementaires importantes :

- la dissolution des 12 syndicats d'électrification prévue pour la fin d'année en application du schéma départemental de coopération intercommunale,
- la suppression du vote plural,
- le renforcement du rôle d'autorité organisatrice de la distribution pour conforter le poids du SE60 face à ERDF
- répondre aux nouveaux besoins des communes notamment en matière de travaux neufs en éclairage public.

Ainsi, le SE60 nous demande de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux statuts ci-annexés.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN** : Il s'agit d'un simple toilettage du statut du Syndicat d'électricité 60. Comme vous le voyez dans votre délibération, il y avait douze syndicats d'électrification séparés. C'était assez compliqué sur le plan de l'articulation géographique. Ces douze syndicats d'électrification vont se regrouper en un seul, avec des modifications en ce qui concerne les modalités de vote et de délibération. Nous aurons également un renforcement d'autorité en ce qui concerne la négociation avec ERDF. Ce regroupement va notamment permettre de répondre aux nouveaux besoins des communes. Comme la ville de Beauvais est membre du Syndicat d'électricité 60, il est sollicité du conseil municipal notre avis sur les nouveaux statuts. Nous pouvons dire qu'il y aura une modification importante au titre de la gouvernance. Je vous renvoie à la page 6 de la gouvernance du SE 60. Vous verrez qu'il y a différents niveaux de délégués qui seront désignés par les collectivités membres de ce nouveau syndicat d'électricité 60, avec un premier niveau : secteur locaux d'énergie, un deuxième niveau, au sein des secteurs locaux d'énergie, avec deux délégués appelés à siéger au comité syndical en tenant compte de la population de chaque collège électoral. Sachant que la ville de Beauvais a plus de 10 000 habitants, elle est constituée d'un véritable syndicat au sein des secteurs locaux d'énergie. Si j'ai bien compris, puisque nous parlons de population du SLE au nombre de 5 000 délégués pour 55 000 habitants, cela nous ferait

donc sept délégués. Il y a ensuite des délégués supplémentaires pour les regroupements de communes. Vous verrez que c'est assez complexe.

Pour l'instant nous n'en sommes pas à la désignation des délégués. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur cette modification statutaire qui devrait faire un toilettage sur l'organisation des syndicats d'électricité 60 et sur le regroupement de douze entités qui étaient auparavant indépendantes.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

*En annexe, les statuts adoptés par le comité syndical du 4 juillet 2013 et annexes.*



## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DE BEAUVAIS

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Suite à la modification des modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des collèges et lycées, prévue par la loi du 8 juillet 2013, il convient de désigner :

- dans les conseils d'administration de 24 membres, un représentant de la commune siège de l'établissement, le cas échéant un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (mais qui siège sans voix délibérative) ;

- dans les conseils d'administration de 30 membres, un représentant de la commune siège de l'établissement et un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville de Beauvais au sein des collèges Beaumont, Fauqueux, Michelet, Pellerin, George Sand et lycées Félix Faure, Jeanne Hachette, Truffaut, Corot, Paul Langevin, lycée professionnel annexe Langevin et lycée professionnel des Jacobins.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné à l'UNANIMITÉ M. Doridam, titulaire, Mme Leroy, suppléant au CA du collège Beaumont ; M Pia, titulaire et Mme Boubeker, suppléant au CA du collège Fauqueux ; Mme Chamorin, titulaire et Mme Thieblin, suppléant au CA du collège Michelet ; Mme Fizet-Gorin, titulaire et M Michelino, suppléant au CA du collège Pellerin ; M Doridam, titulaire et Mme Nyaben suppléant au CA du collège G.Sand ; Mme Thieblin, titulaire et M Bourgeois suppléant au CA du lycée Félix Faure ; Mme Lesure, titulaire et M Hiberty, suppléant au CA du lycée Jeanne Hachette ; M Bourgeois, titulaire et Mme Boubeker suppléant au CA du lycée François Truffaut ; M Bourgeois, titulaire et M Doridam suppléant au CA du lycée Paul Langevin ; M Michelino, titulaire et M Doridam suppléant au CA du lycée professionnel annexe Langevin ; M Pia, titulaire et M Bourgeois, suppléant au CA du lycée Corot ; Mme Fizet-Gorin, titulaire et Mme Thieblin, suppléant au CA du lycée professionnel des Jacobins.

**M. TABOUREUX** : Pour donner suite à la modification des modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des collèges et lycées prévues par la loi du 8 juillet 2013, il convient de désigner dans les conseils d'administration de 24 membres, un représentant de la commune siège de l'établissement, et le cas échéant d'un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, qui siège sans voix

délibérative. Et dans les conseils d'administration de 30 membres, un représentant de la commune siège de l'établissement et un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il vous est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les établissements suivants. Procédons-nous établissement par établissement ? Nous sommes absolument désolés, l'opposition était représentée jusqu'à maintenant, elle le sera par le biais du conseil général et du conseil régional, mais nous n'avons ici qu'un seul membre titulaire. Ce n'est pas de chance mais de toute façon les colistiers de Monsieur AURY occuperont toutes ces places au mois de mars.

#### Collège Beaumont.

**Mme Le MAIRE** : Nous avons Monsieur DORIDAM candidat pour la ville. Pas de votes contraires ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne. Monsieur DORIDAM sera donc le titulaire et nous avons Madame LEROY, candidate suppléante. Même vote : unanimité.

#### **M. TABOUREUX** : Collège Fauqueux.

**Mme Le MAIRE** : Deux titulaires, nous proposons Monsieur PIA pour la ville. Même vote : unanimité. Et un suppléant, Madame BOUBEKER.

#### **M. TABOUREUX** : Collège Michelet.

**Mme Le MAIRE** : Nous avons Madame CHAMORIN comme candidate. Même vote : unanimité. Madame THIEBLIN comme suppléante. Même vote : unanimité.

#### **M. TABOUREUX** : Collège Pellerin.

**Mme Le MAIRE** : Nous avons Madame FIZET-GORIN, candidate. Même vote : unanimité. Monsieur MICHELINO comme suppléant.

#### **M. TABOUREUX** : Collège Georges Sand.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur DORIDAM comme candidat. Même vote : unanimité. Madame NYABEN comme suppléante.

#### **M. TABOUREUX** : Lycée Félix Faure.

**Mme Le MAIRE** : Madame THIEBLIN comme titulaire. Même vote : unanimité. Et Monsieur BOURGEOIS comme suppléant.

#### **M. TABOUREUX** : Lycée Jeanne Hachette.

**Mme Le MAIRE** : Madame LESURE comme titulaire. Même vote : unanimité. Monsieur HIBERTY comme suppléant. Même vote : unanimité.

#### **M. TABOUREUX** : Lycée François Truffaut.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur BOURGEOIS comme titulaire. Même vote : unanimité. Madame BOUBEKER comme suppléante.

#### **M. TABOUREUX** : Lycée Paul Langevin.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur BOURGEOIS comme titulaire et Monsieur DORIDAM comme suppléant pour la ville. Même vote : unanimité.

**M. TABOUREUX** : Lycée professionnel annexe Paul Langevin.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur MICHELINO comme

titulaire et Monsieur DORIDAM comme suppléant.  
Même vote : unanimité.

**M. TABOUREUX** : Lycée Jean-Baptiste Corot.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur PIA comme titulaire et Monsieur BOURGEOIS comme suppléant. Même vote : unanimité.

**M. TABOUREUX** : Enfin lycée professionnel des Jacobins.

**Mme Le MAIRE** : Madame FIZET GORIN comme titulaire et Madame THIEBLIN comme suppléante. Même vote : unanimité. Je vous remercie.

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION 'LES AMIS DE NOTRE-DAME DE MARISSSEL' ET AUX JARDINS FAMILIAUX

SECTION DE SAINT-JUST DES MARAIS

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- L'église de Marissel est gérée par l'association «Les Amis de Notre-Dame de Marissel» dont l'objet est la sauvegarde et la mise en valeur de l'édifice.

Cette dernière a historiquement pris en charge la maintenance de la téléalarme dont le montant cumulé sur les seules quatre dernières années totalise 1 200€.

L'église de Marissel appartenant au domaine public communal, ces dépenses sont dorénavant directement acquittées par la Ville de Beauvais.

Aussi, compte tenu de la demande formulée par l'association pour obtenir le remboursement des sommes payées au cours des quatre derniers exercices, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 200 € afin de répondre favorablement à cette demande légitime.

- D'une subvention exceptionnelle à l'association

des Jardins Familiaux de Saint-Just-des-Marais d'un montant de 1 400€.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Pierre MICHELINO ne prend pas part au vote concernant la subvention exceptionnelle à l'association 'les Amis de Notre Dame de Marissel'.

## RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

### MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT

Souhaitant répondre à une forte demande des familles, la ville de Beauvais propose pour la rentrée 2013/2014 sur certains sites ciblés un service d'accompagnement scolaire pour les classes élémentaires et du secondaire (sur les cit'ados) consistant à aider les élèves sur la méthodologie au travail scolaire (révisions des leçons, entraînement aux devoirs...) et/ou à leur proposer la découverte d'un sport ou d'une activité artistique ou culturelle.

D'une durée indicative de deux heures par jour sur 3 ou 4 jours hebdomadaires, cette offre est organisée tout au long de l'année scolaire, de préférence en fin de journée après la classe.

Il est proposé de fixer le taux de rémunération des intervenants de niveau BAC + 2 minimum employés à cette occasion sur la base horaire de 17,69 € bruts pour l'accompagnement scolaire et 9,43 € (SMIC horaire) pour les réunions.

S'agissant du personnel enseignant, le taux de rémunération est fixé par référence aux heures supplémentaires d'enseignement réglementées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, au taux maximum, soit 21,61 € /heure pour un instituteur, 24,28 € /heure pour un professeur des écoles, et 26,71 € /heure pour un professeur des écoles hors classe. Ces montants évolueront en fonction des modifications réglementaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de ce rapport.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme PARAGE** : Nous proposons depuis la rentrée un service d'accompagnement scolaire pour les élèves

des classes élémentaires et secondaires sur quelques sites. Pour assurer ce service nous faisons appel à des intervenants pour lesquels il convient de fixer la rémunération. Il est proposé de rémunérer ces agents de la façon suivante. Les intervenants possédant bac +2, pour 17,69 euros brut par heure et 9,43 euros pour les réunions. Le personnel enseignant amené à intervenir serait quant à lui rémunéré en heures supplémentaires suivant le barème de l'éducation nationale. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de ce rapport. La commission administration générale travaux et vie associative réunie le 12 novembre 2013 a émis un avis favorable.

**M. AURY :** Nous nous interrogeons sur le sens de cette action et la cohérence avec ce qui existe par ailleurs. Il existe en effet depuis de très nombreuses années un accueil dans les ALSH le soir, avec les animateurs du secteur périscolaire. Il y a par ailleurs selon les endroits des études faites par des enseignants et nous nous interrogeons un peu sur le sens de cet accompagnement scolaire sur certains sites ciblés. Je ne sais pas lesquels, où nous sommes à la fois sur de la méthodologie au travail scolaire, les révisions de leçons, l'entraînement aux devoirs mais aussi éventuellement la découverte d'un sport et d'une activité artistique ou culturelle deux heures par jour, trois jours ou quatre par semaine, de préférence en fin de journée. Quelle cohérence avec les dispositifs périscolaires existants ? Comment l'intégrez-vous avec un sujet dont nous parlerons à priori certainement au prochain conseil municipal, qui est la question de la réforme des rythmes scolaires ? Un des arguments pour la mise en place de cette réforme est qu'il faudrait concentrer le travail sur les matières dites fondamentales plutôt sur la première partie de la journée pour ensuite avoir d'autres activités l'après midi, et avoir à nouveau deux heures de plus le soir de méthodologie en travail scolaire. Quelle est donc la cohérence ? Et puis pourquoi des intervenants au niveau bac +2 ? Dans le cadre des activités périscolaires il y a des formations spécifiques pour la filière animation avec les BAFA mais aussi les BETP et les autres formations similaires. Voilà mes questionnements : où est-ce mis en place ? Quel lien et quelle cohérence y a-t-il avec ce qui existe déjà ? Autant d'interrogations que nous vous posons.

**Mme PARAGE :** Je vais essayer dans la mesure du possible de répondre à toutes vos interrogations, bien que je ne rentrerai pas dans le débat de la réforme des rythmes scolaires qui n'est pas l'objet de cette délibération. Les sites concernés à titre expérimentaux pour le moment sont : l'Astuce, la Salamandre, Cœur de Mômes, la Buissonnière et le Nautilus. Géographiquement ils se situent : Jules Ferry, Argentine, Europe, Notre Dame du Thil et le centre de loisirs Berlioz.

Jusqu'à présent les accueils de loisirs n'ont pas en priorité vocation à apporter un soutien scolaire aux enfants. La vocation des animateurs était jusqu'à présent de leur permettre un espace où ils peuvent travailler en toute tranquillité réviser des leçons, mais en aucun cas pouvoir leur apporter un renfort scolaire. À ce titre, les animateurs ne sont pas non plus suffisamment formés et qualifiés pour pouvoir apporter cette aide aux enfants dans le cadre d'un réel soutien scolaire.

Par ailleurs, la caisse d'allocations familiales ne nous permet pas, dans le cadre de structures d'accueil de loisirs à proprement parler, de pouvoir faire réa-

liser ces démarches par les animateurs. C'est pourquoi depuis la rentrée nous essayons déjà sur cinq structures, afin de répondre aux attentes des parents. Par la suite, en fonction du résultat, nous aimerions le développer sur les autres structures de la ville. C'est pour ça que nous avons besoin de personnel qualifié et indépendant des accueils de loisirs.

**M. AURY :** J'entends bien votre réponse sur la partie soutien scolaire. Je souhaiterais tout de même que nous réaffirmions qu'elle relève d'abord de l'éducation nationale. Il faut que cette dernière joue pleinement son rôle pour tout ce qui relève de sa compétence. Il est indiqué dans la délibération que cet accompagnement n'est pas que du soutien scolaire, mais aussi la découverte d'un sport, d'une activité artistique ou culturelle. Nous nous posons la question de savoir si cela ne se télescope pas avec ce qui est proposé dans le cadre de l'accueil périscolaire ? Vous n'avez donc répondu qu'en partie à nos interrogations, et pas d'une manière qui nous satisfasse sur le fond.

**Mme PARAGE :** Il faut savoir que beaucoup d'apprentissages se font de manière ludique, par le sport et les activités artistiques et culturelles qui permettent aussi de transmettre certains apprentissages aux enfants.

**M. AURY :** Mais les animateurs de l'accueil périscolaire et des centres de loisirs sont formés à cela.

**Mme PARAGE :** Ils ne sont pas spécialisés à proprement parler sur la culture et les domaines artistiques, pour lesquels nous avons d'autres ressources. Les animateurs en accueil de loisirs sont polyvalents. Ils proposent autant des activités manuelles qu'artistiques mais à un niveau en rapport à leur qualification initiale. Nous ne pouvons pas attendre d'un animateur d'accueil de loisirs de reprendre avec un enfant une leçon de mathématiques ou de lecture. En tant qu'enseignant, pouvez-vous entendre cela ?

**M. AURY :** Voilà pourquoi je pense que ces domaines doivent relever de l'éducation nationale. Nous en reparlerons quand nous aborderons la question des rythmes scolaires. Je pense vraiment qu'il faut rappeler que la responsabilité principale en termes d'éducation relève de l'éducation nationale. Elle doit assumer pleinement son rôle sur l'ensemble de ce champ. Nous sommes très clair là-dessus.

**Mme PARAGE :** Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur AURY et c'est pour cela aussi que nous proposons un tarif pour les enseignants qui souhaiteraient pouvoir consacrer de leur temps à cette activité de soutien et d'aide aux devoirs.

**Mme ABLA :** Cher Thierry, chers collègues, quand l'éducation nationale est défaillante, la ville de Beauvais s'attelle à trouver des réponses pour ces parents qui n'ont parfois pas les outils pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Quelques personnes bénévoles, notamment des enseignants, donnent des cours de soutien dans les différents quartiers. La demande est forte et je trouve que cette initiative est louable et intéressante. Elle permet à quelques étudiants d'avoir un petit un petit salaire.

**M. AURY :** J'ai une simple question qui n'est pas abordée ici. Y a-t-il un coût pour les familles ?

**Mme PARAGE :** Cela s'intègre dans le coût des

accueils de loisirs normaux. À titre d'information, nous accueillons pour le moment 35 enfants en soutien scolaire accueil de loisirs et 35 jeunes sur les sites ados.

**Mme Le MAIRE** : Ce n'est pas une charge supplémentaire pour les familles Monsieur AURY. Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

*GARDIEN DU STADE PIERRE OMET  
Avenue Marcel Dassault*

### MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a récemment acquis la propriété pleine et entière du bâtiment qui accueillait le centre de formation de l'ASBO avenue Marcel Dassault.

Cet équipement servira de nouvel outil de développement au service de la politique sportive de la ville. Il accueillera notamment des bureaux administratifs, des vestiaires et diverses activités sportives comme la boxe par exemple...

Aussi afin de garantir la sécurité des lieux, il est proposé d'affecter sur site un agent qui assurera le gardiennage et l'entretien courant de cet immeuble ainsi que de l'ensemble du stade Pierre OMET.

Le titulaire de ce poste bénéficiera d'une concession de logement par nécessité absolue de service (occupation à titre gratuit).

Il est rappelé que le décret du 9 mai 2012 portant réforme des concessions de logements est venu modifier le dispositif et prévoit donc que pour ces concessions, l'occupant supporte l'ensemble des réparations et des charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage) afférentes au logement qu'il occupe ainsi, que les impôts et taxes liés à cette occupation.

Il est donc proposé de compléter la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service avec l'emploi susvisé de gardien du stade Pierre Omet, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE OUVERTE : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 28 mars 2013, la ville de Beauvais a approuvé la procédure de concours pour la construction d'une halle ouverte.

Le jury constitué à cet effet a étudié le 24 juin 2013 les candidatures reçues et a admis à concourir les trois équipes suivantes :

BERANGER/VINCENT – 44000 NANTES  
APRAH – 75005 PARIS  
ARCHETUDE SARL – 60000 Beauvais

Les trois candidats ont été invités à remettre un projet sur la base du règlement du concours et du programme arrêté par le maître d'ouvrage.

Après étude des projets, le jury, qui s'est réuni le 15 octobre 2013, a procédé au classement comme suit :

1 - APRAH – 75005 Paris  
2 - BERANGER/VINCENT – 44000 Nantes  
3 - ARCHETUDE SARL – 60000 Beauvais

Je vous propose de suivre l'avis du jury et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe APRAH, selon les montants suivants :

Coût prévisionnel des travaux : 1 750 000.00 € HT  
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 220 000.00 € HT

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché correspondant et tout acte y afférant ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer le permis de construire correspondant ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite de ce projet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le concours financier au taux maximum auprès des partenaires institutionnels ;
- le cas échéant, d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer une demande de dérogation pour démarrage anticipé.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme HOUSSIN** : Sur ce dossier, nous nous abstiendrons pour deux raisons. Premièrement, lors du

jury de concours notre représentante, c'est-à-dire celle de l'opposition municipale, avait voté pour un autre projet que celui que vous nous présentez. C'était Anne ROUIBI.

**Mme Le MAIRE :** Oui elle s'était abstenue, Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN :** J'ai dit qu'elle avait voté contre ?

**Mme Le MAIRE :** Oui.

**Mme HOUSSIN :** Non, elle s'est abstenue sur le projet que vous lui présentiez. Elle avait retenu un autre projet.

**Mme Le MAIRE :** Elle nous avait surtout dit qu'étant donné que vous aviez voté contre le projet, elle était d'accord avec le choix que nous faisons mais qu'elle s'abstenait.

**Mme HOUSSIN :** Elle nous l'a rapporté en disant qu'elle pensait qu'il y avait un autre projet plus ambiteux, et Fatima me confirme que c'était sa position. Elle a suivi, notamment sur cette question, l'avis des architectes présents qui défendaient cet autre projet. Personne ne peut contester ce choix. Elle s'est abstenue donc nous nous abstiendrons.

Mais nous nous abstiendrons pour une seconde raison. Une fois de plus vous engagez un projet structurant pour la ville de Beauvais trois mois et demi avant les élections municipales. Peut-être que la prochaine équipe municipale mènera cette opération sans l'avoir effectivement décidée. Non seulement vous l'engagez, mais vous demandez aussi à avoir des dérogations pour un démarrage immédiat du chantier. D'un point de vue démocratique, ceci est parfaitement contestable.

**Mme Le MAIRE :** Ce n'est pas tout à fait une surprise Madame HOUSSIN, cela figurait dans notre programme il y a six ans.

**Mme HOUSSIN :** Le moins que nous puissions dire c'est que cela arrive vraiment en bout de programme.

**Mme Le MAIRE :** Si nous n'avions pas eu le Pont de Paris nous aurions sans doute démarré plus tôt. L'essentiel c'est que cela se fasse. Ce n'est pas un reproche, c'est une situation. Nous nous sommes trouvés devant un problème financier et architectural à réaliser. Vous comprendrez que nous ayons eu un certain délai sur d'autres réalisations.

**M. AURY :** Madame le Maire, tout d'abord permettez-moi de dire que nous sommes quand même un peu scandalisés par l'indigence des documents qui nous sont fournis. Je les montre quand même au public. Une photocopie noir et blanc d'esquisse couleurs, qui est un énorme pâté. Il y a un petit commentaire à côté ; même avec une super loupe c'est illisible. Je ne pense pas que nous en soyons arrivés à une situation budgétaire telle que nous ne puissions pas envoyer 45 photocopies couleur recto A4 à chaque conseiller municipal.

C'est une première chose. Ce sont des économies de bouts de chandelle qui ne permettent pas une délibération correcte.

Nous engageons quand même ici presque deux millions d'euros, excusez du peu, sur un dossier. Nous ne nous en plaignons pas mais parfois nous deman-

ons à des associations qui vont recevoir une subvention de 1 000 euros de détailler sur une page et plus tout le contenu de leur projet.

Ici nous votons sur deux millions d'euros et nous avons une feuille de PQ passée à la photocopieuse.

C'est quand même un peu poussé Madame le Maire. Nous n'avons strictement aucun élément. Par exemple, quelle est la surface du bâtiment ? Quelle est la hauteur du bâtiment ? Quel est le nombre de places pour des commerçants ? Quelles sont les conditions d'accès dans le bâtiment ? Des véhicules peuvent ils y aller ? Est ce fermé ? Est ce grand ouvert ? Est ce partiellement ouvert ?

Nous devinons, en lisant la presse qu'il y aurait une mezzanine. Comment cela fonctionne ? Comment y accédons-nous ? Pourquoi avons-nous décidé de cette localisation, à cet endroit de la place des Halles ? Je n'ai pas d'observations mais pourquoi cet endroit ? Pourquoi pas un autre endroit ?

Jusqu'ici, si loin que je remonte dans mes mémoires, le marché de l'alimentaire était à l'autre bout du marché. Cela ne veut pas dire que le fait que le marché ait toujours été ici justifie qu'il le reste. Mais j'imagine que si vous avez proposé qu'il soit déplacé, nous pouvons avoir une justification en termes d'utilisation du marché, de déplacement, de circulation et d'accès pour les commerçants et pour les consommateurs. Autant de questions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse.

Ensuite on nous dit : «Allez y. deux millions d'euros, banco, on y va». Nous n'avons pas l'habitude de fonctionner de cette manière là. On nous a indiqué qu'une concertation absolument exceptionnelle s'est tenue avec les commerçants. J'ai d'autres échos mais à chaque fois vous me dites que je ne me suis pas adressé aux bons commerçants, et que tous les autres étaient enthousiastes. Que pensent-ils de ce projet et de son mode de fonctionnement, avec les sondages et l'enquête très importante qui a été faite ? À vrai dire, j'ai entendu pas mal de scepticisme samedi sur le marché, mais peut être allez-vous pouvoir nous répondre ? Quelle concertation concrète et pratique pour élaborer ce projet ?

Je dis aussi peut être cela pour éviter un deuxième gros ratage sur la place des Halles. Excusez-moi mais la première rénovation n'a pas été une grande réussite. Cet Arc de Triomphe percé au bout de la place ne sert à rien, et nous n'avons même pas été fichus de lui mettre un lavabo pour que les commerçants de l'alimentaire puissent se laver les mains quand ils vont aux toilettes. Ce n'était pas vraiment brillant ni exceptionnel. Nous avons surtout envie de ne pas renouveler de grosses erreurs.

Nous aimerions donc avoir des réponses. Nous aimerions aussi savoir dans quelle perspective vous inscrivez ce projet ? Quel est le sens de ce projet ? Dans quelle dynamique de revitalisation du marché cela s'inscrit il ? Nous entendons beaucoup de choses, alors je vous pose la question. Est-il envisagé par exemple que le marché n'ait plus lieu que le matin ? Est-il envisagé que les commerçants non alimentaires partent ailleurs ? Dans quel objectif s'inscrit la construction de cette halle ?

J'ai encore une autre question. Avez vous d'emblée écarté l'idée, par exemple, d'intégrer un parking aérien sur cette halle ? Cette question a-t-elle été posée ? L'avez-vous écartée ou n'y aviez-vous pas pensé ? Nous n'avons aucun élément de réponse sur cette feuille. Or nous engageons beaucoup d'argent.

Cela ne me dérange pas d'engager de l'argent quand je sais où je vais. J'aimerais donc avoir au moins un certain nombre d'éléments de réponse, et au-delà de moi les beauvaisiens, les utilisateurs du marché, qu'ils soient les commerçants ou les consommateurs.

**Mme Le MAIRE :** Je m'adresse à Madame LEFRANC. Madame, vous avez assisté à la commission. Que n'avez-vous pas raconté à Monsieur AURY ? Je m'étonne. Cela ne fonctionne pas avec vous.

**Mme LEFRANC :** Le problème n'est pas là, Madame le Maire. Monsieur AURY vous dit que les documents sont mauvais.

**Mme Le MAIRE :** Non il n'a pas dit que cela, Madame LEFRANC.

**Mme LEFRANC :** Je n'ai pas eu de document que je pouvais emmener pour lui montrer. Nous sommes d'accord.

**Mme Le MAIRE :** Madame LEFRANC, en dehors de la qualité du document, où nous pouvons être d'accord, même si nous voyons très bien de quoi il s'agit. Deuxièmement, vous lui avez présenté la halle, le couloir... elle ne vous raconte rien, Monsieur AURY ?

**M. AURY :** Elle n'avait pas de documents et on lui a dit de faire attention, les délibérations étant top secret. Elle n'avait aucun document et on lui a dit qu'elle était tenue au secret.

**Mme LEFRANC :** Oui, c'est vrai.

**M. AURY :** Mais Madame LEFRANC, pourquoi vous n'avez pas raconté tout ce qui c'était passé ? Pourquoi vous n'avez pas donné les documents ?

**Mme LEFRANC :** Parce que Madame LEFRANC est sérieuse.

**Mme Le MAIRE :** Vous pouviez en parler avec Thierry AURY et Madame ROUBI pouvait en parler à ses collègues.

**M. BOURGEOIS :** Je vais essayer de répondre sur certains points. Nous avons très largement ouvert la concertation, et tout d'abord en amont, au moment du choix du projet. Il faut se mettre dans la tête que la problématique de cette halle ne remonte pas à hier. C'est un projet qui aurait peut-être dû voir le jour il y a très longtemps. Il a toujours soulevé des controverses dans une ville qui prend toujours son temps pour réfléchir avant d'aller de l'avant. Je dirais les choses comme cela.

Le problème restait total en 2001, puisque nous nous sommes aussi trouvés devant le problème des fouilles archéologiques. Il ne faut pas l'oublier, si nous voulions faire un projet avec un parking souterrain, les travaux allaient durer deux ou trois ans. Il faut absolument avoir cela en tête quand nous parlons de parking de stationnement. Personne n'avait donc voulu se lancer là dedans.

Lors du premier mandat, nous avons déjà fait quelques sondages et les réponses n'avaient pas été convaincantes. Elles étaient plutôt défavorables. Nous ne nous sommes pas découragés puisque, comme Madame le Maire l'a expliqué, nous l'avons mis dans notre programme du mandat 2008. Nous avons essayé de faire la concertation la plus large

possible et j'ai les chiffres sous les yeux. Un sondage ou une concertation sont évidemment toujours insuffisants, mais nous avons quand même touché 802 personnes qui ont eu des questionnaires. Ce n'est quand même pas rien.

Il y avait évidemment les consommateurs. Cela semble logique que nous les interrogeons sur leurs attentes. Il y avait aussi des commerçants sédentaires et non sédentaires et donc on a eu une balle de ce type là c'est-à-dire finalement qu'il n'était pas totalement qui est fermé on va dire semi ouverte. Le taux d'approbation était de 86 % favorable.

Puisque Monsieur AURY a évoqué ce problème, il faut aussi se demander si nous allons changer les horaires ? Cette question a été posée dans le sondage. La réponse a été claire : on ne change rien. Les beauvaisiens ne voulaient pas que nous changions leurs jours de marché.

Nous leur avons proposé par exemple de faire un marché le dimanche matin ou le lundi matin. La question a été tranchée par le sondage. C'est pour vous dire le sérieux avec lequel la consultation a eu lieu. Vous trouverez toujours des gens pour dire qu'ils avaient répondu non. C'est évident mais les chiffres sont là. Je le répète, sur 802 personnes consultées : 86 % de gens favorables à ce type de halle. Si nous revenons à la consultation, nous l'avons ouverte à tout le monde puisque chaque groupe de l'opposition avait sa représentante.

Je ne parle pas des documents, la question a été tranchée. Je suis un peu d'accord avec vous, le document n'est pas de grande qualité. Mais puisque nous parlons de la localisation, tout cela a été largement débattu et cela n'était pas nécessairement secret. Il y a donc toujours un problème de position qui peut se poser puisque, vous le savez, en réalité cette halle doit être principalement marchande, mais peut aussi servir à certains événements.

C'est pour cela qu'elle comporte une mezzanine et qu'elle se trouve au bout de la place, près de la rue de la Madeleine, pour avoir un large espace compris entre la rue d'Agincourt et la rue Lamartine. Cela permettra de faire des spectacles de projections sur la façade. Tout ceci a été très largement débattu. Il y aura donc un environnement piétonnier avec un plateau piétonnier tout autour. Parce qu'il faut progresser dans ce sens là. Voilà ce que nous pouvons dire.

Sur l'architecture, nous ne nous sommes pas définitivement figés. Il y aura évidemment une redéfinition à la marge du projet avec l'architecte des bâtiments de France puisque nous sommes dans une zone où l'ABF a son mot à dire. En général, c'est comme un enrichissement du projet. Cet élément nous a fait choisir ce projet plutôt que les autres. Il y avait d'autres projets très valables du point de vue des architectes.

Je dirais que nous avons eu trois très bons projets mais les deux autres nous ont donné l'impression d'être davantage des projets d'architectes. Ils ne remplissaient pas la mission première que nous souhaitions, c'est-à-dire une halle marchande avec la mezzanine pour que nous puissions faire un certain nombre de choses en façade.

D'autres projets auraient peut-être pu heurter certaines sensibilisations beauvaisiennes. Il faut appeler les choses par leur nom. Tout le monde n'est pas nécessairement très ouvert à l'art moderne. Bien que j'y sois très favorable, nous savons très bien que nous pouvons avoir ce genre d'obstacles. Cela aurait pu laisser penser que nous avons fait un musée

d'art contemporain sur la place des Halles. Certaines villes ont pris cette option là, avec des bâtiments très modernes, mais évidemment la vocation de ces bâtiments n'est pas d'être une halle.

Voilà un certain nombre de précisions que je peux apporter. Je veux dire que rien n'est figé. Avec l'architecte des Bâtiments de France nous pourrions améliorer encore le projet, tel que vous essayez de voir sur ce document, que nous qualifierons d'imparfait. Le problème de la circulation autour du site va aussi être intéressant. Voilà le complément que je souhaitais donner pour rassurer notre collègue AURY, qui m'a l'air d'être très exalté, mais d'une certaine manière dans le bon sens du terme, parce qu'il prend cela avec passion. Or c'est un projet important pour le cœur de ville de Beauvais, en liaison avec d'autres projets qui ne sont pas des mystères, puisque nous avons eu une exposition «Cœur de Ville» où tous ces projets ont été présentés sous forme de maquettes et de diaporamas. Cela s'étale sur de nombreuses d'années, mais c'est normal.

Je suis de ceux qui défendent toujours le fait que si nous voulons faire avancer une ville, il faut toujours avoir une ville d'avance. C'est ma vision, cela n'engage que moi, mais je ne pense pas que les villes de France qui ont avancé avaient des maires qui se limitaient aux bornes de leur mandat en se disant qu'ils n'étaient là que pour six ans, ou en tout cas faisant des choix de cette nature. Je crois qu'aujourd'hui encore plus, il faut faire des projets sur 15 ou 20 ans pour faire avancer les villes.

Vous me dites que ce projet arrive à quelques mois de la fin du mandat. Madame le Maire a rappelé pour quelle raison. Nous avons eu un peu de retard à cause du pont de Paris mais ce n'est pas une raison pour prendre encore six mois de retard. Tout ceci a été bien annoncé par des expositions. Il y a une volonté politique et cette halle s'inscrit tout à fait dans l'idée de faire un cœur de ville moderne, marchand mais aussi tourné vers le loisir et surtout vers la convivialité entre les gens.

**M. AURY :** J'ai entendu les réponses de Monsieur BOURGEOIS, qui ne répondent que de manière incomplète. Par exemple qui va s'installer dans cette halle ?

Des véhicules peuvent-ils y entrer ou pas ? Le tour de la halle au rez-de-chaussée est-il plein, vitré ou totalement ouvert ? Quelles sont ou pas les installations prévues à l'intérieur ? Quelle est l'utilisation de la halle en dehors du mercredi et du samedi et hors événement exceptionnel ?

Ce sont des questions auxquelles je souhaiterais avoir des réponses. Combien de commerçants vont pouvoir s'y installer ? Puisque vous nous avez dit que c'était une halle pour l'alimentaire, est-ce que tous les commerçants qui font de l'alimentaire vont pouvoir s'y installer ou n'y en aura-t-il qu'une partie ? Ce sont des questions sur lesquelles nous souhaiterions avoir des réponses.

**M. BOURGEOIS :** Je vais donc répondre à nouveau, si vous le souhaitez, Madame le Maire. Un plan d'occupation, ou plutôt une esquisse a été proposée. Cela concerne uniquement l'alimentaire. Il y aura une quarantaine de places. C'est une halle ouverte mais que nous pouvons en option fermer si un jour nous le souhaitons. Nous n'avons pas pris l'option à ce jour mais cela veut dire que dans un avenir plus

ou moins lointain nous pourrions revenir là-dessus. C'est très facile à transformer. Je dirais aussi quelque chose sur le coût, puisque nous parlons souvent du coût exorbitant de certains projets qui sont les nôtres. Nous avons comparé avec les prix des halles qui se font actuellement. Nous sommes à un peu moins de deux millions d'euros et croyez-moi c'est un coût très faible pour une halle. La plupart coûtent quatre ou cinq millions d'euros. C'est quelque chose que nous avons inscrit dans le cahier des charges, nous ne voulions pas avoir de lourdeur budgétaire pour quoi que ce soit. Nous estimons malgré tout que les réponses données par les équipes entraînent à chaque fois bien dans l'enveloppe. Et en réalité, nous pouvons avoir une halle de qualité, pour un prix tout à fait raisonnable. Voilà pour ces quelques précisions supplémentaires.

**M. AURY :** Certaines questions que j'ai posées n'ont pas eu de réponses. Quelle est l'utilisation prévue en dehors des jours de marché ? Avez-vous quelque chose là-dessus ? Les camions ou les remorques d'une partie des commerçants alimentaires entrent-elles à l'intérieur ou pas ?

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, la halle n'est prévue d'être occupée que par les marchands de l'alimentaire et en dehors des jours de marché elle n'est pas occupée. Néanmoins, nous ne pourrions pas stationner sous la halle, mais nous pourrions y organiser à l'occasion certaines fêtes. Je pense par exemple à la fête de la musique, un concert pour éviter les intempéries ou des animations sur la place des Halles permettront d'être un peu plus protégées. Nous n'allons pas fermer la halle dans un premier temps. Par contre nous avons choisi de fermer la galerie supérieure, ce qui peut permettre des expositions temporaires. Voilà aujourd'hui pour l'utilisation de cette halle. Monsieur AURY vous êtes un peu gourmand sur les questions.

**M. AURY :** Oui Madame le Maire, mais vous ne répondez pas, donc je réitère les questions au fur et à mesure.

**Mme Le MAIRE :** Les camions ne vont pas venir sous la halle.

**M. AURY :** Vous dites « tous les commerçants de l'alimentaire », donc le poissonnier, les bouchers peuvent également rentrer des véhicules ?

**Mme Le MAIRE :** Non nous ne rentrons pas de véhicules. Nous faisons comme aujourd'hui. Ils n'ont pas de véhicules.

**M. AURY :** Bien sûr que si. Vous ne devez pas faire souvent le marché, Madame le Maire. Les bouchers par exemple ont leur véhicule et ils sont dans leur véhicule. Le poissonnier aussi a son véhicule. Ils sont un certain nombre comme cela, Madame le Maire.

Nous parlions de tous les commerçants non alimentaires, et visiblement cela n'en concerne plus qu'une partie. Je souhaite avoir des réponses précises. C'est un choix que vous avez fait, je ne sais pas s'il se justifie ou pas. La moitié des commerçants de l'alimentaire resteront donc dehors. Comme c'est le cas aujourd'hui. C'est une chose. Vous n'avez pas répondu tout à l'heure à la question de la possibilité d'un parking aérien.

**Mme Le MAIRE :** Nous ne pouvons pas mettre les voitures en silo au-dessus de la halle, voyons !

**M. AURY :** Je vous demande si c'est une question que vous avez écartée.

**Mme Le MAIRE**Oui.

**M. AURY :** D'accord, vous l'avez écartée. Tous les commerçants de l'alimentaire ne pourront donc pas aller sous cette halle. Qu'attendez-vous finalement de cette halle ?

**M. BOURGEOIS :** Nous n'avons pas dit que tous les commerçants ne pourront pas y aller. Nous n'avons jamais dit cela, attention aux dérapages de nos propos ! Nous disons que des étals seront organisés, comme dans tous les marchés du monde. Ils seront réfrigérés et cela correspondra aux normes européennes. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui nous avons des normes européennes à respecter pour les marchés, au niveau de la réfrigération et de l'eau courante notamment. Tout cela va être aménagé. Nous en sommes au tout début du projet mais cela va se faire au sein de la commission de marché par exemple, avec les commerçants alimentaires eux-mêmes, pour voir comment nous allons structurer tout cela.

**M. AURY :** Mais les commerçants disent qu'ils ne viennent plus siéger parce qu'on ne tient pas compte de leur avis. C'est ce qu'ils m'ont dit samedi.

**M. BOURGEOIS :** Ils ne nous le disent pas !

**M. AURY :** Je ne fais que vous relater ce que m'ont dit des commerçants qui ont parfois participé à la commission. C'est donc une préoccupation. Vous n'avez finalement pas répondu sur le fond : qu'attendez-vous du point de vue du marché et de la revitalisation du marché de cette halle ? Parce que j'ai finalement entendu beaucoup de scepticisme de la part des commerçants, que j'ai rencontrés ce samedi puisque j'étais allé les voir au conseil lundi en leur parlant de ce dossier. J'avais besoin d'avoir leur point de vue.

**Mme Le MAIRE :** Nous attendons une amélioration de la qualité du service pour les marchands de l'alimentaire le mercredi et le samedi. La première chose est une amélioration, à la fois pour ceux qui travaillent, et à la fois pour les clients qui seront protégés dans cette halle en cas d'intempéries. Ils pourront avoir un centre alimentaire. Nous voyons une amélioration, une meilleure circulation et n'oubliez pas qu'il y a un auvent où les camions pourront éventuellement stationner. - merci Pierre MICHELINO. D'après les échanges que j'ai eus cela avait l'air de leur convenir. Comme d'habitude, nous ne rencontrons jamais les mêmes personnes. Nous allons passer au vote.

**M. AURY :** Les éléments qui nous ont été fournis sont à priori les mêmes pour tous mes collègues. Les explications, pas tout à fait précises et un peu confuses, ne me permettent pas de me prononcer là-dessus. Nous ne prendrons donc pas part au vote. Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour nous prononcer sur ce dossier.

**Mme Le MAIRE :** Nous passons au vote. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Et il y a 2 refus de vote.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) ET LE PARC DASSAULT

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'institut médico-éducatif (IME) situé rue de la Sans Terre à Beauvais est une structure médico-sociale gérée par l'association Croix-Rouge française. Son équipe pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement précoce de jeunes enfants âgés de 2 à 6 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

L'établissement, en lien avec les parents ou le détenteur de l'autorité parentale s'engage dans un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'Enfant (P.I.A.E). Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du P.I.A.E. pouvant associer des intervenants extérieurs.

À ce titre, l'Institut souhaite la signature d'un partenariat pour une première année et au regard de l'évolution de l'impact des séances, chaque partie fera connaître ses intentions.

Le partenariat entre l'IME Les Pastels et la ville de Beauvais aura pour objectif de sensibiliser les enfants en situation de handicap à la découverte des animaux.

Le parc Marcel Dassault organisera pour ces enfants des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage. Ces séances favoriseront les moments d'échanges et de convivialité entre enfants avec les animaux. Elles seront préparées et animées par des professionnels du parc et se dérouleront en petit groupe de 4-5 enfants en bas-âges.

Les séances auront lieu le lundi de 10h à 11h, première semaine de vacances scolaires comprises.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents y afférents.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



**CONVENTION**

entre

**L'IME Les Pastels**

et

**Le Parc Municipal Marcel DASSAULT**

\*\*\*\*\*

**Entre :**

L'Institut Médico-Educatif (ci après nommé IME) *Les Pastels*  
Sis : Rue De la Sans Terre, 60000 BEAUVAIS  
Représentée par Madame Marie-Pascale Olivier, Directrice  
IME les Pastels  
-Croix-Rouge française  
-Siret: 77567227230675  
-Code APE 8720A

**Et**

La Ville de Beauvais située dans le département de l'Oise, identifiée au SIREN 216000562, représentée par Madame Caroline CAYEUX agissant en vertu de la délibération n°2008-108 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2008 ;

**Préambule**

***a Le Parc Marcel Dassault***

Situé tout en haut de l'Avenue Marcel Dassault, le parc est l'un des poumons de BEAUVAIS. Il s'étend sur une trentaine d'hectares au Nord de la ville. Il offre des activités de loisirs aux Beauvaisiens dans un environnement de qualité.

Il abrite aujourd'hui l'Aquaspace, H2O, la ferme et tous ses animaux. Mais aussi une faune et une flore variées. Il se compose de quatre jardins très différents les uns des autres (roseraie, jardin sec, jardin de terre de bruyères et le jardin à l'Anglaise) auxquelles s'ajoute la prairie verger.

Lieu de détente et de promenade privilégié.

#### **b – L'IME Les Pastels**

L'IME Les Pastels situé rue de la Sans Terre à Beauvais, est une structure médico-sociale gérée par l'association Croix-Rouge française. Son équipe pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement précoce de jeunes enfants âgés de 2 à 6 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés. Les missions principales sont de :

- Favoriser l'autonomisation et la socialisation de l'enfant
- Permettre à chaque enfant accueilli un épanouissement personnel en cohérence avec ses compétences
- Garantir à chaque enfant une scolarisation normale ou adaptée et/ou un accompagnement vers un autre établissement

Chaque accompagnement est décliné dans un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'Enfant (P.I.A.E.) établi en lien avec les parents ou détenteur de l'autorité parentale. Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du PIAE pouvant associer des intervenants extérieurs.

#### **Article 1 – Objet**

Le partenariat entre le Parc Marcel DASSAULT et l'IME Les Pastels a pour objectif de sensibiliser les enfants en situation de handicap aux découvertes des animaux. Les séances sont aussi l'occasion d'un moment d'échanges et de convivialité avec les enfants.

Le Parc Municipal Marcel DASSAULT organise pour les enfants de l'IME Les Pastels des séances hebdomadaires alternant découverte des animaux et le nourrissage. Ces séances sont préparées et animées par des professionnels du Parc (secteur animaux). Elles se déroulent en petit groupe de 4-5 enfants en bas-âges.

Les séances auront lieu le lundi de chaque semaine de 10h00 à 11h00 selon un planning précis disponible en annexe, mais également pendant les vacances scolaires (1ère semaine des vacances). La dernière séance sera un temps de convivialité réunissant tous les enfants.

#### **Article 2 – Engagements de l'IME Les Pastels**

L'IME s'engage à réserver un accueil courtois aux intervenants du Parc Marcel DASSAULT et à les prévenir par avance en cas d'empêchement obligeant à annuler la séance.

Les séances auront toujours lieu en présence d'un membre du personnel du Parc Dassault.

#### **Article 3 – Engagements du Parc Marcel DASSAULT**

Le Parc Marcel DASSAULT s'engage à ce qu'un professionnel réalise les séances de Découverte et le nourrissage des animaux avec les enfants et les accompagnateurs.

Dans l'hypothèse exceptionnelle d'empêchement obligeant à annuler la séance, le Parc Marcel DASSAULT s'engage à prévenir par avance l'équipe de L'IME Les Pastels

#### **Article 4 – Conditions financières**

La ville de Beauvais intervient gratuitement à l'IME Les Pastels.

## **Article 5 – Évaluation**

Les deux parties se réuniront annuellement pour procéder à l'évaluation du partenariat.

## **Article 6 – Durée et renouvellement de la convention**

La présente convention est une convention valable un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et jusqu'au 30 septembre 2014.

Au terme de la période sus-indiquée, et au regard des résultats de l'évaluation de l'impact des séances, chacune des deux parties devra faire connaître à l'autre ses intentions en ce qui concerne le renouvellement éventuel de la convention.

## **Article 7 – Force majeure**

En cas de force majeure ou en cas fortuit d'empêchant par l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit et sans formalité.

## **Article 8 – Manquement**

Dans le cas où l'une ou l'autre partie ne respecterait pas les obligations à sa charge en vertu de la présente convention, pour un motif autre que la force majeure faisant l'objet de l'article 7 de la présente convention, et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la partie défaillante et restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée par l'autre partie de plein droit et sans autre formalité.

## **Article 9 – Assurance**

La Ville de BEAUVAIS est assurée en responsabilité civile auprès de la SMACL (Annexe)

L'IME Les Pastels souscrit une assurance responsabilité pour son personnel et les enfants qui les accompagnent.

Les enfants bénéficient de l'assurance souscrite par leur famille pour tous les autres risques (Mise à jour tous les ans)

## **Article 10 – Litiges**

Tout litige pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis aux juridictions territorialement compétentes.

Établie en trois exemplaires originaux, à Beauvais, le 18 juillet 2013

Pour l'IME Les Pastels  
Madame la Directrice

Pour la Ville de Beauvais,  
Madame le Maire

Marie-Pascale Olivier

Caroline CAYEUX

**CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

PROGRAMMATION 2013

Fonds de soutien aux initiatives locales

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Le conseil municipal du 7 février 2013 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2013 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution, réuni le 16 octobre 2013 associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

**fiche action n°1****"Cinés-Goûter de Noël"**

porteur de projet : Association franco-turque  
pour ce projet le montant de la subvention s'élève  
à : ..... 845 €

**fiche action n°2****"Chalet-show, 2<sup>ème</sup> édition"**

porteur de projet : UTILE  
pour ce projet le montant de la subvention s'élève  
à : ..... 2066 €

**fiche action n°3****"Les féeries de Noël de Notre Dame"**

porteur de projet : SOS Insertion Emploi  
pour ce projet le montant de la subvention s'élève  
à : ..... 2066 €

**Ces projets représentent un financement de 4977 €**

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame ABLA ne prend pas part au vote concernant la fiche action n°3.



Année de Programmation

2013

## DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

## FICHE ACTION N° 1

## " Cinés Goûter de Noël "

Porteur du projet : Association Franco Turque

## Finalités de l'action

## Contexte

Parallèlement au programme d'animations mis en place dans le cadre des fêtes de Noël, l'Association Franco-Turque propose aux habitants des quartiers Argentine et Saint-Lucien des « Ciné goûter de Noël » au Cinespace. En effet, tout au long de l'année, les responsables de l'association sont allés à la rencontre des habitants et lors de discussions, l'envie de partager des moments conviviaux avec leurs familles a été soulevée. Aussi, le cinéma est apparu comme une activité pertinente pour permettre aux parents de passer du temps avec leurs enfants sur la période de Noël.

## Objectif Général

Permettre un temps de rencontre entre les habitants ;  
Permettre aux parents de partager des moments de détente au cinéma avec leurs enfants ;  
Recréer du lien au sein de la cellule familiale ;  
Proposer un temps convivial en dehors du quartier.

## Public visé

Familles des quartiers Argentine et Saint-Lucien

## Localisation de l'action

Beauvais / Cinespace

## Description de l'action

L'association propose deux séances de cinéma avant et après Noël, les lundi 23 et vendredi 27 décembre en début d'après-midi (14h). Seront proposés des films d'animation tout public.

Il est envisagé de mettre en place un transport en commun afin de faciliter la venue des familles habitants dans les quartiers éloignés du Cinespace. A l'issue de chaque projection, un goûter sera offert aux habitants (gaufres, crêpes et chocolat chaud). Les enfants pourront repartir avec un petit sachet de friandises. Une tarification unique sera appliquée pour chaque participant : 2,50 € par personne.

## Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales pour la communication aux habitants.

## Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux (entrées cinespace, alimentation)	850 €	Ville de Beauvais ( FSIL)	845 €
Transports	170 €	Participation des familles.	240 €
Frais de communication	65 €	Bénévolat	200 €
Bénévolat	200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 285 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 285 €</b>



Année de Programmation

2013

## DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

## FICHE ACTION N° 2

**" Chalet Show " - 2ème édition**  
Porteur du projet : Centre social UTILE

## Finalités de l'action

## Contexte

Noël s'anime est devenu un rendez-vous incontournable pour les habitants du quartier St Lucien., il fait parti des temps forts attendus favorisant la rencontre, l'échange dans un esprit convivial. De plus, cette action est réclamée par les habitants du quartier. Pour l'édition 2013, l'accent est mis sur des animations de proximité.

## Objectif Général

Maintenir une vie de quartier riche et festive ;  
Soutenir la rencontre et les échanges ;  
Lutter contre l'isolement ;  
Renforcer les relations intra-familiales.

## Public visé

Habitants du quartier St Lucien

## Localisation de l'action

Beauvais / quartier Saint-Lucien

## Description de l'action

L'édition 2012 ayant remporté un vif succès, l'association Utile souhaite « transformer l'essai » en proposant une version enrichie des « Chalets chauds ».

« Le Chalet Show », animation en pied d'immeuble, gratuite et accessible au plus grand nombre, sans distinction, baignant le quartier dans une ambiance conviviale et festive. Ce temps fort se déroulera le vendredi 20 décembre de 16h30 à 19h00 dès la sortie des écoles, la veille des vacances.

Il est prévu l'aménagement d'un espace intérieur-extérieur: barnums, chalet, tentes cérémonies chauffées, décoration, illuminations. Il sera composé d'ateliers créatifs, de déambulations, de dégustations, de balades, de spectacles musicaux, de chants, de découvertes et d'autres surprises.

En prévision, les contenus d'animations seront les suivants : Karimba (concert pour les petits et grands), le pré aux ânes (balades à dos d'ânes), « Tok et Tik » (création de bijoux), court-circuit (déambulation à vélo en musique), court- circus (démonstration en jonglage lumineux).

## Partenariat mobilisé

Services de la Ville, les associations locales, accueils de loisirs.

## Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Frais généraux	700 €	Ville de Beauvais	2 066 €
Prestation de services	250 €	Participation de l'association	2 434 €
Artiste, spectacles	3500 €		
Frais de communication	50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>



Année de Programmation

2013

## DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

## FICHE ACTION N° 3

## " Les fêtes de Noël de Notre Dame "

Porteur du projet : SOS Insertion Emploi

## Finalités de l'action

## Contexte

Les fêtes de fin d'année sont un moment privilégié permettant un temps de partage et de joie des familles du quartier. C'est l'occasion de renforcer et de consolider le lien social entre les habitants mais aussi de favoriser le lien intergénérationnel. C'est surtout un moyen de lutter contre l'isolement et de renforcer les relations intra-familiales dans une ambiance conviviale et festive.

## Objectif Général

Proposer un spectacle aux habitants ;  
Créer un temps fort sur le quartier Notre Dame du Thil ;  
Créer des situations d'échanges et de partages entre les habitants ;  
Permettre aux acteurs du quartier de se retrouver autour d'un projet commun ;  
Renforcer les relations intra familiales ;  
Favoriser le lien social.

## Public visé

Les habitants du quartier Nd Thil (env. 100 personnes)

## Localisation de l'action

Beauvais - Quartier Notre Dame-du-Thil

## Description de l'action

Cette action aura lieu le mercredi 18 décembre 2013 de 14h à 17h30 sur le quartier Notre Dame du Thil.

14 h : Il s'agit de proposer un spectacle vivant joué par Gilles Amiot intitulé : « Le bal des poussières ».

15h30 : En partenariat avec le club des Aînés de Notre Dame du Thil », des tours de calèches en compagnie du Père Noël seront proposés. Le cit'ados proposera des animations autour du jeu.

16h30 : L'après-midi sera clôturée par la distribution d'un goûter à l'espace Robert Séné et d'un cadeau à tous les enfants présents à cette occasion.

L'animation sera mise en place conjointement avec les habitants, les partenaires associatifs (La Farandole, les Aînés de ND du Thil, Cit'ado)

Il est prévu d'aller à la rencontre des habitants pour communiquer sur l'évènement (distribution de flyers, rencontre de proximité).

## Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, Cit'ado Notre Dame du Thil, La Farandole, les Aînés de ND du Thil, ALSH, IME

## Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux	450 €	Ville de Beauvais (FSIL)	2 066 €
Prestations de services	1 594 €	Participation de l'association	1 118 €
Frais de communication	200 €	Bénévolat	250 €
Frais de personnel	1 190 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 434 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 434 €</b>

**PRU SAINT-JEAN**

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA PHARMACIE APPARTENANT À M. MME PHEULPIN/AVRIL*

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des murs des différents locaux commerciaux de Camard et de Bellevue.

La SCI Avril Pheulpin est propriétaire des murs de la pharmacie Bellevue. Ce local est loué moyennant un bail commercial à la SELURL pharmacie MUSSET.

La SCI Avril Pheulpin a donné son accord pour céder le local à la ville au prix de 150.000€, l'avis des domaines s'élevant à 142.000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir le lot 1 d'environ 96 m<sup>2</sup> et le lot 2 d'environ 46 m<sup>2</sup> composant la pharmacie du centre commercial Bellevue, sis rue de Sénéfontaine et cadastré section AL n°392, au prix de 150.000 €, au vu de l'avis des Domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**PRU Saint-Jean**

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ J.B.J. - M. JOËL THIEBAULT (SPAR - LA POSTE - PRESSE)*

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des murs des différents locaux commerciaux de Camard et de Bellevue.

La SCI J.B.J, représentée par Monsieur Joël

THIEBAULT, est propriétaire des murs de la supérette SPAR, de la presse et du bureau de poste du centre commercial Bellevue sis rue de Sénéfontaine.

La SCI J.B.J. a donné son accord pour céder ces locaux à la ville au prix de 460.000 €, l'avis des domaines s'élevant à 419.000 € se décomposant en :

- 283.000 € pour la supérette,
- 72.000 € pour la presse,
- 64.000 € pour la Poste.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir les lots ci-dessous, situés dans le centre commercial Bellevue sis rue de Sénéfontaine, cadastré section AL n°392, au prix de 460.000 €, au vu de l'avis des domaines :

- les lots n° 4 et 8, pour environ 401 m<sup>2</sup>, composant la supérette SPAR,
- le lot n° 11, pour environ 60 m<sup>2</sup>, composant le bureau de Poste,
- le lot n° 7, pour environ 72 m<sup>2</sup>, composant la presse
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**PRU SAINT-JEAN**

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL BAR-TABAC-PMU, APPARTENANT À M. ET MME VANDENABEELE*

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des murs des différents locaux commerciaux de Camard et de Bellevue.

Monsieur et Madame VANDENABEELE sont propriétaires des murs du bar-tabac-PMU du centre commercial Bellevue. Ce local est loué moyennant un bail commercial à Monsieur OGULMUS.

Les négociations ont été menées sur la base de l'avis des Domaines du 17 août 2012, s'élevant à 160.000 €. M. et Mme VANDENABEELE ont donné leur accord pour céder le local à la ville au prix de 150.000 €.

La réactualisation de l'avis des domaines a été

demandée le 7 octobre 2013. Le délai d'un mois étant dépassé, l'avis est réputé donné en application de l'article L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir les lots n° 16 et n° 19, pour environ 200 m<sup>2</sup>, composant le bar-tabac-PMU du centre commercial Bellevue sis rue de Sénéfontaine et cadastré section AL n°392, au prix de 150.000 €, au vu de l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### PRU Saint-Jean

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL APPARTENANT AU CRÉDIT AGRICOLE*

#### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des murs des différents locaux commerciaux de Camard et de Bellevue.

La caisse régionale du crédit agricole et de la mutualité Brie Picardie (CRCAMBP) est propriétaire des murs du crédit agricole du centre commercial Bellevue. Ce local est loué moyennant un bail commercial à la SELURL Pharmacie Musset.

La CRCAMBP a donné son accord pour céder le local à la ville au prix de 60.000 €, l'avis des domaines s'élevant à 53.000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir le local de 65 m<sup>2</sup> composant le crédit agricole du centre commercial Bellevue sis rue de Sénéfontaine, cadastré section AL n° 392, au prix de 60.000 €, au vu de l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY** : Je voudrais simplement que vous nous précisiez ce qui va se faire ensuite. Que compte faire la ville à la place de cet emplacement du centre commercial Bellevue ?

**M. PIA** : Monsieur AURY, ces centres commerciaux Camard et Bellevue, je vous le rappelle, vont être détruits. Sur Camard, l'objectif est la construction de logements, et pour Bellevue pour l'instant il n'y a pas de projet particulier, c'est en cours d'étude.

**Mme Le MAIRE** : Nous passons au vote. Les dossiers 16, 17, 18 et 19 sont adoptés à l'unanimité.

### PRU Saint-Jean

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR L'ÉVICTION DU COMMERCE DE LA PRESSE EXPLOITÉ PAR MONSIEUR LEFEVRE*

#### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue. Le nouveau pôle commercial Agel sera livré au printemps 2014.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des différents locaux commerciaux de Bellevue et Camard. L'acquisition de la presse Bellevue est en cours.

Le gérant de la presse Bellevue, Monsieur LEFEVRE, ne souhaite pas être transféré vers le nouveau pôle commercial Agel et a sollicité une indemnité d'éviction pour résiliation du bail. Les négociations ont été menées en 2012 sur la base de l'avis des Domaines du 4 Mai 2011 s'élevant à 150.000 €, offre que Monsieur LEFEVRE a acceptée (sachant que l'avis des Domaines du 22 Mai 2013 estime le fonds à 82.000 €). Monsieur LEFEVRE s'engage à maintenir son activité jusqu'à la fermeture du centre commercial Bellevue.

Il est rappelé que dans le cadre du PRU Saint-Jean, il est prévu un financement de l'ANRU à hauteur de 35 %.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'éviction et la résiliation du bail commercial, moyennant une indemnité de 150.000 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**PROTCOLE TRANSACTIONNEL  
DE RESILIATION AMIABLE DE BAIL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**La société SARL LALY** capital de 7 500€– dont le siège social rue Sénéfontaine, centre commercial Bellevue, 60000 BEAUVAIS  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le n°494 210 515  
Représentée par son gérant, Yvon Gérard René Aurèle LEFEVRE qui a les pouvoirs nécessaires et s'oblige à en justifier,

dénommé ci-après le **LOCATAIRE**,

ET :

**La Ville de BEAUVAIS**, ayant son siège à Beauvais(60000), Hôtel de Ville, identifiée sous le numéro SIREN 216 000 562. Représentée par Mme Caroline CAYEUX agissant pour le compte de ladite commune en qualité de Maire et en vertu de l'autorisation qu'il lui a été donnée par le Conseil Municipal sur Délibération en date du ,  
déposée à la Préfecture de l'Oise dont un extrait conforme est demeuré ci-joint et annexé après mention d'usage.

dénommée ci-après le **BAILLEUR**, au vue de la signature d'une lettre accord datant du 8 Octobre 2013 donnant propriété des murs du local commercial de la presse sis rue de Sénéfontaine, centre commercial Bellevue, 60000 BEAUVAIS à la Ville de Beauvais.  
La copie de la lettre d'accord est annexée au présent protocole.

d'autre part,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIIT :

le **LOCATAIRE** exploite un fonds de commerce de « presse-librairie » à Beauvais, rue Sénéfontaine, centre commercial Bellevue en vertu d'un bail commercial de neuf ans et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Date d'effet : 01/01/2012

Date d'expiration : 31/12/2020

Désignation :

- « Ce local constitue en rez-de-chaussée le lot 7 de la division du site commercial, pour une superficie de 72m<sup>2</sup> environ. »

Destination : « librairie-papeterie-journaux-bureau de validation du loto national»

Loyer annuel en cours, en principal : 8 428€HT

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain initiées par la loi Borloo du 1er août 2003, le quartier Saint Jean fait l'objet d'une requalification urbaine. Ce projet prévoit la démolition des centres commerciaux Bellevue et Camard et la reconstitution de l'offre commerciale, via le transfert des commerces des pôles Bellevue et Camard, en rez-de-chaussée d'immeuble, sur le site Agel.

Ce projet prévoit ainsi la démolition des commerces du pôle Bellevue propriété du **BAILLEUR**, dans lequel exploite le **LOCATAIRE**.

Dans ce contexte, le **BAILLEUR** s'est rapproché du **LOCATAIRE** afin de convenir des modalités transactionnelles de résiliation du bail commercial sans relogement dont celui-ci peut bénéficier.

Les deux parties ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'exploitation commerciale des lieux rappelés à l'exposé, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire transactionnelle de résiliation de bail, dont la valeur a été fixée amiablement, pour solde de tous comptes.

CELA EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

## 1. Résiliation du bail

Les parties conviennent de résilier purement et simplement le bail des locaux sus-désignés, moyennant le versement de l'indemnité de résiliation prévue à l'article 2.

## 2. Indemnité de résiliation

Les parties conviennent que le **BAILLEUR** versera au **LOCATAIRE** une **indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive** de résiliation de bail de **150 000 €** (cent cinquante mille euros), ce que le preneur accepte, ladite indemnité étant destinée à couvrir l'intégralité du préjudice résultant pour le preneur de la résiliation du bail et de son départ des locaux, après que les transferts vers le centre commercial Agel seront effectifs.

## 3. Date d'effet et restitution des locaux

La prise d'effet de la résiliation est fixée au 30 Avril 2014 à dix heures. A cette date et heure convenues de la résiliation, le **LOCATAIRE** devra restituer les locaux, objets du bail résilié, libres de tous objets, meubles, marchandises ou de toute occupation tant par lui-même que de son chef et en remettre toutes les clés au **BAILLEUR**. Jusqu'à la date de cessation de toute activité dans l'actuel local, le **LOCATAIRE** devra poursuivre le règlement des loyers, charges et toutes taxes. Si pour quelque raison que ce soit, la résiliation ne peut se faire à cette date, un avenant sera effectué.

Le **BAILLEUR** accepte la restitution des locaux loués en l'état, renonçant à toute demande de réparation ou de travaux.

Le **LOCATAIRE** déclare qu'il n'y a actuellement aucune inscription de privilège sur le fonds de commerce et les murs.

Dans l'hypothèse où les locaux ne seraient pas restitués libres de toute occupation le jour convenu, le **LOCATAIRE** serait redevable d'une indemnité égale à 1% de l'indemnité précitée par jour de retard, soit 1 500€ (mille cinq cent euros), et ce par référence à l'article 20 du décret du 30 septembre 1953. Le montant de ces pénalités sera alors retiré du montant de l'indemnité de résiliation de bail prévu à l'article 2.

## 4 Modalités de versement

Le **BAILLEUR** versera entre les mains du Séquestre ci-dessous désigné, l'indemnité convenue de 150 000€, par virement administratif, un mois suivant la date d'effet de la résiliation.

## 5 Constitution de séquestre

Pour se conformer à la demande du **BAILLEUR**, le **LOCATAIRE** accepte que la totalité de l'indemnité convenue à l'article 4 soit versée en la comptabilité de Maître  
qui accepte la mission de séquestre qui lui est conférée par les parties.  
Cette somme sera détenue par l'office notarial afin de garantir le **BAILLEUR** des créanciers du **LOCATAIRE**.

En tout état de cause, le prix ne pourra être versé au **LOCATAIRE** que conformément à la législation en vigueur, après l'expiration des délais d'opposition de solidarité fiscale et d'éventuelle surenchère et aussi sur justificatif par le **LOCATAIRE** :

- 1 - de la radiation des inscriptions qui pourraient grever le fonds ;
- 2 - de la mainlevée des oppositions qui auraient pu être pratiquées dans le délai et la forme prévus par la loi ;
- 3 - du paiement de toutes dettes fiscales réclamées pendant le délai de solidarité.

Le tout de manière que le **BAILLEUR** ne soit jamais l'objet d'aucune poursuite du chef des créanciers du **LOCATAIRE** et ne subisse aucun trouble dans son exploitation. Tous pouvoirs nécessaires sont, dès maintenant, donnés au séquestre à cet effet.

Au cas où le montant des sommes dues tant en vertu des inscriptions existantes et des oppositions régulièrement faites qu'en vertu des sommes pouvant être dues au Trésor Public et au bailleur dépasserait le montant de la somme séquestrée, et à défaut d'accord amiable entre les créanciers obtenu dans le délai de trois mois fixé par l'article L 143-21 du Code de commerce, le séquestre pourra, sans le concours et hors la présence des parties, après paiement des taxes et impôts privilégiés, saisir en référé le Président du Tribunal de Commerce, en application des dispositions des articles 1281-1 à 1281-12 du Nouveau Code de procédure civile, à l'effet de faire ouvrir une procédure de distribution.

Le séquestre pourra signer toute convention de placement de tout ou partie du prix dans la mesure où le capital ainsi séquestré ne soit pas entamé par le mode de placement. Le séquestre est investi d'un mandat irrévocable d'effectuer les paiements.

Il pourra également, en cas de difficultés, déposer à la Caisse des dépôts et Consignations la somme dont il est constitué séquestre, et ce dans le cadre de l'accomplissement de la procédure visée aux articles 1281-1 à 1281-12 du Nouveau Code de procédure civile.

Le séquestre est, dès maintenant, autorisé à remettre au **LOCATAIRE**, hors la présence et sans le concours du **BAILLEUR**, soit l'intégralité de la somme qu'il détient s'il n'existe aucune opposition ou inscription, soit ce qui resterait disponible après paiement des créanciers révélés et des frais. Les honoraires de séquestre sont à la charge exclusive du **BAILLEUR**.

Le **LOCATAIRE** s'engage à libérer les lieux à la date indiquée à l'article 3. Dès lors, le **BAILLEUR** donnera, quant à lui, main-levée des sommes séquestrées, au profit du **LOCATAIRE**, sitôt réception des clefs du local libéré dans les conditions stipulées ci-dessus. Tous retards de paiement des loyers seront déduits de l'indemnité convenue à l'article 4.

Les frais de mission du séquestre seront pris en charge par le **BAILLEUR**.

## 6 Dépôt de garantie

Deux mois au plus tard après la libération des locaux par le **LOCATAIRE**, le dépôt de garantie sera restitué au **LOCATAIRE** sous réserve du règlement total des sommes dues en exécution des clauses du dit bail.

Le **LOCATAIRE** dont l'engagement est ferme et définitif, ne pourra en aucun cas, se refuser à résilier son bail en se prévalant des dispositions de l'Article 1590 du Code Civil.

## 7 Condition suspensive

La réalisation du présent acte est soumise, de convention expresse entre les parties, à la condition suspensive de la signature de l'acte de vente définitif portant sur les murs du local commercial de la presse sis rue Sénéfontaine - centre commercial Bellevue-60000 BEAUVAIS par les parties.

Il est indiqué que cet acte de vente définitif est en cours de rédaction.

La non réalisation de cette condition entrainerait la résiliation de fait du présent protocole.

## 8 Frais

Tous frais et droits des présentes, autres que les frais de mission du séquestre, seront supportés par le **LOCATAIRE**.

## 9 Non recours

Moyennant l'exécution complète des clauses et conditions du présent protocole, chaque partie s'estime entièrement remplie de ses droits et déclare n'avoir plus aucune réclamation à formuler.

## 10 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le **BAILLEUR** fait élection de domicile à son siège social (Mairie de Beauvais – 1 rue Desgroux – 60000 BEAUVAIS) et le **LOCATAIRE** dans les lieux loués (Presse-librairie - centre commercial Bellevue -rue Sénéfontaine – 60000 BEAUVAIS)

## 11 Validation du présent document

Ce protocole transactionnel sera définitif après validation du notaire et du conseil municipal.

Fait à BEAUVAIS,  
Le

En (nombre) exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement (ajouter le cas échéant : et un pour le séquestre).

Mots rayés nuls : ...  
Lignes rayées nulles : ...

*Le Locataire,*

*Le bailleur,*

**Yvon LEFEVRE**

**Caroline CAYEUX**  
*Maire de Beauvais*

**PRU SAINT-JEAN**

*CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE : PROTOCOLES D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU SALON DE COIFFURE EXPLOITÉ PAR MADAME MALLARD ET DE LA PHARMACIE EXPLOITÉE PAR MONSIEUR MUSSET*

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Le nouveau pôle commercial Agel sera livré au printemps 2014.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des différents locaux commerciaux de Bellevue et Camard. L'acquisition des murs du salon de coiffure du centre commercial Bellevue est en cours.

Il est prévu que le transfert des pharmacies Camard (M. LOMBARD) et Bellevue (M. MUSSET) s'effectue concomitamment sur le site Agel au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Dans ce contexte, la ville de Beauvais prévoit d'accompagner financièrement les commerçants souhaitant être transférés sur le nouveau pôle commercial.

Il est rappelé que dans le cadre du PRU Saint-Jean, il est prévu un financement de l'ANRU à hauteur de 35 %.

Le bureau d'études Objectif Ville a spécialement été mandaté à cet effet pour évaluer l'indemnité de déplacement du fonds de commerce, qui comprend :

- le second œuvre du futur local commercial,
- la prise en charge de la vitrine et du rideau de sécurité du futur local commercial,
- le coût de la désinstallation-réinstallation du matériel et /ou les équipements du futur local commercial,
- l'éventuelle perte de clientèle ou de chiffre d'affaire.

Pour le salon de coiffure, cette indemnité s'élève à 83.352 €.

Pour la pharmacie, cette indemnité s'élève à 138.778 €.

Le versement de l'indemnité de déplacement du fonds de commerce interviendra selon les modalités suivantes :

- 20 % à la date de la mise à disposition des locaux par la SODES,
- 20 % un mois après le démarrage des travaux,
- 60 % à la remise des clés de l'ancien local.

Cette indemnité ne pourra être versée au locataire qu'après justification de la signature du bail commercial avec la SODES.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué

à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail commercial pour le salon de coiffure moyennant une indemnité de déplacement de fonds de 83.352 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail commercial pour la pharmacie moyennant une indemnité de déplacement de fonds de 138.778 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. PIA :** Je voudrais préciser, en ce qui concerne la pharmacie MUSSET, et je dirais la même chose pour la pharmacie LOMBARD, mais je souhaite que ce soit bien annexé au procès-verbal de ce conseil, qu'il est prévu que les transferts de pharmacies Camard et Bellevue s'effectueront concomitamment sur le site Agel au cours du deuxième trimestre 2014.

Cela signifie que nous souhaitons que les deux pharmacies soient transférées en même temps. Les dossiers d'autorisation qui doivent être présentés à l'ARS le seront en même temps, quand nous aurons vu Monsieur LOMBARD et Monsieur MUSSET.

***En annexes, les protocoles de transfert.***

**PRU SAINT-JEAN**

*CENTRE COMMERCIAL CAMARD : PROTOCOLES D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DE LA BOULANGERIE EXPLOITÉE PAR LA SARL BOULANGERIE DE SAINT-JEAN, DU SALON DE COIFFURE EXPLOITÉ PAR MADAME BAPTISTE ET DE LA PHARMACIE EXPLOITÉE PAR M. LOMBARD*

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Le nouveau pôle commercial Agel sera livré au printemps 2014.

La ville de Beauvais est propriétaire des murs de la boulangerie du centre commercial Camard depuis le 28 juin 2013. La SARL boulangerie de Saint-Jean, qui exploite le commerce, souhaite être transférée sur le nouveau pôle commercial Agel.

Il est prévu que le transfert des pharmacies Camard (M. LOMBARD) et Bellevue (M. MUSSET) s'effectue concomitamment sur le site Agel au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Dans ce contexte, la ville de Beauvais prévoit d'accompagner financièrement les commerçants souhaitant être transférés sur le nouveau pôle commercial.

Il est rappelé que dans le cadre du PRU Saint-Jean, il est prévu un financement de l'ANRU à hauteur de 35 %.

Le bureau d'études Objectif Ville a spécialement été mandaté à cet effet pour évaluer l'indemnité de déplacement du fonds de commerce, qui comprend :

- le second œuvre du futur local commercial,
- la prise en charge de la vitrine et du rideau de sécurité du futur local commercial,
- le coût de la désinstallation-réinstallation du matériel et /ou les équipements du futur local commercial,
- l'éventuelle perte de clientèle ou de chiffre d'affaire.

Pour la boulangerie, cette indemnité s'élève à 225.900 €.

Pour le salon de coiffure Coiff'in, cette indemnité s'élève à 61.284 €.

Pour la pharmacie Lombard, cette indemnité s'élève à 120.226 €.

Le versement de l'indemnité de déplacement du fonds de commerce interviendra selon les modalités suivantes :

- 20 % à la date de la mise à disposition des locaux par la SODES,
- 20 % un mois après le démarrage des travaux,
- 60 % à la remise des clés de l'ancien local.

Cette indemnité ne pourra être versée au locataire qu'après justification de la signature du bail commercial avec la SODES.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail commercial pour la boulangerie moyennant une indemnité de déplacement de fonds de 225.900 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail commercial pour le salon de coiffure moyennant une indemnité de déplacement de fonds de 61.284 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail commercial pour la pharmacie moyennant une indemnité de déplacement de fonds de 120.226 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 06/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexes, les protocoles de transfert.***



## DÉNOMINATION DU PÔLE SPORTIF SIS 171 AVENUE MARCEL DASSAULT

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Bruno METSU est né le 28 janvier 1954 à Coudekerque-Village dans le département du Nord. Il débute comme junior à l'USL Dunkerque puis rejoint l'US Valenciennes pour signer un contrat professionnel en 1976. En 1979, il rejoint Lille OSC et termine sa carrière professionnelle en Division 2 à l'OGC Nice puis à Roubaix Football en 1983-84.

De 1984 à 1992, il sera à la fois joueur et entraîneur de l'ASBO. Il participe à la montée de l'AS Beauvais en Division 2, sera par la suite entraîneur de l'équipe première à compter de 1987 qui atteindra les quarts de finale de la Coupe de France en 1988. De 1986 à 1988, il dirige le centre de formation de l'ASBO et, sous sa direction, les jeunes du club atteignent la finale de la coupe Gambardella en 1987.

Après avoir entraîné l'équipe de Beauvais, Bruno Metsu dirige les Clubs de Lille et de Valenciennes, Sedan et Valence avant de débiter une brillante carrière internationale qui lui a valu le surnom de « sorcier blanc ». En effet, il a mené les lions de la Teranga du Sénégal à leur 1ère Coupe du monde en 2002, au Japon et en Corée. Les Sénégalais y ont étonné tout le monde en battant 1 à 0, lors du match d'ouverture, l'équipe de France tenante du titre et en atteignant les quarts de finale de l'épreuve.

En 2002, il s'installe comme entraîneur aux Emirats arabes unis où il est 2 fois champion des Emirats mais surtout vainqueur de la Ligue des champions avant de devenir le sélectionneur de l'équipe nationale des Emirats arabes unis de 2006 à 2008. Il remporte plusieurs succès nationaux et continentaux ainsi que la Coupe du Golfe des Nations.

À partir de 2010, il prend la tête de l'équipe nationale du Qatar comme sélectionneur. Il rejoint finalement le club d'Al Wasl à Dubaï en remplacement de Diego Maradona mais démissionne en 2012 en raison de problèmes de santé. Il décède à Dunkerque le 14 octobre dernier.

Bruno Metsu a profondément marqué l'histoire du football à Beauvais et il appartient aux élus municipaux d'honorer la mémoire des personnes remarquables qui, par leur action, ont contribué au rayonnement, à la renommée et à la construction de l'identité de notre cité,

Afin de rendre hommage à Monsieur Bruno METSU, décédé le 14 octobre dernier, de participer au devoir de mémoire et de permettre la transmission de l'histoire sportive de notre cité aux générations futures, il est proposé au conseil municipal de dénommer le pôle sportif sis 171 avenue Marcel Dassault « Pôle sportif Bruno METSU ».

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION SPORTIVE

### MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part d'une association à vocation sportive.

L'intérêt du projet, sa ponctualité et son attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder la subvention suivante :
- École de Judo de Beauvais : 1 000,00 euros
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### 'TRANSQUAR 2013'

*DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION*

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal du 28 mars 2013 a approuvé l'organisation de la seconde édition de la course « La TRANSQUAR BEAUVAIS » qui s'est déroulée le dimanche 6 octobre 2013, il a été acté, pour répondre à l'objectif de solidarité qui s'attache à cet événement sportif, de reverser dix pour cent des recettes issues des inscriptions à une association beauvaisienne désignée par un jury.

C'est ainsi qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations beauvaisiennes.

Après examen des projets, le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association des paralysés de France comme bénéficiaire du reversement d'une partie des droits d'inscription. Sur la base de 1055 inscriptions pour une recette de 12 852€, c'est donc 1 285,20€ (mille deux cent quatre vingt cinq euros et vingt centimes) qui doivent être reversés à l'association des paralysés de France.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur cette disposition ;
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

moine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexes, le Programme et le plan de financement prévisionnels du CLEA 2014.*

## **CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2014 (CLEA) : SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

### **Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Depuis 1997, le contrat local d'éducation artistique de la ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Ce dispositif s'articule autour d'actions menées :

- en temps scolaire : 14 projets en 2014,
- hors temps scolaire : 1 projet en 2014.

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires et maternelles de Beauvais pour les projets menés en temps scolaire.

Le coût global de ce programme est estimé à 31 064 €, soit 29 275 € pour les actions en temps scolaire et 1 789 € pour les actions menées hors temps scolaire.

Pour sa réalisation, une subvention doit être sollicitée auprès de :

- la DRAC - direction régionale des affaires culturelles de Picardie à hauteur de 8 532 €.
- la DSDEN - direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise à hauteur de 7 000 €.

Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du festival des écoliers sera supporté en totalité par la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention souhaitée auprès de la DRAC,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer :
  - la convention de partenariat associant la D.R.A.C. Picardie et la D.S.D.E.N. de l'Oise ;
  - les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
  - la convention à passer avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La Commission « culture, francophonie, patri-

## **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE :**

*VILLE DE BEAUVAIS & OFFICE DE TOURISME DE  
L'AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS*

*VILLE DE BEAUVAIS & OFFICE DE TOURISME DE  
L'AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS & MALADRERIE  
SAINT-LAZARE*

### **Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le label « ville d'art et d'histoire », obtenu le 6 février 2012, engage la ville à mener une politique de valorisation de son patrimoine et à développer des actions en matière de conservation et d'animation.

La mise en oeuvre de la convention « ville d'art et d'histoire » signée avec l'État (Ministère de la culture et de la communication) doit notamment s'inscrire dans le développement de partenariats visant à fédérer, autour d'actions communes de valorisation du patrimoine beauvaisien, les acteurs qui s'intéressent directement au développement urbain, culturel, éducatif et touristique de la ville.

Ainsi, il convient de reconduire deux conventions de partenariat ;

- l'une concernant la ville et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Les dispositions principales du partenariat portent sur le développement des visites guidées, de la formation continue pour les guides-conférenciers et la mise en place d'outils de communication et diffusion du patrimoine.

- l'autre associant la ville, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et l'agglomération de Beauvaisis pour le développement des visites guidées et de médiations culturelles menées sur le site de la Maladrerie Saint-Lazare en direction des publics locaux et touristiques.

Garant des actions menées au titre du label « Ville d'art et d'histoire » sur le territoire de la ville, l'animateur de l'architecture et du patrimoine élabore la programmation des actions proposées aux différents publics en lien avec ces partenaires et assure le suivi des projets.

Les conventions précisent les compétences de chacun des partenaires ainsi que leurs relations techniques, administratives et financières.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, les Conventions de partenariat.***



## SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE :

DEMANDES DE SUBVENTIONS

### MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

La signalétique est en effet un véritable outil visant à appréhender et à comprendre un territoire et son évolution. Il est aujourd'hui avéré que ce type d'outil relève à la fois d'une dimension touristique et patrimoniale.

Des parcours piétonniers ont été créés en 1993, les « Sentiers de la Salamandre ». Néanmoins, ils ne sont plus exploitables aujourd'hui.

La forme des éléments de signalétique répondra aux contraintes de l'espace urbain et aux différents niveaux de lecture exigés. Sont ainsi prévus des pupitres sur pied et cartels (identifiant les monuments les plus importants), tables de lecture (information sur les monuments et sites d'un espace géographique restreint), panneau d'information générale (plan d'orientation). Sa conception répondra au précepte de la conception universelle afin que tous les publics puissent y avoir accès.

En se basant sur les anciens parcours, Beauvais souhaite développer une nouvelle signalétique d'interprétation du patrimoine autour de 3 zones géographiques identifiées : le cœur historique et touristique de Beauvais, le centre-ville et les quartiers.

Le coût de réalisation a été évalué à 52 000 € HT pour une première phase comprenant le cœur historique et touristique de Beauvais et le centre-ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter, pour cette phase et les suivantes, le concours :

- des partenaires financiers et notamment de l'Etat - DRAC Picardie sur la base du taux de participation fixé à 30 % du coût HT, conformément à la convention, de la région et du département
- de signer toute pièce relative à cette affaire

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## TARIF DE RÉMUNÉRATION APPLIQUÉ AUX MÉDIATEURS CULTURELS ET GUIDES-CONFÉRENCIERS

### Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le label « Ville d'art et d'histoire » engage la collectivité à développer des actions de valorisation du patrimoine (visites guidées, ateliers du patrimoine...) qui nécessitent de faire appel à un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture et de la Communication tels que les guides conférenciers.

Plus largement, la ville propose régulièrement en lien avec les activités culturelles menées, un important volet de sensibilisation et de médiation en direction d'un large public notamment en direction des jeunes, contribuant pleinement à l'accès de tous à la culture.

Pour mettre en place ces actions, la ville est donc amenée à solliciter des intervenants extérieurs ; guides-conférenciers et médiateurs culturels pour lesquels il convient de préciser les modalités d'indemnisation.

Il est proposé de fixer le taux de rémunération des guides-conférenciers et médiateurs culturels selon le schéma suivant :

PRESTATION	INTERVENTION SEMAINE	INTERVENTION DIMANCHE ET JOURS FÉRIES
Base horaire brute	21,60 €	28,22 €
Demi-journée	75,23 €	112,85 €
Journée	128,35 €	180,50 €

Pour les médiateurs culturels uniquement, le taux horaire pour les réunions, le rangement ou la préparation du dispositif, ou le matériel nécessaire à l'atelier est le Smic horaire (9,43 € bruts actuellement).

Ces tarifs ne comprennent pas l'indemnité compensatrice de congés payés à rajouter.

Ces montants évolueront en fonction des variations du Smic.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de ce rapport.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉPÔT DES ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE

### MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Références législatives et réglementaires :

- Code général des collectivités territoriales, articles L. 1421-1, L. 1421-2 et R. 1421-9 à R. 1421-13,
- Code du patrimoine, articles L. 212-11 à L. 211-14 et R. 212-57 à R. 212-61,

Le directeur des Archives départementales de l'Oise propose que la commune dépose les documents d'archives anciennes suivants :

12 négatifs sur plaques de verre, don de Madame Huguette Philippe à la Ville de Beauvais en 2013 :

- BVS.2013.2, Beauvais : Saint-Etienne : Notre-Dame de Pitié, 24 mars 1885, par Léon Fenet, 9 x 12 cm
- BVS.2013.3, Beauvais : Eglise Saint-Etienne, 25 mars 1885, par Léon Fenet, 9 x 12 cm
- BVS.2013.4, Beauvais : l'intérieur de l'église Saint-Etienne, 24 mars 1885, par Léon Fenet, 9 x 12 cm
- BVS.2013.5, Palais de justice, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.6, Le chevet de l'église Notre-Dame de Marissel, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.7, N°24 Le Thérain, prise du pont d'Arco[le], photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.8, Un garde-chasse près d'un homme parant un chevreuil suspendu à une échelle, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.9, Deux garde-chasses portant à l'épaule une branche à laquelle est suspendu un sanglier mort, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.10, Deux garde-chasses portant à l'épaule une branche à laquelle est suspendu un sanglier mort, un jeune garçon à leurs côtés, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.11, Une jeune garçon portant un uniforme de garde-chasse, posant près d'un sanglier mort, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.12, Une femme et deux hommes posant près d'un vannage de dérivation d'une rivière visible à l'arrière-plan, photographe non identifié, 18 x 24 cm
- BVS.2013.13, 18489. Mr Pickman, photographe non identifié, 18 x 24 cm

1 négatif sur plaque de verre réalisé par Léon Fenet.

Pièce conservée aux Archives départementales de l'Oise depuis 2003, date d'acquisition par le Département du fonds de l'Écomusée des pays de l'Oise au sein duquel elle était conservée :

- BVS.2013.14, Abbaye de Saint-Symphorien, Léon Fenet, années 1890, 12 x 17 cm

Le dépôt des archives anciennes est une obligation légale pour les communes de moins de 2 000

habitants ; il est facultatif pour les communes qui comptent plus de 2 000 habitants.

La commune reste propriétaire des documents déposés aux Archives départementales, établissement relevant du Conseil général de l'Oise, qui en assure gratuitement la conservation, le classement, l'inventaire et la communication au public. Un inventaire est transmis à la commune après classement.

En conséquence, et afin d'assurer les meilleures conditions de conservation aux archives anciennes de la commune, le conseil municipal autorise le maire à déposer les documents décrits ci-dessus aux Archives départementales de l'Oise.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 12/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE TRANSFERT DE LA STATION-SERVICE DU FRANC MARCHÉ

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la requalification du site du Franc-Marché se pose la question du devenir de la station-service Total, toujours en activité à ce jour. La société Total Marketing Services, qui exploite le site, est titulaire d'un bail commercial qui arrivera à échéance le 13 janvier 2024.

En vue de la réalisation du projet d'aménagement prévu en lieu et place du centre commercial actuel, il est proposé de résilier de manière anticipée ledit bail selon les modalités et conditions suivantes :

- versement d'une indemnité compensatrice de privation de fonds de commerce égale à 750 000 € (le service des Domaines ayant été sollicité le 27 mai 2013, son avis est réputé donné en application de l'article L 1311-12 du CGCT),
- vente d'un terrain à Total Marketing Services situé à Allonne devant appartenir à la communauté d'agglomération du Beauvaisis par suite d'expropriation afin de relocaliser la station-service existante.

La station-service du Franc Marché cessera son activité au terme de la construction de la nouvelle station-service sur la commune d'Allonne. Un protocole de restitution des lieux sera alors signé une fois les travaux de remise en état du site effectués.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et station-

nement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS** : Il s'agit d'un projet de protocole d'accord pour le transfert de la station service du Franc Marché. Pour faire un projet de requalification du site, il faut arriver à un accord avec la station-service Total, c'est-à-dire Total Marketing Services, pour trouver un autre lieu pour une délocalisation. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la requalification du site du Franc Marché et pose les modalités de départ de la station service du lieu actuel.

Il est proposé un protocole d'accord entre quatre parties : la ville de Beauvais, la communauté d'Agglomération, Total Marketing Services et le promoteur Louis KOTARSKI. Je vais vous résumer les cinq principaux points présents dans ce protocole.

Premièrement, le bail commercial ne venant à échéance que le 13 janvier 2024, il est proposé une indemnité d'éviction d'un montant de 750 000 euros. Cette indemnité a été négociée et réduite notablement car la communauté d'agglomération propose une relocalisation de la station dans une zone d'activités future. Nous avons pu réduire notamment le prix qui aurait pu être demandé d'un commun accord.

Deuxièmement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis propose une relocalisation sur un terrain de capacité comprise entre 5 000 et 7 000 mètres carrés situé à Allonne dans la future zone d'activités dite de Saint Mathurin. Ce terrain sera obtenu au terme d'une procédure d'expropriation et sera cédé au prix de 20 000 euros le mètre carré hors taxe, au prorata de la surface occupée. Nous avons proposé une surface comprise entre 5 000 et 7 000 m<sup>2</sup> mais la capacité dont ils auront besoin ne sera parfaitement définie qu'au dernier moment. Par contre le prix au mètre carré est fixé et ne bougera pas.

Troisièmement, la station du Franc Marché cessera son activité au terme de la construction de la nouvelle station.

Quatrièmement, Total Marketing Services procédera à ses frais à la mise en sécurité du site du Franc Marché et à la remise en état du sol et du sous-sol.

Cinquièmement, à l'issue des travaux de remise en état, un protocole de restitution des lieux sera signé.

**M. RAHOU** : Comme il s'agit de la suite de votre projet de réaménagement du Franc Marché, sur lequel nous nous étions positionnés contre, nous décidons une fois de plus de ne pas vous suivre et de vous laisser gérer cette situation en ne participant pas au vote.

**M. AURY** : Pour les mêmes raisons, nous aurons la même position. Par ailleurs, je voulais quand même faire remarquer qu'il y a progressivement de moins en moins de stations-service à l'intérieur de la ville et que, de fait, nous incitons à aller à l'extérieur de la ville pour faire le plein d'essence. Cela pousse du coup à faire d'autres courses, et faire vivre des commerces qui ne sont plus en centre-ville. Je pense qu'il y a une contradiction là-dessus également.

**Mme Le MAIRE** : Il y a donc 6 personnes qui ne prennent pas part au vote

*En annexe le Protocole d'accord.*



**LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE**

VENTE DE LOTS

**M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir les nouvelles demandes suivantes :

- Monsieur HIJAZI Jihad, demeurant 97 résidence Jeanne Hachette à Beauvais, pour le lot n°33 cadastré section AG n°726 d'une superficie de 824 m<sup>2</sup>,

- Monsieur et Madame RAHAOUI, demeurant 6 rue Henri Gaudichet à Beauvais, pour le lot n° 31 cadastré section AG n° 728 d'une superficie de 596 m<sup>2</sup>.

- de prendre acte du désistement de :

- Monsieur et Madame DJEBARRI pour le lot n° 11 cadastré section AG n° 716,

- la SCI CMSB, devenue SCI POLE SPORT SANTE, pour le lot d'activité n° 43 de 1950 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120,00 € HT du m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitation, conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**GISEMENT FOSSILIFÈRE**

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZE N° 59

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La ville de Beauvais, en partenariat avec l'institut Lasalle, souhaite mettre en valeur le gisement fossilifère situé en zone N du PLU, au nord du parc d'activité économique de la Vatine, en développant des actions pédagogiques auprès d'un large public.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a contacté les différents propriétaires des parcelles concernées par le projet pour savoir si une acquisition à l'amiable était envisageable.

Madame PALIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZE n° 59, a ainsi proposé de vendre sa parcelle au prix de 7.000,00 €, sachant qu'un agriculteur exploite la parcelle.

Considérant la portée scientifique de ce projet et

l'impact positif qu'il représente pour la ville de Beauvais, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter l'offre de Madame PALIN et d'acquérir la parcelle cadastrée section ZE n° 59, d'une superficie de 8320 m<sup>2</sup>, au prix de 7000 €, au vu de l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ACQUISITION CONSORTS SOMMEREUX**

RÉSERVES FONCIÈRES

**M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

Les consorts SOMMEREUX sont propriétaires de trois parcelles en nature de jardin, sises à Beauvais lieudit « La Briqueterie », « Sentier des Pellerins » et « Derrière l'Eglise » cadastrées respectivement section AC n° 593 pour 400 m<sup>2</sup>, AC n° 74 pour 197 m<sup>2</sup> et Q n° 1296 pour 275 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles intéressent la ville dans le cadre de la constitution de réserves foncières sur les secteurs de Marissel et de Saint-Jacques et notamment dans le cadre de l'aménagement des abords de l'église St-Jacques pour la parcelle AC n° 74.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n°s 593 pour 400 m<sup>2</sup> et 74 pour 197 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée section Q n° 1296 pour 275 m<sup>2</sup> au prix total de 2 930 euros,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE AGRICOLE CADASTRÉE SECTION CB N° 9P****Mme BRAMARD, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur des parcelles à usage agricole sises lieudit « Les Longues Rayes » à Beauvais, cadastrées section CB n°s 9 et 11 d'une superficie totale de 24 893 m<sup>2</sup>, au prix de 16.045,25 € et appartenant à Monsieur et Madame DEGRY. A noter que ces parcelles sont grevées d'un bail rural.

La parcelle cadastrée section CB n° 9 est située pour partie en zone 1 AUHa du PLU de Beauvais, zone d'urbanisation future en lien avec le prolongement de l'avenue Rostand, le surplus ainsi que la parcelle cadastrée section CB n° 11 étant situés en zone A du PLU de Beauvais.

Étant propriétaire de la grande majorité des terrains situés dans la zone 1 AUHa, la ville de Beauvais a donc saisi l'opportunité de préempter la parcelle cadastrée section CB n° 9 pour la partie soumise au droit de préemption urbain, et ce conformément à l'article L 213-2-1 du code de l'urbanisme, afin de poursuivre la politique de réserve foncière initiée au sud du quartier Saint-Jean.

Le document d'arpentage est en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section CB n° 9p d'une superficie de 6404 m<sup>2</sup> environ au prix de 4.127,82 €, conformément à l'avis des domaines et au prix proposé par Monsieur et Madame DEGRY,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ZAC DES TISSERANDS

### RÉTROCESSION DES BERGES DE L'AVELON

#### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 4 décembre 2006, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concertée des Tisserands située sur le quartier Saint-Quentin.

Le 21 décembre 2007, le conseil municipal autorisait la signature du traité de concession de ZAC avec la société BERTJADI.

Le 25 janvier 2008, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Tisserands et le programme des équipements publics, modifié par délibération en date du 17 décembre 2010.

L'aménagement de la ZAC est actuellement en cours. L'îlot 1 a ainsi été vendu à Procilia et au groupe Pichet pour un programme de 110 logements au total.

Les travaux étant maintenant achevés, l'aména-

geur a sollicité la rétrocession des espaces destinés à devenir publics et qui correspondent aux berges de l'Avelon, et ce conformément au dossier de réalisation de la ZAC.

Par ailleurs, la conformité technique de cette rétrocession a fait l'objet d'un avis favorable des services techniques municipaux ainsi que de la direction de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AR n° 544 pour 417 m<sup>2</sup>, AR n° 550 pour 89 m<sup>2</sup>, AR n° 553 pour 23 m<sup>2</sup>, AR n° 548 pour 971 m<sup>2</sup>, AR n° 551 pour 90 m<sup>2</sup>, AR n° 552 pour 393 m<sup>2</sup> et AR n° 150 pour 710 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS St-Quentin Holding, et de les incorporer dans le domaine public communal,

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AR n° 569 pour 571 m<sup>2</sup>, AR n° 570 pour 57 m<sup>2</sup> et AR n° 572 pour 321 m<sup>2</sup> appartenant au syndicat de copropriétaires de la résidence du Clos Magenta, et de les incorporer dans le domaine public communal,

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AR n° 605 pour 566 m<sup>2</sup> et AR n° 568 pour 856 m<sup>2</sup> appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence de l'Avelon, et de les incorporer dans le domaine public communal,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS** : Le 25 janvier 2008 le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Tisserands et le programme des équipements publics modifié par une délibération en date du 17 décembre 2010.

Ce programme, qui comporte huit îlots, est aujourd'hui très avancé. L'aménageur, en l'occurrence la société BERTJADI nous sollicite aujourd'hui pour la rétrocession des berges de l'Avelon, dont vous avez un plan et où sont entourées les parties proposées à la rétrocession. Ces espaces seront aménagés en promenade avec des voies réservées aux circulations douces, avec un programme de plantation précis le long des berges. Tout cela est conforme aux documents qui avaient été fournis à l'époque dans le dossier d'exécution.

Cela permettra d'aménager tout cela progressivement sur un calendrier qui serait la fin de l'opération, c'est-à-dire à peu près vers 2015-2016.

**Mme HOUSSIN** : Nous voterons bien sûr ce rapport. Juste une précision sur la ZAC des Tisserands, il avait été prévu dans le programme initial la construction d'un groupe scolaire. Je voulais savoir où en était la construction de ce groupe scolaire ?

**M. BOURGEOIS** : Il doit être réservé. Il y a huit îlots,

si ma mémoire est bonne c'est sur l'îlot trois, qui est en bordure de l'Avelon. Il y a une petite bande où il est prévu une construction sans doute de petites maisons individuelles, voire de petits immeubles. La majeure partie de l'îlot sera réservée pour un équipement public.

En principe cela pourrait être une école, mais cela peut être aussi autre chose comme une bibliothèque ou un centre de loisirs. Tout dépendra de la population du quartier à ce moment. Il n'y a aucun souci sur la cartographie, cela sera réservé. Je rappelle que pour cette opération qui coûtera zéro euro à la ville de Beauvais, nous allons récupérer des voiries et des circulations douces en forme de promenade. Il va y avoir une passerelle, un pont va être créé et évidemment cet emplacement certainement réservé pour une école. Je crois qu'il faut le rappeler, c'est une bonne opération qui s'est faite avec un privé, pour lequel nous avons un comité de pilotage. J'ai déjà dû le dire mais nous suivons ainsi l'avancement au jour le jour. Il n'y a aucun souci.

**Mme HOUSSIN :** Pour une bonne partie, les logements de ce privé ont été rachetés par une société HLM en vefa. Vous ne me détrompez pas là-dessus !

**M. BOURGEOIS :** Je parle de l'aménageur, c'est-à-dire la société BERTJADI.

**Mme HOUSSIN :** Vous dites que cela va coûter zéro à la ville de Beauvais, mais elle va quand même payer les aménagements de l'espace public ?

**M. BOURGEOIS :** Absolument pas. Il y a un cahier des charges pour les berges de l'Avelon, si nous prenons simplement cet exemple là. Si vous regardez le contrat de concession qui a été voté en conseil municipal, des prescriptions paysagères sont faites par l'agence Babylone. Cela sera suivi. Nous ne paierons pas non plus pour le pont et la passerelle.

**Mme HOUSSIN :** Qui paie, Monsieur BOURGEOIS ?

**M. BOURGEOIS :** L'aménageur. Il vend sa charge foncière, je ne vais pas vous expliquer le mécanisme, vous le connaissez.

**M. TABOUREUX :** Juste une précision pour répondre à votre première question. La parcelle qui correspond à l'espace réservé mesure environ 4 500 mètres carrés.

**Mme Le MAIRE :** Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

## DEMANDE DE RÉGULARISATION FONCIÈRE

*HYPERMARCHÉ CARREFOUR*

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération en date du 28 septembre 1989, le conseil municipal a accepté, après enquête publique,

de déclasser la partie ouest de la rue du Docteur Pierre Délie en vue de sa cession.

Par délibération en date du 13 décembre 1990, le conseil municipal approuvait la cession de cette voie déclassée, cadastrée section ZH n° 441, à l'hypermarché RN 1. En contrepartie, la ville de Beauvais recevait de l'hypermarché RN 1 le terrain d'assiette correspondant à la nouvelle voirie débouchant sur la rue du Docteur Schweitzer, cadastré section ZH n° 438. L'échange n'a jamais été réalisé.

À noter que l'hypermarché RN 1 est devenu depuis le 29 août 2013 la propriété de la Société Immobilière Carrefour, qui l'a acquise de la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires.

La Société Immobilière Carrefour a manifesté son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n° 441 pour régulariser la situation foncière du centre commercial de Beauvais. Les négociations sont en cours.

Aussi, dans l'attente de la régularisation foncière du site, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la Société Immobilière Carrefour SAS à formuler toutes demandes administratives auprès de la commission départementale d'aménagement commercial (et éventuellement de la commission nationale d'aménagement commercial) dans le cadre de l'exploitation de son hypermarché Carrefour,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

*PARCELLES AH 504, CD 278 ET 279*

### Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de la construction du futur centre pénitentiaire du quartier Saint-Jean, ErDF envisage le passage de deux canalisations souterraines dont le tracé emprunte plusieurs parcelles appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi ErDF sollicite la mise à disposition de ces terrains communaux moyennant une convention de servitude avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

Les canalisations souterraines seront installées dans une bande de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ 354 mètres.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ErDF, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15 €, les parcelles

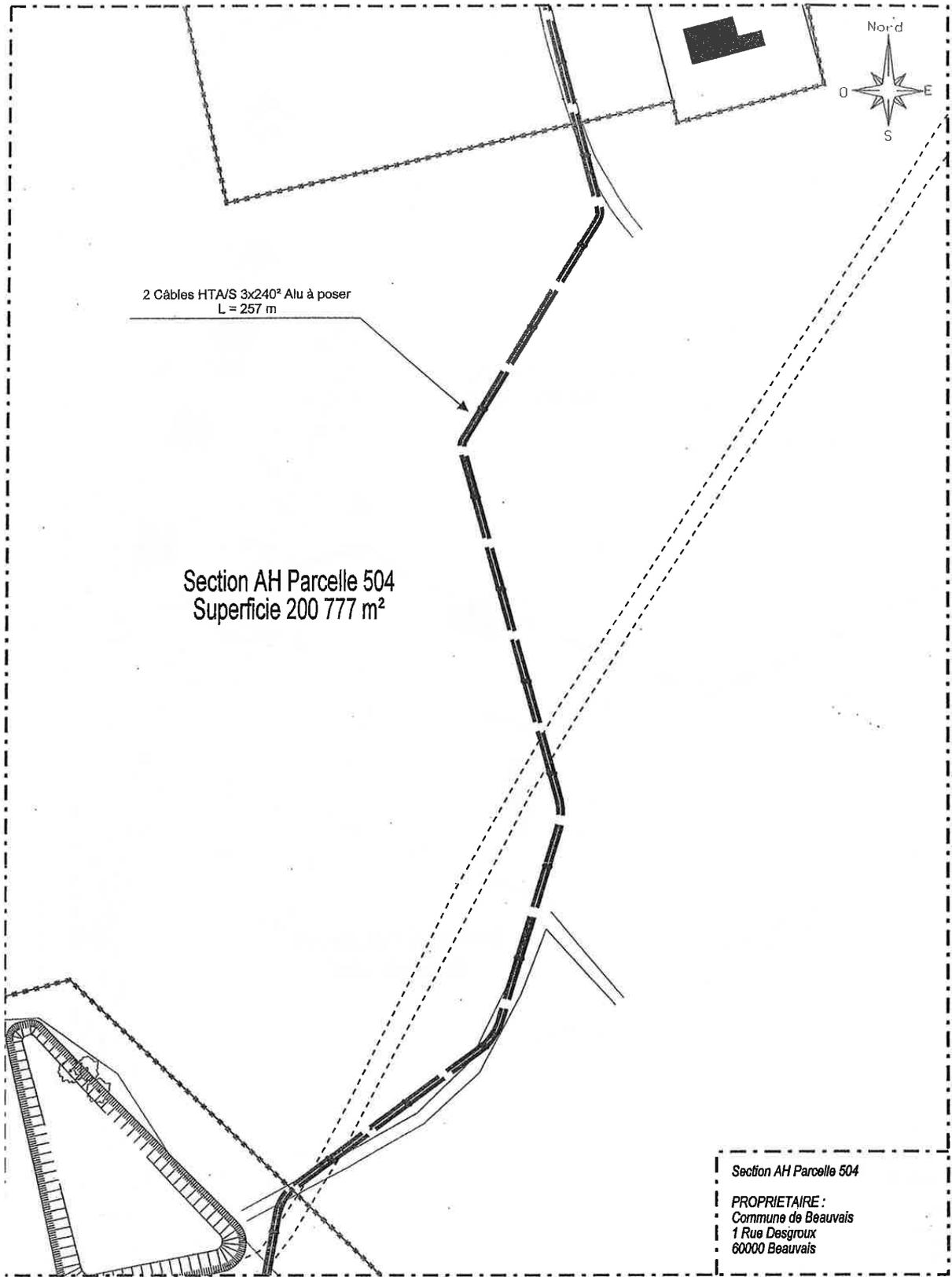
cadastrees section AH n° 504 et CD n°s 278 et 279 à Beauvais en vue d'y installer dans une bande de 3 mètres de large deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 354 mètres ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

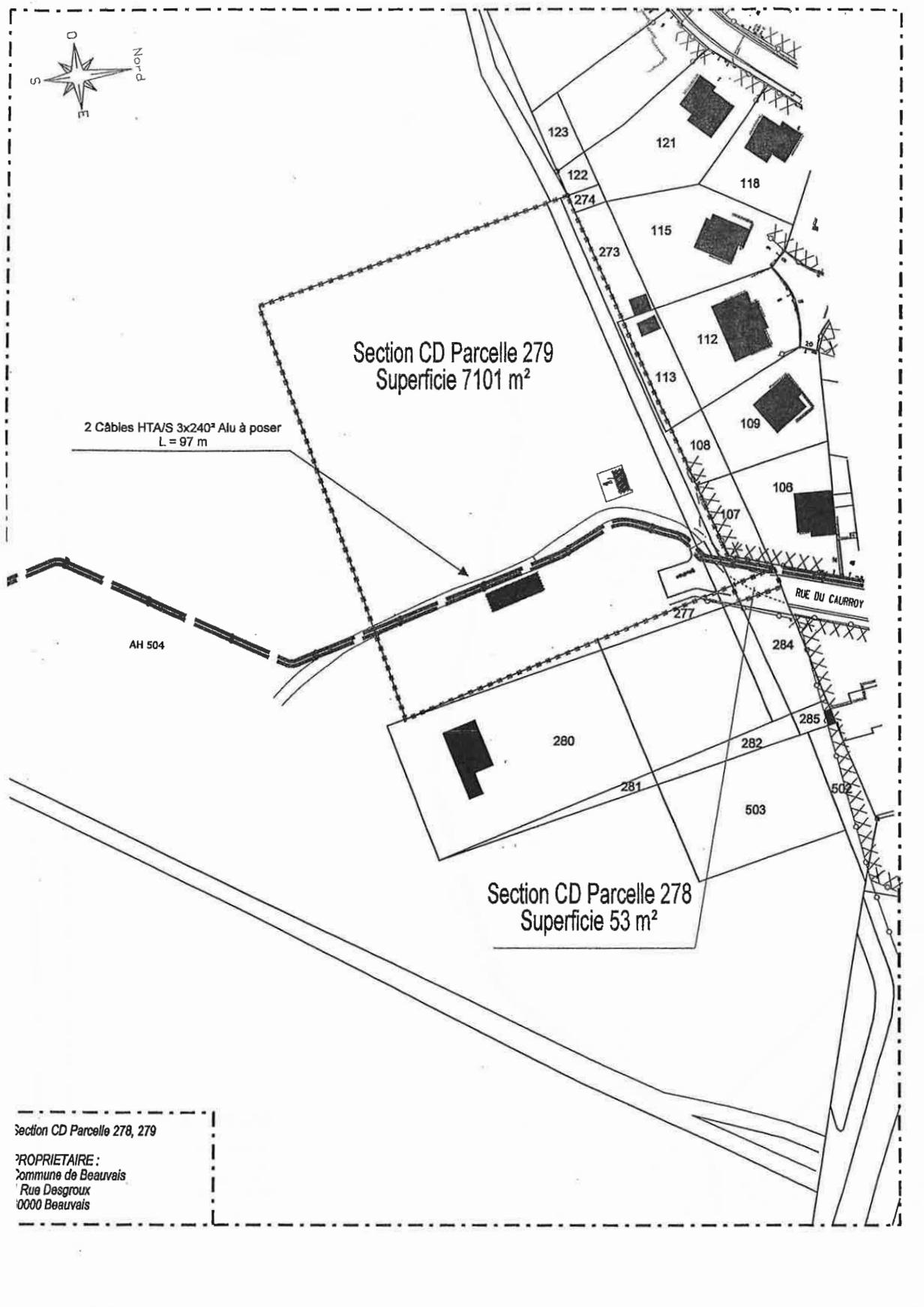
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PLAN AU 1/1000<sup>ème</sup>



PLAN AU 1/1000<sup>ème</sup>

CONVENTION CS 06  
M. GROTZINGER  
D322/098469



Commune : BEAUVAIS  
Département : OISE  
Ligne électrique souterraine Haute Tension 15-20KV

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92 085 Paris La Défense Cedex,  
Représentée par M. Daniel GRIMBERT, agissant en qualité de Directeur Unité Réseau Electricité Picardie, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

d'une part,

Et

#### COMMUNE DE BEAUVAIS

Mairie - 70, rue de Tilloy - 60000 BEAUVAIS

représentée par M./Mme(1) ....., Maire/Maire-Adjoint(1),  
dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du .....

Et en vertu des arrêtés portant délégation de fonction et de signature en date du .....

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrains sis : BEAUVAIS

Désignée ci-après par l'appellation "le propriétaire" ;

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/ appartiennent :

<u>Commune</u>	Section(s)	Numéro(s)	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
BEAUVAIS	AH CD	504 278-279		

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- Exploitée(s) par lui-même

## CONVENTION CS 06

M. GROTZINGER

D322/098469

- Exploitée(s) par M ....., habitant à ....., qui sera indemnisé directement par ERDF en vertu du dit décret s'il l'/les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur

- Non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 que par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 70-492 du 11 juin 1970; vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

**ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis au distributeur**

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à ERDF, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans **une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines** sur une longueur **totale d'environ 354 mètres** ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Poser néant coffret et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

**ARTICLE 2 : Droits et obligations du propriétaire**

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1<sup>er</sup>.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1<sup>er</sup>, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

CONVENTION CS 06  
M. GROTZINGER  
D322/098469

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1<sup>er</sup>, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

### ARTICLE 3 - Indemnité

**3.1/** A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1<sup>er</sup>, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, **une indemnité unique et forfaitaire de 15€ (quinze euros)** (*inscrire la somme en toutes lettres*).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et ERDF, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

**3.2/** Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

### ARTICLE 4 – Responsabilités

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

### ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

### ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1<sup>er</sup> ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

CONVENTION CS 06  
M. GROTZINGER  
D322/098469

**ARTICLE 7 - Formalités**

La présente convention ayant pour objet de conférer à ERDF des droits plus étendus que ceux prévus par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant **Maître MARTEL et Maître DESPORTES, notaires associés au 512 avenue du 14 juillet 1789, BP 60836, 80008 AMIENS Cedex** ; les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1<sup>er</sup>, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A....., le .....

A....., le .....

(1) LE PROPRIETAIRE

(1) ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

**COMMUNE DE BEAUVAIS**

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « LU et APPROUVE »

## SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT À LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL DE L'ASSOCIATION LA PARENTINE

### MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT

L'association la Parentine a sollicité la municipalité afin d'obtenir une subvention de fonctionnement complémentaire de 60 000 euros pour 2013.

Au budget primitif 2013, l'attribution a été faite à l'Association de 60 000 euros. Lors du conseil municipal du 3 juillet 2013, un versement complémentaire de 29 000 euros de subvention de fonctionnement et de 3 000 euros de subvention exceptionnelle pour remise en peinture ont été votés.

En raison des difficultés rencontrées par cette association cette année, à savoir :

- une perte de ressources au titre des contrats aidés cumulée à une hausse des charges de personnel
- une baisse du financement du Conseil Général
- une baisse de son taux d'occupation due notamment au mode de tarification imposé par la caisse d'allocations familiales (CAF) et aux modifications de contrats en cours d'année souhaitées par les familles, et donc d'une baisse des financements CAF
- un déficit enregistré l'année passée, imputé sur les réserves

Ses ressources ne lui permettent pas aujourd'hui de faire face à ces imprévus budgétaires, et la perspective d'un compte de résultat déficitaire pourrait remettre en cause sa pérennité financière.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la ville et l'association, pour laquelle toutes les formalités et règles de contrôles ont été respectées.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 60 000 euros à cette structure petite enfance ;
- de prélever cette somme sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « petite enfance, famille, logement, santé, plan Alzheimer, EPODE, DALO, hébergement d'urgence », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La commune utilise depuis plusieurs années des produits logiciels édités par la société Ciril dans les domaines des élections politiques et de l'enfance (petite enfance, affaires scolaires, centres de loisirs et activités périscolaires).

L'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'Information (ACPUSI), créée en 1984, s'est donné pour mission :

- de fournir un cadre d'échanges d'expérience et de réflexion afin de favoriser une meilleure coopération inter-collectivités ;
- d'être le porte-parole de ses adhérents (plus de 100 actuellement) auprès des fournisseurs de logiciels et plus particulièrement la société Ciril.

Rejoindre l'association permettrait aux services municipaux de bénéficier de :

- la coordination entre clients utilisant les mêmes logiciels notamment pour l'obtention plus rapide d'améliorations des logiciels et des conditions commerciales ;
- la mutualisation des définitions, des réflexions sur les besoins de développement et l'optimisation des logiciels ;
- l'accès à un réseau constitué de praticiens informatiques afin de permettre l'échange d'expérience entre les membres ;
- une réduction sur certaines prestations de la société CIRIL.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce utile à l'adhésion à l'ACUPSI ;
- d'engager la dépense de cotisation annuelle dont le montant actuel est de 830 € ;
- de désigner parmi le personnel impliqué un correspondant et un suppléant, représentant la commune au sein de l'association.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

*REVALORISATION ANNUELLE*

### **MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT**

Par délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2012, la ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien appelé « forfait communal ». Ce montant prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin du soir ... et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le forfait communal était de 637,99 €.

Il convient donc de réviser le forfait communal pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- le montant de la scolarité dans un établissement beauvaisien est fixé à 644,56 € après application de l'indice 125,14 (moyenne des indices mensuels de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013) soit une augmentation de 1,03%.

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,  
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de forfait communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 à 644,56 €,  
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique concernée les sommes prévues dans le tableau joint  
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014 ;  
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

*SUBVENTION TRANSPORTS 2014*

### **Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant proposé est de 65 € par classe pour l'année 2014 (avec un minimum de 325 € par école). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

6574.252		BUDGET TRANSPORT COLLECTIF 2014					
ECOLEES ELEMENTAIRES		CLASSES	65 € par classe (minimum 325 €)	ECOLEES MATERNELLES		CLASSES	65 € par classe (minimum 325 €)
1	Louis ARAGON	5	325,00 €	1	ANDERSEN	2	325,00 €
2	Paul BERT	5	325,00 €	2	Paul BERT	4	325,00 €
3	Emile FOEX	5	325,00 €	3	BRIQUETERIE	3	325,00 €
4	Annexe BOSSUET	5	325,00 €	4	Albert CAMUS	6	390,00 €
5	BOIS BRULET	5	325,00 €	5	Paul ELUARD	3	325,00 €
6	Albert CAMUS	8	520,00 €	6	LA GRENOUILLE	7	455,00 €
7	Philippe COUSTEAU	10	650,00 €	7	Pauline KERGOMARD	4	325,00 €
8	Georges DARTOIS	6	390,00 €	8	JF LANFRANCHI	5	325,00 €
9	Alphonse DAUDET	5	325,00 €	9	A et M LAUNAY	6	390,00 €
10	Claude DEBUSSY	5	325,00 €	10	Philéas LEBESGUE	4	325,00 €
11	Victor DURUY	6	390,00 €	11	GREBER	4	325,00 €
12	EUROPE	10	650,00 €	12	Jean MACE	3	325,00 €
13	Jules FERRY	5	325,00 €	13	MICHELET	4	325,00 €
14	JF LANFRANCHI	10	650,00 €	14	Jean MOULIN	6	390,00 €
15	AM LAUNAY	5	325,00 €	15	Marcel PAGNOL	4	325,00 €
16	Philéas LEBESGUE	3	325,00 €	16	Charles PERRAULT	7	455,00 €
17	Jean MACE	6	390,00 €	17	Pablo PICASSO	4	260,00 €
18	Fidèle BORDEZ - Marrissel A	4	325,00 €	18	Gaston SUEUR	5	325,00 €
19	MARISSEL B	4	325,00 €	19	Elsa TRIOLET	5	325,00 €
20	Jean MOULIN	9	585,00 €	20	Jules VERNE	4	325,00 €
21	Marcel PAGNOL	5	325,00 €	21	VOISINIEU	4	325,00 €
22	Jacques PREVERT	5	325,00 €		TOTAL	94	7 215,00 €
23	Georges REGNIER	3	325,00 €				
24	Jean ROSTAND	6	390,00 €				
25	A de St EXUPERY	7	455,00 €				
26	Jean ZAY	3	325,00 €				
	TOTAL	150	10 270,00 €				

**AFFAIRES SCOLAIRES**

ÉCOLES MATERNELLES (FÊTES DE FIN D'ANNÉE)

**Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Les écoles maternelles de la ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions 2013 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT ALLOUÉ PAR ENFANTS (€)	TOTAL
<b>Écoles maternelles</b>			
Albert CAMUS	139	8	1 112,00 €
Albert et Marine LAUNAY	152	8	1 216,00 €
GRÉBER	78	8	624,00 €
LA BRIQUETERIE	73	8	584,00 €
Charles PERRAULT	170	8	1 360,00 €
Elsa TRIOLET	130	8	1 040,00 €
Gaston SUEUR	114	8	912,00 €
Hans Christ; ANDERSEN	58	8	464,00 €
J.-François LANFRANCHI	118	8	944,00 €
Jean MACÉ	79	8	632,00 €
Jean MOULIN	145	8	1 160,00 €
Jules VERNE	95	8	760,00 €
LA GRENOUILLÈRE	171	8	1 368,00 €
Marcel PAGNOL	84	8	672,00 €
Jules MICHELET	97	8	776,00 €
Pablo PICASSO	96	8	768,00 €
Paul BERT	97	8	776,00 €
Paul ÉLUARD	74	8	592,00 €
Pauline KERGOMARD	105	8	840,00 €
Philéas LEBESGUE	90	8	720,00 €
VOISINLIEU	94	8	752,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2259</b>		<b>18 072,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette dépense sur les crédits 2013 prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES - PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS (PAC) - ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES (AEC) CLASSES COOPÉRATIVES

**Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville de Beauvais participe au financement de projets dans les écoles.

Dès lors qu'ils sont validés par la direction académique des services de l'éducation nationale, les projets artistiques et culturels (PAC) et les actions éducatives et culturelles (AEC) sont aidés à hauteur de :

- 200€ pour un PAC ou une AEC dans une école en ÉCLAIR
- 250€ pour un PAC ou une AEC dans une école hors ÉCLAIR

La ville soutient également les projets de « classe coopérative ». Cinq projets entrant dans ce dispositif nous sont présentés pour l'année scolaire 2013-2014.

Le tableau joint en annexe récapitule les sommes nécessaires à la réalisation de chacun des projets précités.

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser à la coopérative des écoles concernées, listées en annexe les sommes proposées représentant un montant total de 7928€ ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## PAC, AEC et Classes Coopératives

Année scolaire 2013-2014

PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS 2014						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements (Éducation Nationale)
Hors dispositif ÉCLAIR	Maternelle P.ÉLUARD	Mots et musiques du Monde	1529	250	779	500
	Maternelle P.KERGOMARD	Du chaperon rouge aux trois petits cochons	1800	250	1050	500
Dispositif ÉCLAIR	Maternelle P.LEBESGUE	Kamishibai, maîtriser la langue	860	200	160	500
Total Maternelles			4189	700	1989	1500
Hors dispositif ÉCLAIR	Élémentaire P.BERT	Parir vers des mondes inconnus	800	250	50	500
Dispositif ÉCLAIR	Élémentaire JF LANFRANCHI	Royaumont, Hôpital de guerre 1914-1918	750	200	50	500
Total Élémentaires			1550	450	100	1000
<b>TOTAL GÉNÉRAL PAC</b>			<b>5739</b>	<b>1150</b>	<b>2089</b>	<b>2500</b>

ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES 2014						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements (Éducation Nationale et autres)
Hors dispositif ÉCLAIR	Maternelle P.BERT	Maquette, espaces et nombres dans les contes	650	250	0	400
	Maternelle GRÉBER	Lire la Ville par les fenêtres	950	250	250	450
	Maternelle J.MACÉ	Apprendre pour comprendre : lire des albums à portée scientifique	700	250	200	250
	Maternelle J.MICHELET*	A la découverte des instruments de musique	3060	250	700	2110
Dispositif ÉCLAIR	Maternelle A. et M. LAUNAY	Entrer en poésie (TPS →MS)	800	200	100	500
	Maternelle J.MOULIN	Le portrait en argile	504	200	54	250
Total Maternelles			6664	1400	1304	3960
Hors dispositif ÉCLAIR	Élémentaire J.MACÉ	Philo-mur	800	250	50	500
	Élémentaire Marissel A FIDÉLIE BORDEZ	Le jardin des écoliers	897,49	250	447,49	200
	Élémentaire A.de SAINT-EXUPÉRY	L'Art à la porte de ma classe	700	250	200	250
Total Élémentaires			2397,49	750	697,49	950
<b>TOTAL GÉNÉRAL AEC</b>			<b>9061,49</b>	<b>2150</b>	<b>2001,49</b>	<b>4910</b>
* dont 1810 € pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis via le Conservatoire National de Musique et de Danse (CNMD)						

CLASSES COOPÉRATIVES 2014						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements
Maternelle P.BERT		Classes-poney (2 classes)	2148	1500	648	0
Maternelle La GRENOUILLÈRE		Poterie	614,5	528	86,5	0
Maternelle J.VERNE		Voyage dans le temps (2 classes)	1249,5	1000	249,5	0
Total Maternelles			4012	3028	984	0
Élémentaire J.FERRY*		Classes eau (2 classes)	1816	300	100	1416
Élémentaire JF LANFRANCHI		Classes Préhistoire (2 classes)	1626,5	1300	326,5	0
Total Élémentaires			3442,5	1600	426,5	1416
<b>TOTAL GÉNÉRAL CLASSES COOPÉRATIVES</b>			<b>7454,5</b>	<b>4628</b>	<b>1410,5</b>	<b>1416</b>
*dont 1200€ pris en charge par l'Agence de l'eau et 216€ demandés au Conseil Régional						

## AFFAIRES SCOLAIRES

### SUBVENTIONS RÉSEAUX ECLAIR (SOLDE)

#### Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Lors du conseil municipal du 24 mai 2013, l'assemblée municipale a voté le versement d'un acompte pour les projets des écoles en réseaux ÉCLAIR (les réseaux écoles, collège et lycée pour l'ambition l'innovation et la réussite - circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à la création du programme ÉCLAIR) pour l'année scolaire 2013-2014.

Les tableaux en annexe, établis en concertation avec les secrétaires des deux réseaux, précisent le solde à verser à chacune des 21 écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean.

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser la somme de 12 012,22 € à l'agent comptable du collège Henri Baumont pour le réseau Argentine conformément à la convention votée le 24 mai 2013 ;

- de verser la somme de 13 035,35 € à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux pour le réseau Saint-Jean conformément à la convention votée le 24 mai 2013 ;

- d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2013 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## Projets ÉCLAIR Saint-Jean 2013-2014

ÉCOLE	Intitulé du Projet	Crédits alloués 2013 2014	Reliquat	Acompte	Reste à
			2012-2013	versé CM Juillet 2013	verser
			(€)	(€)	(€)
Maternelle Briqueterie	Le domaine sensoriel	756,03			
	<b>TOTAL BRIQUETERIE</b>	<b>756,03</b>	<b>16,15</b>	<b>160,00</b>	<b>579,88</b>
Maternelle A & M Launay	Philo arTICE (avec l'élémentaire Launay)	765,16			
	Entrez dans l'univers poétique (2 GS)	889,67			
	<b>TOTAL LAUNAY</b>	<b>1 654,83</b>	<b>127,40</b>	<b>160,00</b>	<b>1 367,43</b>
Maternelle P. Lebesgue	Si les princesses m'étaient contées...	2394,80			
	Jardinons à l'école	285,65			
	<b>TOTAL LEBESGUE</b>	<b>2 680,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 155,00</b>	<b>1 525,45</b>
Maternelle M. Pagnol	Le monde du vivant	980,00			
	Bal pour enfants	1200,00			
	<b>TOTAL PAGNOL</b>	<b>2 180,00</b>	<b>332,30</b>	<b>460,00</b>	<b>1 387,70</b>
Maternelle P. Picasso	Petits et doués	655,00			
	<b>TOTAL PICASSO</b>	<b>655,00</b>	<b>101,00</b>	<b>200,00</b>	<b>354,00</b>
Maternelle J. Verne	À la découverte de 4 auteurs...	452,82			
	Produire, écrire et illustrer nos réflexions philosophiques	158,02			
	<b>TOTAL VERNE</b>	<b>610,84</b>	<b>62,41</b>	<b>295,00</b>	<b>253,43</b>
<b>TOTAL des Maternelles</b>		<b>8 537,15</b>	<b>639,26</b>	<b>2 430,00</b>	<b>5 467,89</b>
ÉCOLE	Intitulé du Projet	Crédits alloués 2013 2014	Reliquat 2012-2013	Acompte versé CM Juillet 2013	Reste à verser
			(€)	(€)	(€)
Élémentaire Aragon					
	<b>TOTAL ARAGON</b>	<b>0,00</b>	<b>46,00</b>	<b>200,00</b>	<b>-246,00</b>
Élémentaire P. Cousteau	Relaxation et concentration pour mieux apprendre et mieux vivre ensemble	2100,00			
	La fièvre du disco	0,00			
	<b>TOTAL COUSTEAU</b>	<b>2 100,00</b>	<b>114,83</b>	<b>130,00</b>	<b>1 855,17</b>
Élémentaire Foex	Développer sa réflexion, s'ouvrir à l'autre et mieux vivre ensemble	744,80			
	<b>TOTAL FOEX</b>	<b>744,80</b>	<b>200,07</b>	<b>105,00</b>	<b>439,73</b>
Élémentaire A. et M. Launay	Partir...Hésiter...Inventer...Lire...Observer	263,37			
	Balucada	900,00			
	<b>TOTAL LAUNAY</b>	<b>1 163,37</b>	<b>43,58</b>	<b>20,00</b>	<b>1 119,79</b>
Élémentaire P. Lebesgue	Quand la Philoplastique accompagne la scène	386,88			
	Développer les interactions entre petits et grands (avec la maternelle Lebesgue)	214,85			
	Quand la philo entre en scène	1 795,00			
	<b>TOTAL LEBESGUE</b>	<b>2 396,73</b>	<b>104,78</b>	<b>200,00</b>	<b>2 091,95</b>
Élémentaire M. Pagnol	Chantons ensemble	269,00			
	<b>TOTAL PAGNOL</b>	<b>269,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180,00</b>	<b>89,00</b>
Élémentaire J. Prévert	La fièvre du disco	0,00			
	Philosophons en CM2	140,09			
	<b>TOTAL PRÉVERT</b>	<b>140,09</b>	<b>501,00</b>	<b>200,00</b>	<b>-560,91</b>
<b>TOTAL des Élémentaires</b>		<b>6 833,99</b>	<b>1 010,26</b>	<b>1 035,00</b>	<b>4 788,73</b>
Secrétariat ÉCLAIR	Bureau	150,00	0,00	60,00	90,00
Projets passerelle avec le collège	Défi lecture « le Loup »	973,52			
	Rallye lecture « À la découverte du Collège »	1 054,80			
	Culture, art et langues espagnoles	0,00			
	Venir faire des sciences au collège	0,00			
	L'idéal c'est toi, eux et moi	557,00			
	Musiques au Collège	200,00		45,00	155,00
	<b>TOTAL Secrétariat et passerelle collège</b>	<b>2 935,32</b>	<b>51,59</b>	<b>105,00</b>	<b>2 778,73</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 306,46</b>	<b>1 701,11</b>	<b>3 570,00</b>	<b>13 035,35</b>

PROJETS ECLAIR ARGENTINE					
ÉCOLE	Intitulé du Projet	Crédits alloués 2013-2014	Reliquat 2012-2013	Acompte versé CM Juillet 2013	Reste à verser
			(€)		(€)
Maternelle A.Camus	Défi lecture	370,00			
	Découvrir le cinéma et les coulisses	800,00			
	Découverte du jardin et des plantations	1 200,00			
	<b>TOTAL CAMUS</b>	<b>2 370,00</b>	<b>248,80</b>	<b>600,00</b>	<b>1 521,20</b>
Maternelle JF Lanfranchi	Scènes de vie en céramique	990,00			
	Jardinons ensemble	204,54			
	<b>TOTAL LANFRANCHI</b>	<b>1 194,54</b>	<b>17,95</b>	<b>380,00</b>	<b>796,59</b>
Maternelle J.Moulin	Restons dans la danse	1 925,00			
	<b>TOTAL MOULIN</b>	<b>1 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>420,00</b>	<b>1505,00</b>
Maternelle Ch.Perrault	Ma famille en argile	528,00			
	1, 2, 3 statue	462,00			
	<b>TOTAL PERRAULT</b>	<b>990,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245,00</b>	
<b>TOTAL des Maternelles</b>		<b>6 479,54</b>	<b>266,75</b>	<b>1 645,00</b>	<b>4567,79</b>
Élémentaire A.Camus	Découvrir, lire, écrire, conter des contes traditionnels	482,70			
	Théâtre	650,00			
	projet multisports	560,00			
	jeu de cartes	720,00			
	<b>TOTAL CAMUS</b>	<b>2 412,70</b>	<b>-3,05</b>	<b>445,00</b>	<b>1970,75</b>
Élémentaire A.Daudet	Daudet et le cinéma	503,70			
	Vie et colères de la Terre	410,70			
	<b>TOTAL DAUDET</b>	<b>914,40</b>	<b>43,70</b>	<b>310,00</b>	<b>560,70</b>
Élémentaire JF Lanfranchi	Qui a dit que je n'aimais pas lire?	306,49			
	De Londres à New York	276,01			
	Livre de recette	451,53			
	Mallette de livres d'Histoire	281,96			
	Le tour du monde des contes	1 192,18			
	<b>TOTAL LANFRANCHI</b>	<b>2 508,17</b>	<b>28,82</b>	<b>210,00</b>	<b>2269,35</b>
Élémentaire J.Moulin	Les enfants du monde	659,98			
	Et si notre court métrage devenait un conte?	1 200,00			
	<b>TOTAL MOULIN</b>	<b>1 859,98</b>	<b>201,33</b>	<b>755,00</b>	<b>903,65</b>
Élémentaire J.Rostand	Ecrire pour soi... avec les autres	600,00			
	Faites vos jeux... les dés sont jetés	437,30			
	<b>TOTAL ROSTAND</b>	<b>1 037,30</b>	<b>10,73</b>	<b>115,00</b>	<b>911,57</b>
<b>TOTAL des Élémentaires</b>		<b>8 732,55</b>	<b>281,53</b>	<b>1 835,00</b>	<b>6616,02</b>
Projets passerelles avec le collège	défi problèmes et concours maths	0,00			
	cross CM2/6è/5è	250,00			
	cahier d'entrée en 6ème	750,00			
	goûte moi une histoire	650,00			
	projet sciences avec ESAP	199,04			
	<b>TOTAL PASSERELLE</b>	<b>1 849,04</b>	<b>24,58</b>	<b>1175</b>	<b>649,46</b>
Secrétariat ÉCLAIR	BUREAU	250,00	11,05	60,00	178,95
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>17 311,13</b>	<b>583,91</b>	<b>4 715,00</b>	<b>12 012,22</b>

**AFFAIRES SCOLAIRES**

CLASSES DE DÉCOUVERTES 2<sup>È</sup> ET 3<sup>È</sup> TRIMESTRES  
2013-2014

**Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2013-2014, il est proposé au conseil municipal de confier à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADEPEP 60), à la fédération des oeuvres laïques (F.O.L 60) et à « autrement loisirs et voyage » (AVL) les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires, dont la répartition est jointe en annexe.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et selon le barème ci-dessous établi pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 52 € par jour \*\* et par enfant :

QUOTIENT FAMILIAL	PART FAMILLE BEAUVAIS & CAB* POUR N JOURS, EN € MINIMUM 3 € /JOUR MAXIMUM 28 €/JOUR	PART FAMILLE HORS BEAUVAIS & CAB POUR N JOURS, EN €
QF < 300	3 € x n	30 € x n
300 < QF < 840	3 € x n [(QF-300) x 25 € x n/540]	
QF > 840	28 € x n	

\* différence entre tarif Ville et Extérieurs, acquittée à la ville par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

\*\* Coût facturé à la Ville après déduction de la subvention du Conseil Général

Si le coût du séjour est supérieur au coût maximum indiqué (52 € par jour), la différence est acquittée par la famille.

Les familles habitant les autres communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Les familles (Beauvais et extérieur) faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié sur le prix du séjour à partir du deuxième enfant.

Les familles beauvaisiennes doivent constituer en mairie un dossier d'action sociale qui détermine la valeur du quotient familial.

Aucun acompte n'est demandé aux familles.

La somme due au prestataire sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

Autres participations aux classes d'environnement :

- pour les séjours se déroulant hors de France, nous vous proposons d'appliquer la formule ci-dessus avec un coût maximum de 70 € par jour et par enfant,

- pour les classes d'environnement des établissements privés Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens,

- pour les établissements du 1er degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord sur ce dispositif,
- d'autoriser le versement d'un acompte de 30 % aux prestataires ADEPEP 60 et F.O.L 60 respectivement de 40 706 € et 18 172 € à imputer sur le budget 2013,
- d'inscrire les soldes à verser au budget 2014,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Affaires Scolaires

Classes de découvertes - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2013-2014Conseil Municipal  
Novembre 2013

École(s)	Nombre d'élèves	Destination (thème)	Dates	Durée (en nombre de jours)	Coût du séjour (€)
<b>ADPEP 60</b>	<b>361</b>			<b>Sous-Total 1</b>	<b>136 387,90</b>
Élémentaire P. BERT	26	Saint-Martin en Vercors, Drôme (sports)	Du 11 au 17 mai 2014	7	10 754,60
Élémentaire A. CAMUS	25	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 6 au 12 avril 2014	7	9 492,10
Élémentaire G. DARTOIS	31	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 11 au 17 mai 2014	7	13 592,70
Élémentaire C. DEBUSSY*	45	Carolles, Manche (mer)	Du 1 <sup>er</sup> au 7 juin 2014	7	18 927,00
Élémentaire EUROPE*	46	Le Pouliguen, Loire-Atlantique (mer)	Du 13 au 18 avril 2014	6	16 216,80
Élémentaire JF LANFRANCHI*	46	Port-Bail, Manche (mer)	Du 13 au 18 avril 2014	6	15 350,60
Maternelle Ch. PERRAULT*	50	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 16 au 21 mars 2014	6	16 371,00
Élémentaire G. RÉGNIER	30	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 11 au 17 mai 2014	7	13 813,60
Élémentaire J. ROSTAND*	40	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 16 au 21 mars 2014	6	13 406,00
Élémentaire J. ZAY	22	Saint-Martin de Bréhal, Manche (mer)	Du 6 au 12 avril 2014	7	8 463,50
<b>FOL 60</b>	<b>155</b>			<b>Sous-Total 2</b>	<b>60 285,11</b>
Élémentaire Bois-Brûlet	26	Samoëns, Haute-Savoie (neige)	Du 17 au 28 mars 2014	12	16 189,98
Élémentaire BOSSUET	20	Le Lavandou, Var (voile)	Du 17 au 24 mai 2014	8	11 185,56
Élémentaire J.MACÉ	25	Murat-le-Quaire, Puy de Dôme (environnement)	Du 9 au 13 juin 2014	5	6 180,25
Élémentaire A.de SAINT-EXUPÉRY	27	Gouville, Manche (mer)	Du 5 au 11 mai 2014	7	9 797,70
Élémentaire J.PRÉVERT	32	Ouistreham, Calvados (mer et seconde guerre)	Du 5 au 10 mai 2014	6	11 047,12
Maternelle J.VERNE	25	Sacy-le-Grand, Oise (cirque)	Du 2 au 5 juin 2014	4	5 884,50
<b>Autrement Loisirs et Voyage (ALV)</b>	<b>45</b>			<b>Sous-Total 3</b>	<b>13 250,00</b>
Élémentaire P.LEBESGUE	20	Vagney, Vosges (anglais)	Du 6 au 11 avril 2014	6	6 000,00
Élémentaire A. et M. LAUNAY	25	Vagney, Vosges (anglais)	Du 6 au 11 avril 2014	6	7 250,00
<b>Total</b>	<b>561</b>			<b>Total</b>	<b>209 923,01</b>
* départ double dans une même école					

**ENFANCE****CARNAVAL - RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT****MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT**

Depuis plusieurs années, le service enfance de la ville de Beauvais organise le carnaval des enfants et suscite de nouvelles initiatives de la part des équipes : spectacles, déambulations, lâcher de ballons....

Cette année, afin de permettre au plus grand nombre de participer à la fête, la ville de Beauvais organise un concours de déguisement pour tous les enfants dont le thème est : « gourmandises ».

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 27 février 2014 au plus tard.

Trois catégories sont mises en place : 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans.

La sélection du meilleur déguisement se déroulera le jeudi 6 mars 2014 à 13h30 en salle des mariages de l'hôtel de ville.

Un jury composé de 4 membres : deux élus du conseil municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la ville de Beauvais et un représentant d'un partenaire de la ville en lien avec l'enfance désignera le vainqueur dans chaque catégorie qui recevra un lot (jeux).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement du concours,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Mesdames PARAGE et BRAMARD sont désignées membres du jury.

## Règlement du concours de déguisement

### **Article 1 : Présentation du concours**

Aux vacances scolaires d'hiver, la ville de Beauvais organise un concours de déguisement pour les enfants. Chaque année un thème est défini en lien avec le Carnaval.

Trois catégories sont mises en place : 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans.

Le gagnant dans chaque catégorie est celui ou celle qui aura totalisé le plus de points lors de son passage devant le jury.

Un lot est attribué par catégorie.

### **Article 2 : Inscription**

L'inscription est gratuite.

Tout enfant souhaitant participer à ce concours doit s'inscrire auprès du service enfance en remettant le bulletin d'inscription prévu à cet effet, renseigné par son responsable légal. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la ville, sur les flyers distribués dans les lieux publics une semaine avant la date du Carnaval et à l'accueil du bâtiment Malherbe.

L'inscription vaut acceptation par les représentants légaux de l'exploitation de l'image de leur enfant filmé ou photographié pendant le concours.

### **Article 3 : Responsabilité**

Chaque enfant participant hors du cadre d'un accueil de loisirs, reste sous la responsabilité de l'adulte l'accompagnant.

### **Article 4 : Organisation**

La sélection du déguisement se fera à l'Hôtel de Ville et à l'issue du passage de tous les candidats, le vainqueur dans chaque catégorie est désigné par le jury qui remet les prix aux seuls enfants présents.

### **Article 5 : Notation**

Les enfants sont invités à se présenter devant le jury, pour une évaluation du costume qui doit être entièrement fait avec des matériaux de récupération, hors achat et location. Les critères suivants sont examinés :

- respect du thème : 5 points
- respect du choix des matériaux (recyclage et récupération) et originalité : 5 points
- le choix des couleurs : 5 points

Le vainqueur d'une catégorie est celui ou celle qui a totalisé le plus de points.

En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par tirage au sort.

### **Article 6 : Jury**

Le jury est composé de 4 jurés : deux élus du Conseil Municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la Ville de Beauvais et le représentant d'un partenaire de la Ville en lien avec l'enfance. En cas de désistement de l'un des membres du jury, le total des points est calculé en fonction du nombre de jurés présents.

### **Article 7 : Acceptation**

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

**ENFANCE***FÉÉRIES DE NOËL*

règlement du concours de 'Joyeux Noël'

**MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT**

Depuis plusieurs années, le service enfance de la ville de Beauvais participe aux féeries de Noël dans le cadre d'ateliers à destination des enfants, ouverts à tous.

Le service enfance souhaite proposer une nouvelle action : un concours « Joyeux Noël » dont le thème cette année est « les chaussettes de Noël ».

En parallèle, une action similaire est proposée aux accueils de loisirs de Beauvais.

Deux catégories sont mises en place : 3-6 ans et 7-11 ans. Un jury composé de 4 membres : deux élus du conseil municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la ville de Beauvais et un représentant d'un partenaire de la ville en lien avec l'enfance désignera le vainqueur dans chaque catégorie qui recevra un lot (jeux, livres...).

La sélection de la meilleure chaussette de Noël par le jury, se déroulera le mercredi 11 décembre 2013 à 10h30 en salle 5 & 6 de l'hôtel de ville.

La remise des prix du concours tout public est fixée à 11h00 en salle 5 & 6 de l'hôtel de ville

La remise des prix du concours des Accueils de loisirs est fixée à 14h30 en salle 5 & 6 de l'hôtel de ville.

La pré-inscription obligatoire est fixée au lundi 9 décembre 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement du concours,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Mesdames LEROY et BRAMARD sont désignées membres du jury.

## Règlement du concours « Joyeux Noël »

### **Article 1 : Présentation du concours**

La ville de Beauvais organise un concours pour tous les enfants sur le thème de « Noël ». En parallèle, une action similaire est proposée aux accueils de loisirs.

Chaque année le support sera modifié.

Deux catégories sont mises en place: 3-6 ans, 7-11 ans.

Le gagnant dans chaque catégorie est celui ou celle qui aura totalisé le plus de points lors de son passage devant le jury.

Un lot est attribué par catégorie.

### **Article 2 : Inscription**

L'inscription est gratuite.

Tout enfant souhaitant participer à ce concours doit s'inscrire auprès du service enfance en remettant le bulletin d'inscription prévu à cet effet à la date fixée, renseigné par son responsable légal. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la ville, dans le Beauvais Notre Ville (BNV) et sur des flyers distribués dans les lieux publics et à l'accueil du bâtiment Malherbe.

L'inscription vaut acceptation par les représentants légaux de l'exploitation de l'image de leur enfant filmé ou photographié pendant le concours.

### **Article 3 : Responsabilité**

Chaque enfant participant hors du cadre d'un accueil de loisirs, reste sous la responsabilité de l'adulte l'accompagnant.

### **Article 4 : Organisation**

La sélection s'effectue dans une salle de l'Hôtel de Ville. À l'issue du passage de tous les candidats, le vainqueur dans chaque catégorie est désigné par le jury qui remet les prix aux seuls enfants présents.

### **Article 5 : Notation**

Les enfants sont invités à se présenter devant le jury, pour une évaluation de leur support qui doit être entièrement faite avec des matériaux de récupération, hors achat et location. Les critères suivants sont examinés :

- respect du thème : 5 points
- respect du choix des matériaux (recyclage et récupération) et originalité : 5 points
- le choix des couleurs : 5 points

Le vainqueur d'une catégorie est celui ou celle qui a totalisé le plus de points.

En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par tirage au sort.

### **Article 6 : Jury**

Le jury est composé de 4 membres : deux élus du Conseil Municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la Ville de Beauvais et le représentant d'un partenaire de la Ville en lien avec l'enfance. En cas de désistement de l'un des membres du jury, le total des points est calculé en fonction du nombre de jurés présents.

### **Article 7 : Acceptation**

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

**ACCUEILS DE LOISIRS***RENOUVELLEMENT DE MOBILIER***MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT**

La ville de Beauvais est gestionnaire de 16 accueils de loisirs qui accueillent les enfants de 2ans ½ à 12 ans, sur des temps périscolaires et extrascolaires.

Conformément au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé en décembre 2011 avec la caisse d'allocations familiales, la ville de Beauvais poursuit sa démarche de rénovation et de renouvellement des équipements de ses accueils de loisirs.

Des renouvellements de mobilier sont prévus sur les accueils de loisirs suivants :

- Accueil de loisirs LE PETIT LION

Ces équipements sont éligibles aux aides financières de la caisse d'allocations familiales de l'Oise.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier,
- de solliciter le concours financier des partenaires.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 15/11/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE***COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES*

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **22 juin 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit du conservatoire Eustache du Caurroy, de la salle Jacques Brel, pour lui permettre la présentation d'une action menée avec l'école A.M Launay.

- **25 juin 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association Cultures sans frontières, de la salle Jacques Brel, pour lui permettre d'organiser un spectacle.

- **17 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'AFIB antenne club de l'amitié, d'un local dans la MJA sise 2 rue Hector Berlioz à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **22 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit du Théâtre de l'Orage, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **22 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association Entraide, d'un local sis 40 rue de Songeons bât C logt 1 à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **24 juillet 2013** : Passation d'une convention avec le SIFRRAP INCENDIE pour la participation d'agents à la formation « extincteurs ». Les frais s'élèvent à 430 euros HT.

- **25 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association APF 60, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **30 juillet 2013** : Passation d'une convention avec AGIHR pour la participation d'agents à la formation au logiciel « NUTRIDATA ». Les frais s'élèvent à 4 500,00 euros HT.

- **31 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit du secours populaire français, de locaux sis 4 rue de l'école maternelle de Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **31 juillet 2013** : Passation d'une convention avec le BPT CFA Belloy pour la participation d'un agent à la formation « technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction » dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les frais s'élèvent à 6 300,00 euros.

- **2 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de la MEF du pays du grand beauvaisis, de locaux dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **2 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association ADPC 60, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **2 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association les francas, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **2 août 2013** : Prolongation du contrat de mise à disposition du logement sis 234 rue de saint just des marais à Beauvais au profit de Monsieur Mohamed Ougara, professeur des écoles.

- **2 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association PK 60, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **2 août 2013** : Passation d'un avenant au marché M 135036V-7 afin d'apporter des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux de rénovation de l'école élémentaire Lebesgue, avec l'entreprise 2F SARL pour un montant de plus-value de 13 906,25 euros HT portant le montant du marché à 65 896,13 euros HT.

- **2 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'ASFA, d'un local sis 11 rue du Morvan à Beauvais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **2 août 2013** : Passation d'un marché avec la société Bureau Véritas afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification de la rue Sénéfontaine. Le marché est conclu pour un montant de 3 040,00 euros HT.

- **9 août 2013** : Passation d'une convention avec l'association départementale de protection civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours sur le site du plan d'eau du Canada dans le cadre « de sport en fête 2013 ». Les frais s'élèvent à 374,49 euros.

- **12 août 2013** : Passation d'un avenant au lot n°1 « voirie, ouvrages divers » du marché de travaux d'aménagement du parc Leblanc avec l'entreprise COLAS Nord Picardie, pour un montant de 10 634,20 euros HT portant ainsi le montant du marché à 260 895,59 euros HT.

- **27 août 2013** : Passation d'une convention avec le comité de Picardie natation (ERFAN) pour la participation d'un agent à la révision « CAEPMNS : certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur ». Les frais s'élèvent à 220 euros TTC.

- **27 août 2013** : Passation d'une convention avec Europa Organisation pour la participation de trois agents aux entretiens de la petite enfance. Les frais s'élèvent à 420 euros Nets.

- **27 août 2013** : Passation d'un contrat avec Cyril Karénine, artiste sculpteur plasticien, concernant une exposition de ses œuvres, dans le cadre de Malices et Merveilles 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 1 240,00 euros TTC.

- **29 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association « les ateliers de la Bergerette », des locaux de la structure Ecospace de la Mie au Roy, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 août 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit du Théâtre de l'Orage, la salle du plateau sise 98 boulevard Notre-Dame du Thil, pour la création d'une pièce de théâtre.

- **30 août 2013** : Passation d'un contrat avec la société Framboise ARSICAUD afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies dans le cadre du festival Malices et Merveilles 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 5 000 euros TTC.

- **2 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec le comité départemental de voile de l'Oise concernant la vente de 3 optimistes de compétition à 900€ l'unité, un dériveur 470 à 1 500€, une caravelle à 1 800€, soit un montant total de 6 000€.

- **3 septembre 2013** : Autorisation d'une occupation par la ville du centre de formation ASBO moyennant une indemnité égale au montant des charges qui étaient applicables en vertu du bail professionnel liant l'ASBO et la SA HLM du département de l'Oise.

- **3 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec l'association « les chaussettes en pâte à modeler » afin d'organiser un spectacle dans le cadre de l'inauguration de la « maison des associations, de la jeunesse et des initiatives » (M.A.J.I.). Les frais correspondants s'élèvent à 747,00 euros.

- **3 septembre 2013** : Passation d'un avenant au marché de location et maintenance de photocopieurs neufs et reconditionnés ou reconstruits (lot n°3 – photocopieurs neufs couleurs) avec la société Aisne Bureautique portant sur le remplacement de deux photocopieurs. Cet avenant n'induit aucune incidence financière.

- **4 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la résidence les Ateliers d'Artistes au profit de la compagnie LA-GARTIJA pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **4 septembre 2013** : Passation d'une convention avec l'association Diaphane afin d'accueillir la 10ème édition du festival de photographie « les Photoautnales », au sein de la galerie nationale de la tapisserie.

- **7 septembre 2013** : Don d'œuvres originales, à la ville de Beauvais de la part de Madame Huguette Philippe, à titre gracieux, de 3 négatifs photographiques représentant Beauvais, les œuvres sont les suivantes :

- 1 négatif photographique sur plaque de verre, représentant Beauvais : Saint-Etienne : Notre-Dame de Pitié, le 24 mars 1885, par Léon Fenet ;

- 1 négatif photographique sur plaque de verre, représentant Beauvais : Eglise Saint-Etienne, le 25 mars 1885, par Léon Fenet ;

- 1 négatif photographique sur plaque de verre, représentant Beauvais : l'intérieur de l'Eglise Saint-Etienne, le 24 mars 1885, par Léon Fenet.

- **7 septembre 2013** : Don d'œuvres originales, à la ville de Beauvais de la part de Madame Elisabeth Lesure, à titre gracieux, de 6 assiettes représentant Beauvais, les œuvres sont les suivantes :

- 1 assiette de la maison MOREL-MALLET, ancienne maison Jean MOREL représentant la statue de « Jeanne-Hachette » en faïence, 22 cm de diamètre, 1907 ;

- 1 assiette de la maison MOREL-MALLET, ancienne maison Jean MOREL représentant le « Palais de Justice » en faïence, 21,5 cm de diamètre, 1909 ;

- 1 assiette de la maison Gustave MOREL, ancienne maison Jean MOREL représentant l'église de « Saint Etienne » en faïence, 21,5 cm de diamètre, 1913 ;

- 1 assiette de la maison Gustave MOREL, ancienne maison Jean MOREL représentant la « Gare » en faïence, 22 cm de diamètre, 1914 ;

- 1 assiette de la maison Gustave MOREL, ancienne maison Jean MOREL représentant le lycée « Félix Faure » en faïence, 21,5 cm de diamètre, 1912 ;

- 1 assiette de la maison Gustave MOREL, ancienne maison Jean MOREL représentant le « Théâtre » en faïence, 21,5 cm de diamètre, 1911.

- **9 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans le centre des ressources des associations sis 11 rue du Morvan à Beauvais au profit de l'ADSEAO réparation pénale pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **10 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux

dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, dans le centre des ressources aux associations sis 11 rue du Morvan à Beauvais et dans la maison de quartier Saint-Lucien sise 2 rue de la tour à Beauvais au profit du CIDFF pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **10 septembre 2013** : Passation d'un marché avec la société Francioli afin de réaliser des travaux d'installation de sanitaires préfabriqués (douche et WC) accessibles PMR sur les terrains familiaux au lieudit « Le Muid Pinel ». Le marché est conclu pour un montant de 57 990,00 euros HT.

- **11 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit du théâtre la balayette à ciel pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **11 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds à Beauvais au profit de l'association itinér'air pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **11 septembre 2013** : Modification de la mise à disposition d'un local sis 4 rue de l'école maternelle à Beauvais. Les 4 niveaux dudit bâtiment sont désormais mis à disposition du secours populaire français comité de Beauvais.

- **11 septembre 2013** : Prolongation de la mise à disposition d'un logement sis rue Philippe de Dreux à Beauvais à Monsieur Jean-François Lech en contrepartie de la surveillance de la surveillance et de la mise sous alarme de la galerie nationale de la tapisserie rue saint Pierre à Beauvais.

- **12 septembre 2013** : Délégation du droit de préemption urbain à la société Bertjadi sur les parcelles sises à Beauvais boulevard Saint-Jean, cadastrées section AR n° s 615, 613, 616, 609 et 608 pour 4 046 m<sup>2</sup> au prix de 897 000 euros TTC, appartenant à la SAS Saint-Quentin Holding, ZAC des Tisserands.

- **12 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois concernant l'entretien préventif du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace Berlioz, 4 rue Hector Berlioz à Beauvais. Les frais s'élèvent à 430 euros.

- **12 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois concernant l'entretien préventif du matériel de restauration situé dans la cuisine de la maison de quartier Saint-Just des Marais, 192 rue de Saint-Just des Marais à Beauvais. Les frais s'élèvent à 280 euros.

- **12 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois concernant l'entretien préventif du matériel de restauration situé dans la cuisine de la maison de quartier Saint-Lucien, 2 rue de la Tour à Beauvais. Les frais s'élèvent à 460 euros.

- **12 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois concernant l'entretien préventif du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle Michel Gorin dite salle Jean Moulin, avenue Jean Moulin. Les frais s'élèvent à 440 euros.

- **12 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois concernant l'entretien préventif du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace pré martinet, 17 rue du pré martinet. Les frais s'élèvent à 480 euros.

- **13 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec la société 2C2O afin de promouvoir la manifestation Pianoscope auprès d'un large public via « Concert-classic ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.400 euros TTC.

- **16 septembre 2013** : Passation d'un avenant au marché M125046V-7 avec l'entreprise ateliers Courageux afin d'apporter des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'achèvement des réfections des couvertures de l'église Saint Etienne. Le montant de plus-value est de 1 562,74 euros HT portant le montant du marché à 6 516,74 euros HT.

- **16 septembre 2013** : Passation d'un marché de travaux de réfection de la couverture de l'école maternelle Pauline Kergomard avec les entreprises comme suit :

Lot 1 – SARL POIRIER - pour un montant de 23 584,85€ HT

Lot 2 – MONSEGU- pour un montant de 120 000,00 € HT.

- **16 septembre 2013** : Prolongation de la mise à disposition d'un local sis centre commercial Clairefontaine à Beauvais au profit de l'association Itinér'air.

- **17 septembre 2013** : Passation d'une convention avec le GIP FORINVAL de l'académie d'Amiens concernant la participation d'un agent dans l'accompagnement d'une validation des acquis de l'expérience visant un BTS photographie. Les frais correspondants s'élèvent à 900 euros nets.

- **17 septembre 2013** : Passation d'une convention avec SAGE CIEL concernant la participation de deux agents à la formation au logiciel CIEL Paye. Les frais correspondants s'élèvent à 1 088,00 euros HT.

- **19 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec la poste concernant la réexpédition provisoire du courrier de l'école Gréber 5 avenue des écoles à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 88 euros HT.

- **19 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans la MSIH sise 25 rue Maurice Segonds au profit de l'association FACE pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **19 septembre 2013** : Résiliation des lots 1, 2 et 6 du marché M097099ST avec l'entreprise S2R portant sur des travaux d'entretien et de petit aménagement des bâtiments, du fait de sa liquidation judiciaire.

- **20 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Notre Dame sis 32 rue de Buzenval à Beauvais. Cette mise à disposition sera facturée selon la délibération en vigueur.

- **20 septembre 2013** : Passation d'une convention avec le domaine de Chaumont sur Loire pour la participation de deux agents à la formation « mettre en scène un décor éphémère floral inédit : session 2 ». Les frais s'élèvent à 1 062,00 euros net.

- **20 septembre 2013** : Passation d'une convention avec TERRITORIAL pour la participation d'un agent à la formation « réforme des scrutins locaux et acte III de la décentralisation ». Les frais s'élèvent à 670,00 euros HT.

- **24 septembre 2013** : Passation d'un contrat avec l'association Wall Spirit concernant la réalisation d'une fresque murale au pied du château d'eau dans le cadre des « journées Européennes du patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 1265 euros TTC.

- **27 septembre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de danse située au sein des locaux de la maison de la jeunesse et des associations, au profit de l'association Krakowiak pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **30 septembre 2013** : Passation d'un marché avec le groupement les ateliers de la bergerette / Beauvais Argentine aquariophilie/ association corrélation/ association à l'écoute de la nature/ Beauvélo/ association de lutte pour l'environnement en Picardie afin de réaliser des prestations d'animations dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Le marché est à bons de commande avec un montant annuel minimum de 20.000 euros HT et un montant annuel maximum de 65.000 euros HT.

- **30 septembre 2013** : Passation d'une convention d'occupation précaire, au profit de Monsieur Mehmet Kilinc, d'un local commercial correspondant au lot 3 du centre commercial Bellevue, jusqu'à la démolition dudit centre. Cette mise à disposition est consentie moyennant une indemnité annuelle de 767,25 € HT mensuel.

- **2 octobre 2013** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie pour le budget eau avec la banque postale d'un montant de 750.000,00 euros durée de 15 ans, jusqu'au 01/12/2028, au taux d'intérêt Euribor 3 mois assorti d'une marge de + 1,63%.

- **2 octobre 2013** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec la banque postale d'un montant de 1 250 000,00 euros durée de 3 ans, jusqu'au 15/11/2016, au taux d'intérêt Eonia + 1,77%.

- **2 octobre 2013** : Passation d'une convention avec l'entreprise Hervé Jouanneau « Géométrie du Goût » afin d'organiser dans le cadre de la semaine du goût des animations à destination des scolaires et du grand public, à l'Ecospace – rue de la Mie au Roy et à la maison de la jeunesse et des associations rue Berlioz à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 4 186,00 euros net.

- **3 octobre 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch au profit du théâtre de l'Orage pour lui permettre de réaliser des représentations théâtrales.

- **4 octobre 2013** : Passation d'une convention avec la chambre d'agriculture de l'Oise pour la participation de 7 agents à la formation « CERTIPHYTO ». Les frais s'élèvent à 1 610 euros TTC.

- **4 octobre 2013** : Passation d'une convention avec BUDOSPORT 80 pour la participation de policiers municipaux à la formation « TONFA ». Les frais s'élèvent à 3 250,00 euros TTC.

- **4 octobre 2013** : Passation d'un contrat avec le conservatoire militaire de musique de l'armée de terre afin d'accueillir « la fanfare du 27ème bataillon de Chasseurs Alpains » dans le cadre des animations de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 600,20 euros TTC.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H35.**